Les Cahiers de l'IDRP

Institut de Documentation et de Recherche sur la Paix

Printemps 2022

Sommaire

Édito

Culture de la paix et de la non-violence

5 Action non-violente et transitions vers la démocratie - L'impact du dialogue inclusif et de la négociation

26 Paroles d'intervenants civils de paix : repenser l'impartialité comme espace paradoxal

Multilatéralisme pour la paix

45 Guerre(s) Russie – Ukraine : premières réflexions rapides

59 Les crimes commis en Ukraine pourront-ils un jour faire l'objet d'un procès ?

Libre expression

64 Liberté, ce mot tant galvaudé

Médias, livres etévènements

68 Lecture : Recherches internationales n°121, Juillet-sept 2021 – Les problèmes contemporains de l'Afrique subsaharienne

70 Évènement : La conférence de Stockholm a 50 ans !

71 News : Les dépenses militaires mondiales dépassent les 2 000 milliards de dollars pour la première fois

72 News : L'assemblée générale de l'IDRP valide nos évolutions

Édito

L'évolution de l'IDRP se poursuit

Daniel Durand
Chercheur, Président de l'IDRP

La rédaction des Cahiers de l'IDRP vous présente un numéro de printemps qui essaie de concilier actualité immédiate et réflexions théoriques, ce qui est un peu une gageure; L'actualité est celle de la guerre menée par la Russie en Ukraine sous la forme d'un long article, "Guerre(s) Russie - Ukraine : premières réflexions rapides" résultant d'un travail fait sur mon blog personnel (https://culturedepaix.blogspot.com). Avec cette étude, vous apprécierez les réflexions de Laurent Sermet, spécialiste de droit international, qui apporte des éléments de réponse à cette question : "Les crimes commis en Ukraine pourront-ils un jour faire l'objet d'un procès international ?".

Le cahier "Culture de paix et de la non-violence" est lui consacré à deux importantes études sur l'action non-violente et le rôle des intervenants civils de paix en situation de guerre ou de crise. Véronique Dudouet se penche sur l'"Action non-violente et transitions vers la démocratie. L'impact du dialogue inclusif et de la négociation" alors que Cécile Dubernet étudie comment au travers de "Paroles d'intervenants civils de paix : repenser l'impartialité comme espace paradoxal".

Dans la suite du Cahier, vous trouverez également un article de Patrick Simon sur le thème de la liberté ainsi que vos rubriques habituelles : critiques d'ouvrages, événements, échos, etc...

Comme nous l'avions annoncé dans nos précédents Cahiers, notre site internet est en train de subir une cure de jeunesse : il est encore en phase de test, mais quand vous recevrez ces Cahiers, vous pourrez le visiter à l'adresse https://idrp-institut.org. N'hésitez pas à nous communiquer vos réactions, vos suggestions !

Enfin, l'IDRP a tenu son Assemblée générale le 12 mars dernier qui a confirmé le travail entrepris depuis un an. Un bref compte-rendu figure dans les "news" à la fin des Cahiers.

Bonne lecture.

Culture de la paix et de la non-violence

Action non-violente et transitions vers la démocratie - L'impact du dialogue inclusif et de la négociation

Peaceworks, juillet 2021, n°74

Véronique Dudouet(1) et Jonathan Pinckney(2)
(1) Fondation Berghof
(2) United State Institute of Peace

Traduction avec l'aimable autorisation du Dr Véronique Dudouet

Introduction

L'action non-violente est une force puissante pour l'établissement et le maintien de la démocratie.(1) Les transitions politiques initiées par l'action non-violente ont environ trois fois plus de chances d'aboutir à la démocratie que toute autre forme de transition.(2) Pourtant, des cas importants tels que les révolutions du printemps arabe en Égypte et en Syrie, dans lesquels l'action non-violente a abouti à un retour à l'autoritarisme ou à une guerre civile dévastatrice, montrent que cette relation est loin d'être facile ou directe.(3)

Une pièce manquante dans la littérature existante est le rôle des processus de dialogue et de négociation (DNP) dans la promotion de passages réussis de la résistance à la démocratie.(4) La recherche sur la résolution des conflits suggère que, pour promouvoir la consolidation pacifique de la démocratie, de tels processus devraient être inclusifs, participatifs et complets. Pourtant, peu de travaux ont été réalisés pour appliquer ces idées aux transitions politiques après des mouvements d'action non violente.

Ce rapport est l'une des premières analyses de ce type, qui s'appuie sur un nouvel ensemble de données complet sur les processus de dialogue et de négociation dans chaque transition politique initiée par une action non-violente de 1945 à 2018 ; trois études de cas approfondies des transitions en Égypte, en Tunisie et en Ukraine, basées sur des entretiens avec des personnalités et des experts ; et des recherches dans la littérature secondaire.

Le rapport dresse tout d'abord un état des lieux des processus de dialogue et de négociation dans les transitions initiées par l'action non-violente, notamment leur durée, les acteurs typiques et la présence ou l'absence de médiateurs internationaux.(5) L'action non-violente est presque toujours suivie de processus de dialogue et de négociation. L'écrasante majorité des transitions initiées par l'action non violente, y compris toutes celles de la dernière décennie, ont au moins un DNP. Ces processus ont des conséquences importantes sur les résultats - 78 % avaient des mandats de changement au moins au niveau de la modification de la constitution d'un pays, et 84 % des accords conclus dans le cadre de ces processus répondaient au moins partiellement aux principales préoccupations de la campagne d'action non violente.

La principale conclusion sur la façon dont les processus de dialogue et de négociation peuvent aider les transitions initiées par l'action non violente à se démocratiser pacifiquement, renforcée à la fois par l'analyse statistique et les études de cas détaillées,

est que, bien que le dialogue et la négociation en soi ne favorisent pas significativement la démocratie, les processus hautement inclusifs le font. L'étendue de l'inclusion, et pas seulement sa présence nominale, est également importante. Les DNP qui se contentent de "cocher la case inclusion" en donnant aux acteurs de la société civile des sièges à la table des négociations n'ont pas plus de chances de conduire à une transition pacifique vers la démocratie que ceux qui ne comptent que des participants issus de l'élite. Mais lorsque le mécanisme de sélection, l'équilibre des pouvoirs entre les participants et les procédures de prise de décision rendent cette inclusion moyenne, l'effet positif sur la démocratie est fort et statistiquement significatif. De tous les aspects de l'inclusion, c'est l'inclusion des femmes à la table des négociations qui a l'effet positif le plus fort sur la démocratie future, ce qui renforce les recherches existantes sur l'importance cruciale d'une perspective de genre pour comprendre les résultats du dialogue et des négociations en période de transition et de conflit.

Des études de cas en Tunisie, en Égypte et en Ukraine apportent des détails et des nuances aux statistiques. Dans les trois cas, les DNP visaient à désamorcer le conflit ou à s'attaquer aux principaux facteurs de conflit, ou les deux. Toutefois, les tentatives d'inclure à la table des participants de la société civile officielle et des militants de campagnes d'action non violente varient considérablement, de même que la mesure dans laquelle leur participation a été rendue significative par les règles et les normes du dialogue ou de la négociation. En Tunisie, le pays qui a connu le processus de dialogue le plus inclusif et le plus complet, la transition a débouché sur une démocratie émergente. En Ukraine, les tentatives de dialogue et de négociation basées sur l'élite n'ont pas réussi à prendre en compte les préférences des activistes dans les rues de Kiev, sapant presque immédiatement un accord négocié. Les tentatives de dialogue ultérieures ont été éclipsées par l'action de la Russie visant à saper le nouveau gouvernement de transition et à déclencher un violent mouvement séparatiste dans l'Est. Le durcissement des positions politiques face à l'agression étrangère n'a pas pu atténuer l'escalade du conflit, et un conflit armé s'en est suivi. En Égypte, une opposition fragmentée et l'absence de mécanismes d'application des accords ont finalement été suivies d'une polarisation accrue, d'une répression violente et d'un retour à l'autoritarisme. L'action non-violente a été une force puissante pour initier des processus de dialogue et de négociation plus inclusifs, et les activistes qui se sont engagés dans l'action non-violente pendant les processus ont souvent contribué à les faire avancer de l'extérieur, mais la participation active a été un défi important.

Les résultats sont à l'origine de plusieurs recommandations concrètes. L'action non-violente peut être une force puissante pour amener les forces opposées à la table des négociations, et les processus de dialogue et de négociation inclusifs peuvent aider les pays à passer de l'action non-violente à la démocratie. Les campagnes d'action non-violente parviennent souvent à obtenir que nombre de leurs principales revendications soient au moins partiellement prises en compte dans le cadre d'accords transitoires négociés. Cependant, les militants de base manquent souvent de formation, d'expérience et de sens politique pour avoir une influence significative sur ces accords, ce qui peut nuire à leur pérennité et à leur mise en œuvre. En outre, les ressources dont disposent les médiateurs et autres acteurs internationaux pour soutenir efficacement les mouvements sont limitées. Pour garantir la démocratisation, l'inclusion dans le dialogue de transition ne doit pas se limiter à des sièges à la table, mais doit également inclure des mécanismes permettant de rendre cette participation significative.

Perspectives actuelles

Trois décennies après les révolutions pacifiques qui ont mis fin à la guerre froide en Europe de l'Est, et plus d'une décennie après les soulèvements du printemps arabe, les faits montrent systématiquement que les transitions politiques issues de l'action non violente tendent à promouvoir la paix et la démocratie (6). La résistance non violente a été un facteur central dans cinquante des soixante-sept transitions démocratiques entre 1973 et 2005.(7) De plus, les mouvements non violents ont 40 % plus de chances de conduire à la démocratie et à une paix interne à long terme que les insurrections violentes.(8) Les transitions démocratiques provoquées par l'action non violente ont également tendance à déboucher sur des démocraties qui durent plus longtemps et qui protègent davantage la liberté d'association et d'expression.(9)

Pourtant, malgré cette relation positive générale, il existe toujours des variations significatives quant à savoir si une percée non-violente réussie contre une dictature sera suivie d'une démocratie. Les transitions politiques, y compris celles qui sont le fruit d'une action non-violente, sont des périodes de grande incertitude, et des exemples tels que le retour à l'autoritarisme après la révolution de 2011 en Égypte ou le déclenchement de la guerre civile au Yémen témoignent de la manière horrible dont une mobilisation de masse pleine d'espoir dans les rues peut se terminer en tragédie. Pourquoi certaines campagnes d'action non violente réussies mènent-elles à la paix et à la démocratie à long terme, et d'autres non ? Les processus de dialogue et de négociation qui font le lien entre la percée d'une campagne d'action non violente contre un régime autoritaire et la mise en place de nouvelles institutions politiques sont cruciaux, mais peu étudiés à ce jour.

LES CATALYSEURS DES RÈGLEMENTS NÉGOCIÉS

L'action non-violente est intimement liée au dialogue et à la négociation. Par exemple, le mouvement Solidarité en Pologne a été transformateur non seulement parce qu'il a réussi à démocratiser le pays, mais aussi en raison du dialogue ouvert et transparent de type "table ronde" avec les dirigeants communistes polonais, grâce auquel il a permis cette transformation (10). Ce modèle a été reproduit dans toute l'Europe de l'Est par des dirigeants tels que Vaclav Havel, qui a habilement combiné des négociations approfondies avec une pression continue dans les rues.(11) Dans les années 1990, à partir du Bénin, des campagnes d'action non violente dans toute l'Afrique subsaharienne ont fait pression sur les gouvernements autoritaires pour qu'ils acceptent des "dialogues nationaux" souverains qui remodèleraient fondamentalement les institutions politiques de leur pays et introduiraient la démocratie multipartite.(12)

Malgré ces exemples puissants, relativement peu de chercheurs ont exploré systématiquement l'intersection entre l'action non violente et les processus de dialogue et de négociation. Les premiers écrits ont conceptualisé les "mécanismes de changement" par lesquels les mouvements non violents atteignent leurs objectifs, soit en convertissant ou en contraignant leurs opposants, soit en parvenant à un accord commun par le biais d'un compromis.(13) Bien que ces travaux soulignent le rôle positif de la négociation en tant que moteur de la démocratisation, ils n'accordent que peu d'attention aux interactions entre les élites en place et les forces d'opposition non violentes dans la transition entre les campagnes d'action non violente et l'établissement d'institutions politiques nouvelles ou réformées.

Jusqu'à présent, la plupart des chercheurs se sont attachés à décrire l'action non violente comme un précurseur ou un catalyseur des règlements négociés, en déplaçant le pouvoir entre les élites oppressives et les majorités opprimées et en équilibrant ainsi le terrain de jeu pour une résolution efficace des conflits.(14) Une étude récente a montré que "la recherche sur la non-violence s'est concentrée sur l'identification des conditions de succès définies en termes de réalisation des aspirations de l'opposition. . . [mais], peu d'attention a été accordée à l'examen des règlements négociés (15). En conséquence, "les domaines de la résolution ou de la gestion des conflits, d'une part, et le domaine de la non-violence stratégique, d'autre part, ont travaillé en vase clos", développant "des communautés de pratique distinctes et des théories divergentes".(16)

La vision négative que les militants ont souvent du dialogue et de la négociation est justifiée dans certains cas. Les appels au dialogue lancés par les régimes autoritaires sont souvent cyniques et motivés par le désir de briser l'élan des militants plutôt que d'ouvrir un espace pour un changement significatif. À la table des négociations, ils appliquent souvent des stratégies telles que la résistance et des règles de procédure trop complexes ou techniques pour détourner des dialogues ou des négociations apparemment inclusifs et s'assurer que le statu quo prévaut (19).

Pourtant, ce scepticisme à l'égard du fait de "parler à l'ennemi", bien que compréhensible, peut conduire à de sérieux défis lorsque les mouvements cherchent à transformer leurs gains durement acquis en changement politique à long terme. Par exemple, le manque de préparation à une participation efficace aux négociations peut désavantager les mouvements dans le choix des instruments de transition (dialogue national, assemblée nationale, pacte ou accord, élections et partage du pouvoir) et la composition des participants. En revanche, les élites peuvent avoir plus d'expérience politique, de capital social et d'expertise technique et juridique pour façonner les processus de transition selon leurs propres termes (20).

En fin de compte, les transitions politiques en l'absence de négociations inclusives courent le risque d'être de courte durée (si le mouvement non violent est écrasé par un coup d'État militaire ou coopté par les élites) ou incomplètes (si elles ne parviennent pas à générer un changement social tangible). Ces scénarios dramatiques soulignent la nécessité pour les activistes non-violents et les chercheurs de mieux comprendre les rôles de la négociation et du dialogue pendant les transitions pour faire avancer la démocratie.

Une explication possible de cette lacune dans la recherche réside dans le scepticisme que de nombreux militants éprouvent souvent à l'égard du dialogue et de la négociation, qu'ils perçoivent comme une "pacification", une "capitulation" ou un risque de compromis sur la justice et les droits fondamentaux. Par exemple, les slogans les plus importants entendus lors du mouvement de 2019 en Algérie pour mettre fin au règne d'Abdelaziz Bouteflika invoquaient un rejet ferme du dialogue avant une refonte complète du système.(17) Comme le soulignent Anthony Wanis-St. John et Noah Rosen, "l'indignation vertueuse traduite en mobilisation de masse fait que les droits et la négociation semblent parfois incompatibles pour des raisons morales, psychologiques et idéologiques. "(18)

CONCEPTUALISER L'ESPACE DE NÉGOCIATION

Comment la démocratie émerge-t-elle de la dictature ? Comment cette émergence peut-elle se faire sans conflit violent ? La recherche et la pratique en matière de

démocratisation se sont traditionnellement concentrées sur les interactions entre les élites : les individus qui, en raison de leur position de leader dans des organisations, sont capables de façonner régulièrement les résultats politiques au niveau national.(21) Les universitaires ont souvent plaidé pour des transitions pactées entre les élites afin d'assurer la survie de la démocratie.(22) Les études plus récentes sur les règlements politiques à l'interface entre la recherche sur le développement et la consolidation de la paix plaident en faveur de "négociations inclusives entre élites" ou de "coalitions suffisamment inclusives" comme étant propices à une paix et une stabilité durables.(23) Il s'agit des acteurs clés de l'État, mais aussi d'autres élites socio-économiques importantes qui ont la capacité de mettre en œuvre ou de bloquer les processus de réforme, comme les chefs d'entreprise, les grands propriétaires terriens ou les autorités religieuses et traditionnelles.(24) On s'est moins intéressé à l'interaction entre les élites et la population en général.

La littérature sur les processus de paix inclusifs offre des perspectives sur ces interactions plus larges. Bien qu'elle se concentre sur les conflits armés, ses leçons plus générales sur le dialogue inclusif sont tout aussi pertinentes pour les transitions menées par des actions non violentes. Les négociations entre les gouvernements nationaux et leurs opposants (armés ou non) ont été historiquement dépeintes comme des processus de négociation à huis clos et d'exclusion, mais un changement notable dans les discours politiques et les écrits universitaires récents est évident, un changement qui plaide pour une participation plus large des voix marginalisées dans les processus de négociation, y compris les femmes et les groupes de la société civile. La corrélation positive entre les processus de paix inclusifs et la paix durable est forte.(25) La participation du public aux processus de prise de décision contribue également à la sensibilisation, à l'acceptation et au soutien de la société pour leurs résultats, et donc à une plus grande légitimité et responsabilité. Si l'inclusion est importante dans le contexte d'un conflit armé, elle l'est d'autant plus lorsque l'action non-violente a joué un rôle significatif dans l'initiation d'une transition, car des degrés élevés de mobilisation sociale sont susceptibles d'avoir activé de nombreuses nouvelles forces sociales avec des griefs dont il faut tenir compte. Si le dialogue ou les négociations de transition sont entièrement fondés sur l'élite et ne donnent pas à ces nouvelles forces sociales l'occasion de se faire entendre, il est moins probable qu'elles soutiennent les nouvelles institutions démocratiques. Pour toutes ces raisons, l'inclusion est une caractéristique cruciale des DNP de transition.

Comme nous l'avons mentionné, plusieurs transitions importantes réalisées grâce à l'action non violente ont donné lieu à des processus de dialogue et de négociation inclusifs avec les régimes en place, tels que des tables rondes (Pologne et Allemagne de l'Est en 1989) ou des conférences de dialogue national (Bénin et Mali en 1990 et 1991, et Tunisie et Yémen en 2011-2013). Une meilleure compréhension de ces dynamiques est directement précieuse à la fois pour les mouvements non violents et pour les acteurs extérieurs désireux de soutenir les mouvements non violents. Elle peut les aider à mieux comprendre le rôle, le calendrier et la conception du dialogue et des négociations entre les parties. Cela peut à son tour les aider à s'assurer que leurs intérêts sont le mieux représentés à la table des négociations et à prévenir les futurs fauteurs de troubles en amenant le plus grand nombre de forces favorables au statu quo à s'engager ou en élargissant l'éventail des élites engagées dans le changement social. Pourtant, bien que des chercheurs et des militants aient déjà examiné des cas individuels d'action non violente, de dialogue et de négociation, les recherches systématiques sur ce sujet sont pour le moins rares.

Analyse statistique multi-pays

La première étape pour comprendre l'impact des processus de dialogue et de négociation sur les résultats des campagnes d'action non-violente est de cartographier ces processus. Quelle est la fréquence des DNP dans les transitions réalisées par l'action non-violente ? Qui sont les participants typiques à la table des négociations ? Quelle est la fréquence des efforts de médiation nationaux et internationaux ?

Il s'agit ensuite de mieux comprendre quelles caractéristiques des DNP facilitent la démocratisation. Deux hypothèses plausibles ressortent des exemples et de la littérature décrits. Premièrement, les transitions comportant un dialogue et une négociation au moins minimes ont plus de chances de conduire à la démocratie que les transitions qui n'en comportent pas. Bien qu'une certaine forme de dialogue soit assez courante dans les transitions par l'action non violente, elle n'est en aucun cas universelle. Les transitions par l'action non violente comprennent certains cas dans lesquels aucun dialogue ou négociation significatif ne semble avoir eu lieu, ou dans lesquels l'intervention étrangère a rendu inutile le dialogue ou la négociation.(26) Il est peu probable que ces transitions bénéficient de l'adhésion nécessaire de toutes les forces politiques majeures pour que la démocratie devienne le "seul jeu en ville" et il est plus probable qu'elles s'effondrent en un conflit civil et un retour à l'autocratie.

Deuxièmement, l'inclusion joue probablement un rôle essentiel dans l'élaboration des résultats à long terme des processus de dialogue et de négociation dans les transitions d'action non violente. Plus le degré d'inclusion dans les processus de dialogue et de négociation d'une transition est élevé, plus il est probable que la transition ne s'effondrera pas en troubles, en violence et en retour à l'autocratie. La démocratie a peu de chances d'être durable si les DNP de transition ont exclu les voix des marginalisés.

L'inclusion est un concept complexe comportant de nombreuses dimensions potentielles d'intérêt. Pourtant, il a trop souvent été réduit à un exercice de "cocher la case", dans lequel les groupes marginalisés peuvent être à la table mais ne peuvent pas exercer leur pouvoir de manière significative.(27) Ce rapport aborde l'inclusion de manière plus large, en cherchant non seulement à savoir si les groupes marginalisés ont des sièges à la table mais aussi si les conditions du dialogue rendent ces sièges à la table politiquement significatifs, par exemple, en examinant si l'équilibre du pouvoir est relativement égal entre les forces à la table, le mécanisme de sélection des participants au dialogue, et les procédures par lesquelles les décisions sont prises.

L'analyse a d'abord consisté à cartographier les modèles de processus de dialogue et de négociation dans les transitions de l'action non violente, puis à tester les deux hypothèses. Une stratégie de recherche à méthodes mixtes a combiné la collecte d'un ensemble de données transnationales sur les processus de dialogue et de négociation dans les transitions d'actions non violentes avec trois études de cas approfondies. Les résultats de la collecte et de l'analyse des données transnationales sont suivis des études de cas.

PLAN DE RECHERCHE

Les tests statistiques de ce rapport utilisent une base de données originale de tous les dialogues et négociations de chaque transition politique initiée principalement par l'action non-violente de 1945 à 2018.(28) Elle comprend des données au niveau du DNP, une série de réunions liées entre des parties ayant des participants, des questions et des structures de

négociation similaires. Bien que certains DNP puissent consister en une seule réunion, ils peuvent également consister en des séquences plus longues de réunions se poursuivant pendant des semaines, des mois ou (rarement) des années.

Les données sur chaque DNP comprennent seize variables, dont la durée, le nombre de participants, les mécanismes de sélection, le fait que la DNP ait abouti ou non à un accord, et les efforts de médiation nationaux ou internationaux. Plusieurs de ces variables constituent à leur tour un indice mesurant le niveau d'inclusion dans les processus de chaque transition. Le tableau 1 présente ces variables. Pour chaque question à laquelle il est répondu oui, une valeur de 1 est ajoutée à l'indice, ce qui donne à l'indice une fourchette totale possible de 0 à 6.

L'analyse mesure l'impact des DNP sur la démocratisation à l'aide de deux indices du projet « Varieties of Democracy » (V-Dem) : la polyarchie (une mesure générale de la démocratie) et la démocratie délibérative (si le processus décisionnel d'un pays à tous les niveaux favorise un dialogue respectueux).(29) La variation des DNP, en particulier leur degré d'inclusion, devrait avoir des effets particulièrement forts sur la démocratie délibérative. Les deux scores sont des indices continus, ce qui signifie que les pays ne sont jamais considérés comme totalement non démocratiques ou totalement démocratiques, mais se situent toujours le long d'un spectre allant de 0 à 1. Par exemple, en 2019, V-Dem a attribué aux États-Unis un score de 0,8 et à la Chine un score inférieur à 0,1.

MODÈLES DE DIALOGUE

L'action non violente a joué un rôle crucial dans toutes les périodes importantes de changement politique de ces dernières décennies. Des mouvements d'indépendance africains des années 1960 aux mouvements anti-militaires en Amérique latine dans les années 1980, en passant par les mouvements anticommunistes qui ont atteint leur apogée en 1989 et 1990, les révolutions de couleur et le printemps arabe, l'action non violente a été le moteur de la transformation politique. Des transitions initiées par l'action non-violente ont eu lieu au cours de chaque décennie depuis la Seconde Guerre mondiale et ont conduit à des changements politiques dans chaque région.

Le dialogue public et les processus de négociation font partie intégrante de ces transitions. Environ 81 % des transitions par l'action non violente initiées entre 1945 et 2018 comportaient au moins un DNP identifiable. Ce taux élevé est resté relativement constant pendant la période de plus de soixante-dix ans de cette étude, ce qui montre l'importance de comprendre l'impact du dialogue et de la négociation sur les résultats des campagnes d'action non-violente et le potentiel de l'action non-violente pour motiver les détenteurs du pouvoir à venir à la table des négociations (30).

Le niveau moyen de l'indice d'inclusion était relativement élevé (4,6 sur une échelle de 0 à 6), ce qui indique que les DNP dans la plupart des transitions de l'action non-violente sont caractérisées par une représentation plus large à la table et des mécanismes de prise de décision et de sélection permettant de rendre cette représentation significative.

Dans quelle mesure les DNP ont-ils varié en termes de durée et de portée ?

Le processus de dialogue et de négociation le plus long a impliqué le gouvernement portugais, le gouvernement indonésien et le mouvement indépendantiste timorais, et a

duré sous une forme ou une autre de 1983 à 2001. Les DNP pluriannuels ont toutefois été l'exception. La durée la plus courante d'un processus de dialogue et de négociation était d'une journée ; un tiers des DNP ont duré dix jours ou moins ; et la moitié a duré moins d'un mois.

La plupart des DNP avaient une portée assez large : 79 % avaient un mandat de changement "révolutionnaire" ou "constitutionnel". Cela signifie que des changements dans les structures sociopolitiques de base du pays étaient envisagés dans le premier cas, et dans le second cas, que des changements dans les institutions juridiques de base du pays étaient envisagés. Relativement peu de dialogues ne comportaient pas de mandat de changement majeur.

Combien de fois les processus de dialogue et de négociation dans les transitions d'action non violente incluent-ils des groupes de la société civile et des femmes ?

Les groupes qui participent le plus souvent aux DNP sont les représentants du gouvernement et des partis d'opposition. Cependant, les groupes de la société civile ont eu un siège à la table dans près de la moitié de ces processus, et les groupes ethniques ou autres minorités dans environ 20 % d'entre eux. Les groupes armés non étatiques (y compris, mais pas uniquement, les groupes rebelles armés) ont participé à relativement peu d'entre eux. Bien qu'il ne soit pas difficile de s'y attendre étant donné que, dans bon nombre de ces pays, il n'y avait que peu ou pas d'acteurs armés importants actifs pendant la transition, ce contraste marqué avec les processus de paix de la guerre civile, dans lesquels les groupes armés non étatiques jouent généralement un rôle important et où les groupes de la société civile sont rarement des parties aux négociations, mérite d'être souligné.

La participation des femmes aux DNP a été assez faible : seules trente-trois DNP (environ 28% du total) ont connu la participation observable d'une seule femme. Sur ces trente-trois, huit seulement avaient des places spécifiquement réservées aux femmes. Dans les vingt-cinq autres, elles l'ont fait dans leur rôle de membres ou de dirigeantes d'une organisation existante.

Comment ces groupes parviennent-ils à se retrouver à la table des négociations

Les données séparent les mécanismes de sélection en quatre grandes catégories : l'élection, la nomination par les dirigeants des groupes sociaux et politiques existants, le leadership personnel d'un groupe social ou politique existant, ou la sélection par le gouvernement. Le leadership personnel est la méthode de sélection la plus courante - dans 76% des cas, les participants ont été sélectionnés au moins en partie parce qu'ils étaient les leaders d'un groupe existant. La sélection des participants par le biais d'une élection était assez rare, seulement 9 % des cas. La sélection par le gouvernement (nomination) a eu lieu dans environ 40 % des cas.(31) Cette constatation a des implications intéressantes pour les segments d'un mouvement d'action non violente qui sont susceptibles d'être privilégiés dans les négociations, en particulier si l'on considère l'aspect non hiérarchique ou sans leader de nombreux groupes qui participent à l'action non violente. Étant donné qu'une position de leader est le moyen le plus fréquent d'accéder à la table des négociations, les groupes au sein d'un mouvement qui désavouent

explicitement les structures de leadership formelles sont susceptibles de lutter pour influencer les processus de dialogue ou de négociation, un thème abordé dans les études de cas.

Les voix de la société civile et des autres forces politiques émergentes sont-elles entendues à la table de dialogue ?

Trois variables permettent de répondre à cette question : une mesure de l'évaluation par le codeur de l'équilibre du pouvoir entre les anciennes élites et les forces émergentes pendant le DNP (informée par les médias et les sources universitaires), une mesure des mécanismes de prise de décision du DNP, et une mesure de la prise en compte dans l'accord final des questions clés qui ont motivé la campagne d'action non violente à l'origine de la transition. Dans les trois cas, les résultats montrent l'influence des forces politiques émergentes dans les transitions de l'action non-violente. Dans 70 % des DNP, l'équilibre du pouvoir entre les anciennes élites et les forces politiques émergentes était au moins à peu près égal, et quatorze DNP étaient presque entièrement dominés par les nouvelles forces politiques. Une pluralité de procédures de prise de décision des DNP (36 %) exigeait soit un consensus de toutes les parties, soit au moins un vote à la majorité ; dans 24 % des cas seulement, les décisions étaient prises uniquement par de petits groupes de dirigeants.

Cet équilibre des pouvoirs et les procédures de prise de décision plus inclusives semblent se traduire par de réelles concessions dans les accords issus des DNP de transition. Dans 84 % des cas, l'accord aborde les questions fondamentales qui ont motivé la campagne d'action non violente.

Bien entendu, ces deux mesures sont des indicateurs approximatifs. Elles ne mesurent pas, par exemple, le nombre de concessions que les dirigeants de la campagne d'action non violente ou les nouveaux partis politiques ont dû faire pour parvenir à un accord à la table des négociations. Ils témoignent toutefois de l'influence considérable de l'action non violente sur le dialogue de transition.

La plupart des DNP ont-ils lieu avec ou sans médiation nationale ou internationale ?

Bien qu'elles ne soient pas considérées comme faisant partie de l'indice d'inclusion, les données contiennent également plusieurs modèles intéressants liés à la médiation. Les données indiquent une médiation internationale au moins minimale dans 42% des DNP. Il est intéressant de noter que les preuves de médiation internationale sont plus nombreuses que celles de médiation nationale, qui n'a eu lieu que dans 27% des DNP. Cela peut indiquer une véritable tendance sous-jacente, mais il est fort possible que la médiation nationale soit sous-estimée et qu'elle soit moins médiatisée que la médiation internationale et donc moins susceptible d'être relevée dans les sources sur lesquelles repose cette collecte de données. Il s'agit là d'un domaine important à explorer à l'avenir, comme le montre la recherche sur les médiateurs initiés.(32)

La fréquence de la médiation dans les transitions d'actions non violentes a considérablement évolué au fil du temps. La fréquence de la médiation dans les transitions d'action non violente a considérablement changé au fil du temps. Peu de transitions des années 1940 et 1950 ont fait l'objet d'une médiation (nationale ou internationale), mais celles de 2010 à 2018 en ont connu une certaine forme, qu'elle soit internationale, nationale

ou les deux.

DIALOGUE ET DÉMOCRATISATION

Le dialogue et la négociation pendant les transitions, en particulier les processus de dialogue et de négociation qui sont plus inclusifs, devraient être corrélés à des niveaux plus élevés de démocratie. Cependant, étant donné que de nombreux autres facteurs peuvent affecter le niveau de démocratie après une transition, il ne suffit pas d'examiner les types de dialogue ou de négociation qui ont eu lieu dans les pays ayant des niveaux élevés de démocratie. Les dialogues ou négociations inclusifs et la démocratie peuvent résulter simplement de facteurs qui sont en corrélation avec les deux et ne pas être liés à l'inclusion elle-même.

Pour répondre à cette question, l'analyse teste l'impact de l'inclusion dans les DNP sur la démocratie post-transitionnelle à l'aide de modèles statistiques standard qui tiennent compte de l'impact potentiel d'autres facteurs, tels que le niveau démocratique pré-transitionnelle du pays (33). Dans ces modèles, le dialogue en lui-même ne semble pas avoir d'impact statistiquement significatif sur les niveaux futurs de démocratie, qu'il s'agisse de polyarchie ou de délibération. L'effet de la présence d'au moins un DNP pendant une transition était très proche de zéro et loin d'être statistiquement significatif. Comme le montre le graphique supérieur de la figure 1, le niveau moyen prédit de démocratie délibérative pour les transitions avec et sans DNP (sans tenir compte du fait qu'il était inclusif ou non) était presque identique, et était même légèrement inférieur dans les cas de processus de dialogue ou de négociation ; les valeurs prédites ont été obtenues avec toutes les variables de contrôle maintenues à leur moyenne.

En revanche, l'indice d'inclusion présente une corrélation robuste et statistiquement significative avec la démocratie post-transition. L'augmentation du niveau minimum d'inclusion observé dans l'ensemble de données au niveau le plus élevé a entraîné une augmentation de 45 pour cent du niveau de polyarchie (d'environ 0,39 à 0,59) et une augmentation de près de 90 pour cent du niveau de démocratie délibérative (d'environ 0,26 à 0,49) cinq ans après la transition (voir le deuxième graphique de la figure 1) ; là encore, les valeurs prédites ont été obtenues avec toutes les variables de contrôle maintenues à leur moyenne. Il s'agit de changements très substantiels ayant des conséquences majeures dans le monde réel. Pour illustrer, un changement de cette ampleur dans le score de démocratie délibérative est équivalent à la différence de niveau de démocratie délibérative en 2019 entre le Myanmar, une démocratie émergente avec des éléments autoritaires significatifs (comme démontré par un coup d'État militaire au début de 2021), et les États-Unis.

Quels aspects de l'inclusion ont l'effet le plus fort sur la démocratie post-transition ?

Une troisième série de modèles sépare l'indice en ses composantes individuelles. A eux seuls, les composants individuels n'ont pas eu d'effet statistiquement significatif. En particulier, la simple inclusion de groupes de la société civile n'a pas eu d'effet positif sur les niveaux futurs de démocratie. La principale exception concerne la participation des femmes, qui a eu un effet très positif à la fois sur la polyarchie et la démocratie délibérative cinq ans après la transition ; cet effet est resté statistiquement significatif à travers plusieurs vérifications robustesse, y compris l'abandon des observations sans DNP, et avec les deux variables indépendantes. Le troisième graphique de la figure 1 montre cette

différence pour le score de polyarchie, qui était près de 50 % plus élevé après les DNP incluant des femmes, ce qui exclut plusieurs explications alternatives potentielles.

Comment interpréter ces résultats ?

Il est important de reconnaître tout d'abord que des conclusions causales définitives ne peuvent être tirées de ces modèles de corrélation. Bien que les statistiques descriptives et les modèles statistiques puissent donner de fortes indications qu'un facteur (tel que l'inclusion de la société civile ou la participation des femmes) peut affecter les résultats, il est toujours possible qu'un troisième facteur non observé soit à l'origine des modèles décrits. La modélisation statistique présentée ici tient compte de plusieurs des explications alternatives les plus plausibles, mais ne peut exclure un facteur moins observable.

Pour cette raison, il est important de considérer ces résultats statistiques comme des preuves à interpréter à la lumière de ce que l'on sait déjà sur les transitions initiées par des actions non violentes, des processus de dialogue et de négociation, et la démocratisation. Le modèle identifié correspond-il à ce que l'on pourrait attendre sur la base de ces vastes (mais auparavant distinctes) littératures ? Ce rapport soutient que la réponse est oui. Il existe de bonnes raisons de penser que le dialogue en soi ne facilite pas la démocratisation, mais que des niveaux d'inclusion plus élevés le rendent plus probable. De même, la littérature croissante sur la participation des femmes aux processus de paix, émanant de nombreux universitaires ainsi que d'organisations telles que le Council on Foreign Relations, renforce notre conviction que la relation très solide entre la participation des femmes et la démocratisation est authentique.(34)

Pour plus de détails, retrouvez l'étude de trois cas, en anglais, la Tunisie, l'Ukraine et l'Egypte, à l'adresse suivante :

https://www.usip.org/publications/2021/07/nonviolent-action-and-transitions-democracy-impact-inclusive-dialogue-and

Conclusion et recommandations

Les transitions initiées par une action non violente ont beaucoup plus de chances de conduire à la démocratie, mais elles échouent encore souvent. L'examen du dialogue, de la négociation et de la médiation pendant les transitions initiées par l'action non-violente peut aider à expliquer ce phénomène. La littérature sur les processus de paix dans le contexte des guerres civiles et sur la démocratisation suggère que les DNP favoriseraient les transitions démocratiques pacifiques et, en particulier, que des niveaux élevés d'inclusion dans le dialogue et la négociation - mesurés non seulement par les "sièges à la table" mais aussi par une conception plus globale de l'inclusion basée sur la portée de la discussion, les mécanismes de sélection des participants et l'équilibre des pouvoirs entre les parties à la table - conduiraient à une plus grande démocratie.

SYNTHÈSE DES PRINCIPAUX RÉSULTATS

La collecte de données sur les DNP dans les transitions initiées par l'action non-violente a permis de dégager plusieurs enseignements. Des DNP significatifs ont eu lieu dans presque toutes les transitions, soulignant leur importance en tant que mécanisme permettant de façonner le chemin entre l'action non-violente et l'établissement pacifique d'un nouveau régime démocratique. Les participants les plus fréquents à ces DNP sont

issus de l'élite politique du gouvernement ou de l'opposition, mais ils incluent également des acteurs de la société civile dans environ 50 % des cas, ont généralement un mandat étendu pour le changement et parviennent à une forme d'accord dans plus de 80 % des cas. Si la médiation était un facteur relativement rare dans ces DNP par le passé, elle est devenue une caractéristique quasi universelle au cours des dernières décennies.

La modélisation statistique n'a pas confirmé l'impact des DNP en soi. Le dialogue ou la négociation en soi n'a pas d'impact significatif sur la démocratie future. Les études de cas de l'Égypte, de la Tunisie et de l'Ukraine confirment largement l'analyse statistique et apportent des nuances utiles. Dans les trois cas, les DNP étaient multiples. Pourtant, ces processus ont eu des résultats très divergents. Le simple fait de s'asseoir à la table des négociations n'a pas poussé ces transitions vers une résolution pacifique et démocratique. En effet, des DNP mal gérés peuvent réduire la confiance dans les élites politiques et rendre plus difficile la résolution de conflits futurs. Cela a été mis en évidence en Ukraine, où la mauvaise perception du premier cycle de dialogue entre l'opposition et le gouvernement a miné les DNP futurs.

Cependant, l'analyse statistique et les études de cas ont confirmé que des niveaux plus élevés d'inclusion dans les DNP tendent à conduire à des niveaux de démocratie significativement plus élevés. Dans les trois cas, une forme de dialogue a eu lieu entre les principales parties au conflit, mais les rôles et le degré d'influence des anciennes élites, des nouvelles élites et des voix de la base étaient très différents. Dans certains cas, les parties défavorisées étaient les acteurs de la société civile qui avaient lutté dans les rues. Dans d'autres, il s'agissait d'anciennes élites qui avaient été mises à l'écart par la mobilisation révolutionnaire et les partis politiques d'opposition. L'importance de ce point a été soulignée en Ukraine et en Égypte, où le dialogue a eu lieu, mais où le gouvernement ou les élites de l'opposition ont étroitement contrôlé les participants et l'ordre du jour, sapant ainsi leur légitimité, et où aucun mécanisme n'a été mis en place pour garantir que les participants qui ont ensuite accédé au pouvoir soient tenus responsables de leurs accords. En conséquence, les négociations sont restées dans l'impasse, les anciennes élites se sont souvent transformées en fauteurs de troubles antidémocratiques et les transitions n'ont pas permis de réaliser des progrès démocratiques significatifs ou de promouvoir la paix et la stabilité.
Les études de cas ont également mis en lumière plusieurs dynamiques qui ne sont pas bien saisies par les mesures quantitatives des tests statistiques. En particulier, les trois cas ont été caractérisés par des coalitions complexes avec des structures d'alliance changeantes et des intérêts imparfaitement alignés. Même au sein de la catégorie de la société civile, les distinctions entre les groupes organisés de longue date et étroitement associés à l'élite politique (tels que les Frères musulmans en Égypte) et les forces plus diffuses et moins hiérarchisées dirigées par des jeunes qui ont initié la révolution étaient significatives. Les trois transitions ont été poussées en avant par ces forces plus récentes ; mais une fois la transition en cours, elles ont été mises de côté, et les anciennes élites et les aspirants contre-élites des groupes d'opposition traditionnels ont eu tendance à passer au premier plan. C'était le cas même en Tunisie, où le DNP était le plus inclusif des trois pays et le résultat le plus démocratique. Les groupes de la société civile du Quartet ont joué un rôle clé dans l'instauration du dialogue national et ont tiré leur légitimité de leurs propres circonscriptions de base et de leur rôle de premier plan dans la révolution. Toutefois, la nature élitiste des processus constitutionnel et de dialogue a limité la portée des réformes et n'a pas permis de s'attaquer à la marginalisation socio-économique qui avait été un facteur de mobilisation si fort de la révolution. Ainsi, dans les trois cas, bien que l'action

non-violente ait fourni l'impulsion initiale de la transformation, la transition, dans sa forme finale, ressemblait beaucoup à une transition élitiste.

Pourquoi cet échec de l'inclusion significative ? L'un des principaux inconvénients de nombreux mouvements d'action non violente était le manque de capacité à négocier. Les mouvements sans hiérarchie, avec peu de leaders bien formés, sans mécanismes de sélection de représentants légitimes et avec peu d'expérience du dialogue politique étaient mal placés pour traduire le pouvoir et les gains obtenus dans la rue en programmes politiques. Comme le note George Lawson dans le contexte du printemps arabe, de tels mouvements sont très avantageux lorsqu'ils se mobilisent, mais leur incapacité à se développer en forces d'opposition cohérentes et durables les laisse peu préparés à une participation significative aux négociations. En conséquence, "les pactes post-soulèvement ont été conclus hors de portée des coalitions populaires qui avaient été au cœur des protestations "(101).

Pourtant, les militants ont tout de même eu un impact sur les DNP de transition. En particulier en Tunisie et en Ukraine, la mobilisation soutenue dans les rues a influencé le cours des négociations en augmentant la dynamique de progrès et en affectant l'ordre du jour et la substance des pourparlers. Lorsque les manifestations ont été entachées de violence, cependant, comme en mai 2014 en Ukraine, elles ont diminué la confiance des élites et des forces extérieures dans une approche de dialogue. Ce type d'influence extérieure peut être un canal important par lequel les militants exclus du dialogue et de la négociation formels peuvent encore faire entendre leur voix. Cependant, l'impact ambigu de cette pression externe en fait un domaine clé pour des recherches supplémentaires.

Bien que les dynamiques internes aient joué un rôle central dans les trois cas, les influences internationales ont également eu un impact. En Tunisie, l'influence internationale a été largement positive, tant par l'engagement pratique des acteurs internationaux que par l'influence indirecte de "l'exemple égyptien". L'Ukraine fournit l'exemple le plus spectaculaire de l'influence pernicieuse des acteurs internationaux, et illustre en particulier le défi que représente la médiation efficace dans un conflit où la compétition géopolitique rend les motivations des acteurs internationaux suspectes. Ces effets différents sont également bien reflétés dans l'analyse statistique, qui a révélé que, bien que la médiation internationale soit devenue de plus en plus courante dans les transitions d'action non violente, elle a au mieux un effet ambigu sur les niveaux futurs de démocratisation.

RECOMMANDATIONS

Si la médiation internationale a eu un effet ambigu sur la démocratie dans ces transitions, comment cet impact peut-il être amélioré ? Que peuvent apprendre de cette recherche les militants qui traversent des transitions ? Les conclusions de ce rapport ont plusieurs implications pratiques, dont certaines font écho à des recommandations de longue date dans le domaine de la consolidation de la paix. L'importance de l'inclusion, et en particulier de la participation des femmes aux dialogues et négociations de transition, doit être soulignée pour garantir à la fois la réussite du dialogue et l'aboutissement de ce dialogue à une démocratie stable. Pourtant, la spécificité du contexte entraîne plusieurs différences importantes par rapport aux recommandations générales du domaine.

Ne pas aborder le dialogue ou la négociation dans les transitions d'action non violente

avec une mentalité de guerre civile. Les transitions négociées pour sortir d'un conflit armé sont à l'origine d'une grande partie de la littérature sur le dialogue et la négociation, et même les recommandations pour l'inclusion tendent à se concentrer sur le fait d'amener à la table un nombre limité de parties au conflit dirigées par une élite, avec un engagement ou une inclusion sociale plus large plutôt qu'une réflexion après coup. Malgré les similitudes entre les DNP dans les guerres civiles et les DNP dans les transitions d'action non-violente, les parties au conflit dans une transition d'action non-violente sont radicalement différentes et incluent la société civile et les groupes de base. L'inclusion de leurs voix n'est pas simplement un avantage mais un supplément facultatif. Les intérêts, les griefs et les perspectives de ces acteurs doivent être pris en compte et représentés de manière significative si l'on veut que le processus soit viable et ne soit pas suivi d'un effondrement de la transition.

Garantir une participation significative, et pas seulement une inclusion symbolique. La participation de la société civile à elle seule n'a eu aucun effet sur l'augmentation des perspectives démocratiques après un dialogue ostensiblement inclusif. Dans les transitions par l'action non violente, la société civile et les mouvements sociaux sont des acteurs du conflit à part entière, et non de simples tiers intéressés. Ils représentent les principales circonscriptions mobilisées et servent souvent d'intermédiaires pour leurs demandes. Ainsi, lors de la conception des DNP, les mesures visant à garantir que leur participation est significative sont essentielles. Certaines mesures examinées dans cette étude sont des mécanismes de sélection équitables, des règles de prise de décision ouvertes et transparentes, et un mandat large.

Améliorer la connaissance et la formation des militants aux outils de dialogue et de négociation. Les acteurs n'appartenant pas à l'opposition ou à l'élite politique pro-gouvernementale n'ont participé qu'à 50 % des DNP. Et dans les trois cas, les militants qui ont fait avancer la transition ont eu du mal à concrétiser leurs acquis à la table des négociations, en partie à cause de la nature diffuse et non hiérarchique de leurs mouvements. En particulier, la forte crainte et l'opposition au dialogue dans les mouvements d'action non-violente ont miné les perspectives de dialogue en Égypte et en Ukraine. Une plus grande capacité à s'engager dans le dialogue et la négociation - et une meilleure compréhension de la façon dont le dialogue avec "l'ennemi" peut être une avenue non pas pour "se vendre" mais plutôt pour transformer un moment initial de transition en un changement politique à long terme - aurait pu aider ces dynamiques. Il s'agit là de l'idée maîtresse qui motive le programme de l'USIP intitulé Synergizing Nonviolent Action and Peacebuilding, et les résultats obtenus ici témoignent de son importance.(102)

Maintenir la pression pacifique de la base pour faire avancer le dialogue et les négociations. Les militants de la base, même lorsqu'ils sont exclus des DNP, peuvent influer positivement sur les résultats des DNP par des pressions extérieures. Les élites politiques dans les études de cas se sont méfiées de la mobilisation extérieure et ont cherché à répondre aux préoccupations des groupes mobilisés. Le maintien d'un tel engagement civique actif, même lorsqu'il semble perturbateur, peut constituer un point de levier crucial. Pourtant, maintenir l'élan à travers les hauts et les bas du dialogue et des négociations de transition est un défi important pour de nombreux groupes d'activistes.

Rehausser le profil des femmes leaders dans la société civile, les mouvements sociaux et les partis politiques d'opposition avant le début des transitions. Les résultats

statistiques de ce rapport montrent à quel point il est crucial de s'assurer que les voix des femmes sont incluses à la table des négociations pendant les transitions politiques. Le fort effet de la participation des femmes aux négociations sur les perspectives démocratiques futures est de loin le résultat le plus robuste sur le plan statistique. Pourtant, la marge d'amélioration est importante dans ce domaine. Dans seulement 28 % des processus de dialogue et de négociation de l'ensemble de données, la participation d'une seule femme a pu être identifiée. Il est probable qu'aucune politique ne puisse à elle seule modifier immédiatement cette dynamique. Encourager ou même exiger la diversité des genres dans les équipes de négociation peut être une stratégie appropriée dans certaines circonstances. Garantir l'équité entre les sexes dans la distribution de la formation et de l'éducation à la négociation peut en être une autre. Cependant, les structures patriarcales profondes qui découragent le leadership féminin, même au sein des groupes activistes, sont probablement responsable de ce déséquilibre. Ainsi, amener davantage de femmes à la table des négociations peut nécessiter des interventions plus précoces pour saper ces structures et encourager le développement d'un leadership féminin avant qu'un dialogue ou une négociation n'ait lieu.(103) Ces efforts sont susceptibles d'avoir de nombreux effets positifs sur les mouvements au-delà du processus de dialogue et de négociation, car les mouvements dirigés par des femmes et avec la participation des femmes en première ligne sont également plus susceptibles de réussir et moins susceptibles de connaître des flambées de violence périphériques(104).

L'action non-violente reste l'une des forces les plus transformatrices de la politique mondiale aujourd'hui. L'action non violente reste l'une des forces les plus transformatrices de la politique mondiale aujourd'hui. Ces dernières années ont vu une augmentation spectaculaire de l'action non violente. Même pendant la pandémie de COVID-19, les militants et les dissidents ont planifié, élaboré des stratégies et adapté leurs activités afin de continuer à faire pression pacifiquement pour la paix, la démocratie et la justice sociale. Comme le décrit le présent rapport, le chemin qui mène de ces luttes à un monde meilleur, plus pacifique et démocratique, est loin d'être facile. Pourtant, à mesure que l'on comprend mieux les défis de cette route, les militants qui font tant de sacrifices pour lutter pour un monde meilleur verront, espérons-le, les fruits de leurs nombreux efforts.

Notes et références

1 - The report defines nonviolent action as "a method of advancing social, political, and economic change that includes tactics of protest, noncooperation and intervention designed to shift power in a conflict without the threat or use of violence." See Nadine Bloch and Lisa Schirch, Synergizing Nonviolent Action and Peacebuilding (SNAP): An Action Guide (Washington, DC: United States Institute of Peace, 2018), 8. The report also uses cognate terms such as civil resistance, nonviolent resistance, or people power interchangeably with the term nonviolent action.

2 - Jonathan Pinckney, From Dissent to Democracy: The Promise and Perils of Civil Resistance Transitions (New York: Oxford University Press, 2020).

3 - Although the term Arab Spring has gained popularity, it does disservice to the Copts, Imazighen, Kurds, Assyrians, Yezidis, and others who, in addition to Arabs, have been involved in these uprisings.

4 - Dialogue and negotiation represent distinct, but overlapping, methods of conflict resolution. Dialogue usually entails a series of open-ended meetings between conflict parties with the aim of exchanging perceptions and building understanding and trust;
it does not primarily aim at decisions and implementable action. Negotiations entail a bargaining relationship and an exchange of concessions in the aim of reaching a mutually acceptable agreement. Dialogue and negotiation may or may not require the intervention of a third-party mediator or facilitator. Recognizing their

distinctions, this report often uses the terms dialogue and negotiation interchangeably, except when using the official names of specific DNP instances—such as national dialogues. For more detail, see Dan Snodderly, ed., Peace Terms: Glossary of Terms for Conflict Management and Peacebuilding, 2nd ed. (Washington, DC: United States Institute of Peace, 2018).

5 - Mediation is a process whereby a third party assists two or more parties, with their consent, to prevent, manage, or resolve a conflict by helping them develop mutually acceptable agreements. This report uses mediation as an all-encompassing term that also includes other forms of third-party support to dialogue and negotiation, such as facilitation and good offices. See United Nations, United Nations Guidance for Effective Mediation (2012).

6 - Mauricio Rivera Celestino and Kristian Skrede Gleditsch, "Fresh Carnations or All Thorn, No Rose? Nonviolent Campaigns and Transitions in Autocracies," Journal of Peace Research 50, no. 3 (2013): 385–400; Petter Grahl Johnstad, "Nonviolent Democratization: A Sensitivity Analysis of How Transition Mode and Violence Impact the Durability of Democracy," Peace & Change 35, no. 3 (2010): 464–82; and Jan Teorell, Determinants of Democratization: Explaining Regime Change in the World, 1972–2006 (New York: Cambridge University Press, 2010).

7 - Adrian Karatnycky and Peter Ackerman, How Freedom Is Won: From Civic Resistance to Durable Democracy (Washington, DC: Freedom House, 2005).

8 - Erica Chenoweth and Maria J. Stephan, Why Civil Resistance Works: The Strategic Logic of Nonviolent Conflict (New York: Columbia University Press, 2011).

9 - Daniel Lambach et al., Nonviolent Resistance and Democratic Consolidation (Cham, Switzerland: Springer, 2020); and Felix S. Bethke and Jonathan Pinckney, "Nonviolent Resistance and the Quality of Democracy," Conflict Management and Peace Science (2019), https://doi.org/10.1177/0738894219855918.

10 - Jon Elster, The Roundtable Talks and the Breakdown of Communism (Chicago: University of Chicago Press, 1996).

11 - Eda Kriseova, Vaclav Havel: The Authorized Biography (New York: St. Martin's Press, 1993).

12 - Michael Bratton and Nicholas Van de Walle, Democratic Experiments in Africa: Regime Transitions in Comparative Perspective
(Cambridge: Cambridge University Press, 1997).

13 - George Lakey, Nonviolent Action: How It Works (Lebanon, PA: Sowers Printing, 1963); and Gene Sharp, The Politics of Nonviolent Action (Boston, MA: Porter Sargent, 1973). See also the mechanisms of success (elections, negotiations, resignations, coups, foreign interventions, and overwhelming) in Jonathan Pinckney, "Winning Well: Civil Resistance Mechanisms of Success, Democracy, and Civil Peace" (master's thesis, University of Denver, 2014).

14 - See, for example, the sequential steps in the Curle diagram. Adam Curle, Making Peace (London: Tavistock, 1971). This model was used in sources such as Véronique Dudouet, "Powering to Peace: Integrated Civil Resistance and Peacebuilding Strategies" (Washington, DC: International Center on Nonviolent Conflict, 2017), www.nonviolent-conflict.org/wp-content/uploads/2017/04/powering_to_peace_veronique_dudouet_icnc_special_report_series_april2017.pdf ; and Bloch and Schirch, Synergizing Nonviolent Action.

15 - Isak Svensson and Magnus Lundgren, "From Revolution to Resolution: Exploring Third-Party Mediation in Nonviolent Uprisings,"
Peace & Change 43, no. 3 (July 2018): 287, https://doi.org/10.1111/pech.12298 .

16 - Svensson and Lundgren, "From Revolution to Resolution," 273; Anthony Wanis-St. John and Noah Rosen, "Negotiating Civil Resistance," Peaceworks Report no. 129, United States Institute of Peace, July 2017, 3, www.usip.org/publications/2017/07
/negotiating-civil-resistance; see also similar arguments in Amy C. Finnegan and Susan G. Hackley, "Negotiation and Nonviolent Action: Interacting in the World of Conflict," Negotiation Journal 24, no. 1 (2008): 7–24, https://doi.org/10.1111/j.1571-9979.2007.00164.x ; and Dudouet, "Powering to Peace."

17 - International Crisis Group, "Post-Bouteflika Algeria: Growing Protests, Signs of Repression" (Brussels: International Crisis Group, 2019), www.crisisgroup.org/middle-east-north-africa/north-

africa/algeria/b068-post-bouteflika-algeria-growing-protests-signs-repression.

18 - Wanis-St. John and Rosen, "Negotiating Civil Resistance," 8.

19 - Esra Cuhadar, "Understanding Resistance to Inclusive Peace Processes," Peaceworks Report no. 159, United States Institute of Peace, March 2020, www.usip.org/publications/2020/03/understanding-resistance-inclusive-peace-processes.

20 - Lambach et al., Nonviolent Resistance.

21 - John Higley and Michael G. Burton, "The Elite Variable in Democratic Transitions and Breakdowns," American Sociological Review 54, no. 1 (1989): 17–32, https://doi.org/10.2307/2095659.

22 - Guillermo O'Donnell and Philippe C. Schmitter, Transitions from Authoritarian Rule: Tentative Conclusions about Uncertain Democracies (Baltimore, MD: Johns Hopkins University Press, 1986); and Juan J. Linz and Alfred Stepan, Problems of Democratic Transition and Consolidation: Southern Europe, South America, and Post-Communist Europe (Baltimore, MD: Johns Hopkins University Press, 1996).

23 - See, for example, Stephan Lindemann, "Do Inclusive Elite Bargains Matter? A Research Framework for Understanding the Causes of Civil War in Sub-Saharan Africa," discussion paper (London: Crisis States Research Center, London School of Economics and Political Science, 2008); OECD-DAC, From Power Struggles to Sustainable Peace: Understanding Political Settlements (Paris: OECD Publishing, 2011); Alina Rocha Menocal, "Inclusive Political Settlements: Evidence, Gaps, and Challenges of Institutional Transformation" (Birmingham, UK: University of Birmingham, 2015); World Bank, World Development Report 2011: Conflict, Security, and Development (Washington, DC: World Bank, 2011), https://openknowledge.worldbank.org/handle/10986/4389.

24 - Thomas Parks and William Cole, "Political Settlements: Implications for International Development Policy and Practice" (San Francisco: The Asia Foundation, 2010).

25 - Darren Kew and Anthony Wanis-St John, "Civil Society and Peace Negotiations: Confronting Exclusion," International Negotiation 13, no. 1 (2008): 11–36; Katia Papagianni, "Political Transitions After Peace Agreements: The Importance of Consultative and Inclusive Political Processes," Journal of Intervention and Statebuilding 3, no. 1 (2009): 47–63; Desirée Nilsson, "Anchoring the Peace: Civil Society Actors in Peace Accords and Durable Peace," International Interactions 38, no. 2 (2012): 243–66; Véronique Dudouet
and Stina Lundström, "Post-War Political Settlements" (Berlin: Berghof Foundation, 2016); and Thania Paffenholz and Nick Ross, "Inclusive Political Settlements: New Insights from Yemen's National Dialogue," PRISM 6, no. 1 (2016): 198–210.

26 - Pinckney, Winning Well.

27 - Maxwell Adjei, "Women's Participation in Peace Processes: A Review of Literature," Journal of Peace Education 16, no. 2 (May 4, 2019): 133–54, https://doi.org/10.1080/17400201.2019.1576515.

28 - The data on dialogue and negotiation during transitions were collected by the program on nonviolent action at USIP for all the transitions listed in the Civil Resistance Transitions dataset (seventy-eight cases), which ends in 2011; an additional six transitions from 2012 through 2018 were identified in separate research. A detailed description of the coding process, criteria for inclusion, and all variables collected is available in the project codebook, posted on the public Harvard University Dataverse repository (https://dataverse.harvard.edu/dataverse/usipnva).

29 - Michael Coppedge et al., V-Dem Country-Year Dataset V10 (Gothenburg: Varieties of Democracy Project, 2020). V-Dem is the world's most comprehensive dataset on political regimes, and includes thousands of indicators for every country in the world. Indicators are coded by multiple country or subject matter experts. Individual expert codings are then combined statistically to create estimates of a political system's characteristics. The polyarchy score combines variables measuring the freedom and fairness of elections, freedom of expression, freedom of association, and suffrage. The deliberative democracy score combines variables measuring whether elites give reasoned explanations for their policies based in the common good, how much coun- terarguments are respected, and the degree of consultation on important decisions.

30 - Only two transitions starting in the 1940s are included in the dataset. No evidence of a DNP could

be determined in either of these transitions.

31 - The percentages add up to more than 100 percent because more than one selection mechanism can be used in a single DNP.

32 - Simon Mason, "Insider Mediators: Exploring Their Key Role in Informal Peace Processes" (Berlin: Berghof Foundation, 2009).

33 - Specifically, multivariate ordinary least squares linear regression models include control variables for the most prominent alter- native explanations and with both dependent variables (the polyarchy score and the deliberative democracy score) measured five years after the transition. Methodological best practice meant including a sparse number of control variables. See Kevin A. Clarke, "The Phantom Menace: Omitted Variable Bias in Econometric Research," Conflict Management and Peace Science 22, no. 4 (2005): 341–52; and Christopher H. Achen, "Let's Put Garbage-Can Regressions and Garbage-Can Probits Where They Belong," Conflict Management and Peace Science 22 (2005): 327–39. Three control variables were included: the country's pre-transition level of democracy, the average level of democracy in the country's geopolitical region, and the country's GDP per capita at the beginning of the transition.

34 - Adjei, "Women's Participation"; Jana Krause, Werner Krause, and Piia Bränfors, "Women's Participation in Peace Negotiations and the Durability of Peace," International Interactions 44, no. 6 (November 2, 2018): 985–1016, https://doi.org/10.1080/03050629.2018 .1492386; and Council on Foreign Relations, "Including Women at the Peace Table Produces Better Outcomes," 2020, www.cfr.org /womens-participation-in-peace-processes.

35 - Hatem M'rad, Tunisie: De La Révolution à La Constitution (Tunis: Nirvana, 2014), 186.

36 - International Crisis Group, "Popular Protests in North Africa and the Middle East (IV): Tunisia's Way," Crisis Group Middle East/ North Africa Report no. 106, April 28, 2011, 8.

37 - Interview with former vice president of the ANC and ND participant, September 18, 2020.

38 - Interview with former vice president of the ANC and ND participant, September 18, 2020.

39 - Marina Ottaway, "Tunisia: The Revolution Is Over, Can Reform Continue?," Carnegie Endowment for International Peace, July 13, 2011, https://carnegieendowment.org/2011/07/13/tunisia-revolution-is-over-can-reform-continue-pub-45039.

40 - Carter Center, The Constitution-Making Process in Tunisia, 2011–2014 (Atlanta, GA: Carter Center, 2015), www.cartercenter.org /resources/pdfs/news/peace_publications/democracy/tunisia-constitution-making-process.pdf.

41 - Rikke Hostrup Haugbølle et al., "Tunisia's 2013 National Dialogue: Political Crisis Management" (Berlin: Berghof Foundation, 2017), 17–18.

42 - Hatem M'rad, National Dialogue in Tunisia (Tunis: Éditions Nirvana, 2015).

43 - Haugbølle et al., "Tunisia's 2013 National Dialogue," 29.

44 - Interview with former vice president of the ANC and ND participant, September 18, 2020.

45 - Inclusive Peace and Transition Initiative (IPTI), "Women in Peace & Transition Processes: Tunisia, 2013–2015," (Geneva: The Graduate Institute of International and Development Studies, 2019), 8, www.inclusivepeace.org/sites/default/files/IPTI-Case -Study-Women-Tunisia-2013-2015.pdf.

46 - Interview with former leading member of the LTDH and ND facilitator, November 28, 2020.

47 - Haugbølle et al., "Tunisia's 2013 National Dialogue," 29.

48 - Haugbølle et al., "Tunisia's 2013 National Dialogue," 40.

49 - Norwegian Nobel Committee, "The Nobel Peace Prize 2015," www.nobelprize.org/prizes/peace/2015/press-release.

50 - Interview with former leading member of the LTDH and ND facilitator, November 28, 2020.

51 - IPTI, "Women in Peace & Transition Processes."

52 - Carter Center, "The Constitution-Making Process," 73.

53 - Haugbølle et al., "Tunisia's 2013 National Dialogue," 39.

54 - Haugbølle et al., "Tunisia's 2013 National Dialogue," 41.

55 - Interview with former leading member of the LTDH and ND facilitator, November 28, 2020.

56 - Between 1998 and 2010, more than two million Egyptians participated in more than 3,300 strikes, demonstrations, and factory occupations. Stephen Zunes, "Egypt: Revolution Interrupted? Study Guide" (Washington, DC: International Center on Nonviolent Conflict, 2015), www.nonviolent-conflict.org/wp-content/uploads/2018/08/Egypt-Revolution-Interrupted-Study-Guide.pdf.

57 - Omar Shakir, All According to Plan: The Rab'a Massacre and Mass Killings of Protesters in Egypt (New York: Human Rights Watch, 2014).

58 - Carter Center, "Carter Center Statement on the Legal and Political Context of Egypt's Presidential Elections" (Atlanta, GA: Carter Center, May 16, 2014), 14, www.cartercenter.org/resources/pdfs/news/pr/egypt-05162014.pdf.

59 - Vincent Durac, "Protest Movements and Political Change: An Analysis of the 'Arab Uprisings' of 2011," Journal of Contemporary African Studies 31, no. 2 (2013): 187.

60 - Durac, "Protest Movements," 187.

61 - Yasmine Saleh Hammond Andrew, "Egypt's Brotherhood Warns It Could Quit Talks with Government," Reuters, February 7, 2011, www.reuters.com/article/us-egypt-idUSTRE7003UW20110207.

62 - Interview with former youth activist B, September 10, 2020.

63 - Sara Khorshid, "Mohamed Morsi Has Turned His Back on Egypt's Revolution," The Guardian, June 27, 2013, www.theguardian .com/commentisfree/2013/jun/27/mohamed-morsi-turned-back-egypt.

64 - Salma Shukrallah, "Once Election Allies, Egypt's 'Fairmont' Opposition Turn Against Morsi," Ahram Online, June 27, 2013, http://english.ahram.org.eg/NewsContent/1/152/74485/Egypt/Morsi,-one-year-on/-Once-election-allies,-Egypts-Fairmont-opposition-.aspx.

65 - Interview with former youth activist C, September 18, 2020.

66 - Walid Shawky, "How the Margins Became the Center: On Protest, Politics and April 6," Mada Masr, November 25, 2016, https://madamasr.com/en/2016/11/25/opinion/u/how-the-margins-became-the-center-on-protest-politics-and-april-6.

67 - Interview with former youth activist A, August 20, 2020.

68 - Interview with former youth activist C, September 18, 2020.

69 - Shawky, "How the Margins."

70 - VoxEurop, "Catherine Ashton's Useful but Indecisive Mediation," Voxeurop English (blog), July 30, 2013, https://voxeurop.eu/en /catherine-ashtons-useful-but-indecisive-mediation.

71 - Sara Khorshid, "The Unlikely Success of Egypt's 2011 Revolution: A Revived Women's Movement," MENAsource (Atlantic Council blog), January 27, 2021, www.atlanticcouncil.org/blogs/menasource/the-unlikely-success-of-egypts-2011-revolution-a-revived-womens-movement.

72 - Serhiy Kudelia, "The House that Yanukovych Built," Journal of Democracy 25, no. 3 (July 2014): 19–34.

73 - Emmanuelle Armandon, "Popular Assessments of Ukraine's Relations with Russia and the European Union Under Yanukovych," Demokratizatsiya 21, no. 2 (2013); and Olexiy Haran and Mariia Zolkina, "The Demise of Ukraine's 'Eurasian Vector' and the Rise of Pro-NATO Sentiment," PONARS Eurasia Policy Memo 458, (February 2017).

74 - Volodymyr Ishchenko, "Far Right Participation in the Ukrainian Maidan Protests: An Attempt of Systematic Estimation," European Politics and Society 17, no. 4 (October 2016): 453–72, https://doi.org/10.1080/23745118.2016.1154646; and Vyacheslav Likhachev, "The 'Right Sector' and Others: The Behavior and Role of Radical Nationalists in the Ukrainian Political Crisis of Late 2013–Early 2014," Communist and Post-Communist Studies 48, no. 2 (June 1, 2015): 257–71, https://doi.org/10.1016/j.postcomstud.2015.07.003.

75 - David R. Marples. "Russia's Perception of Ukraine: Euromaidan and Historic Conflicts," European

Politics and Society 17, no. 4 (2016); and Yulia Gorbunova, "Dispatches: Where is the Truth Behind Ukraine's Maidan Sniper Attacks?" Human Rights Watch, April 3, 2014, www.hrw.org/news/2014/04/03/dispatches-where-truth-behind-ukraines-maidan-sniper-attacks.

76 - Amnesty International, "Five Years After the Maydan Protests in Ukraine, Justice Still Not Attained for Victims," February 19, 2019, www.amnesty.org/en/latest/news/2019/02/ukraine-five-years-after-the-maydan-protests-justice-still-not-attained-for-victims.

77 - Michael Kofman et al., Lessons from Russia's Operations in Crimea and Eastern Ukraine, Research Report no. RR-1498-A (Santa Monica, CA: Rand Corporation, 2017); Andrew Roth, "From Russia, 'Tourists' Stir the Protests," New York Times, March 4, 2014, www.nytimes.com/2014/03/04/world/europe/russias-hand-can-be-seen-in-the-protests.html.

78 - Thomas D Grant, "Annexation of Crimea," American Journal of International Law 109, no. 1 (2015): 68–95.

79 - As of June 2021, the OSCE monitoring mission in Ukraine reported nearly 37,000 ceasefire violations over the last year alone. See Organization for Security and Co-operation in Europe Special Monitoring Mission to Ukraine, "Daily Report 144/2021," June 23, 2021, https://reliefweb.int/sites/reliefweb.int/files/resources/2021-06-23_SMM_Daily_Report_%20Vienna.pdf.

80 - For the full text of the agreement, see "Agreement on the Settlement of Crisis in Ukraine," The Guardian, February 21, 2014, www.theguardian.com/world/2014/feb/21/agreement-on-the-settlement-of-crisis-in-ukraine-full-text.

81 - Interfax, "Three Ukrainian Opposition Forces Calling to Do Everything Possible to Prevent Further Bloodshed," Interfax-Ukraine, February 19, 2014, https://en.interfax.com.ua/news/general/191112.html.

82 - Jack DuVall, Peter Ackerman, and Maciej J. Bartkowski, "Ukraine: A Nonviolent Victory," openDemocracy, March 3, 2014, www.opendemocracy.net/en/civilresistance/ukraine-nonviolent-victory.

83 - Julian Borger and Alec Luhn, "Ukraine Crisis: Geneva Talks Produce Agreement on Defusing Conflict," The Guardian, April 17, 2014, www.theguardian.com/world/2014/apr/17/ukraine-crisis-agreement-us-russia-eu.

84 - Natalia Mirimanova, "National Dialogue in Ukraine: You Must Spoil before You Spin," Security and Human Rights 27, no. 3–4 (2016): 365.

85 - DuVall, Ackerman, and Bartkowski, "Ukraine."

86 - Interview with Ukrainian former activist and civil resistance trainer, September 30, 2020.

87 - Tetyana Malyarenko, "A Gradually Escalating Conflict: Ukraine from the Euromaidan to the War with Russia," in The Routledge Handbook of Ethnic Conflict (New York: Routledge, 2016), 350.

88 - Interview with Ukrainian former activist and civil resistance trainer, September 30, 2020.

89 - Interview with former dialogue coordinator in Ukraine, September 24, 2020.

90 - Roxana Cristescu, "The Challenge of Inclusiveness in the Peace Processes in Ukraine" (Brussels: Civil Society Dialogue Network, 2017), 91, http://eplo.org/wp-content/uploads/2018/04/PUBLIC-VERSION-CSDN-Background-Paper-The-challenge-of- inclusiveness-in-the-peace-process-in-Ukraine.pdf.

91 -Interview with former dialogue coordinator in Ukraine, September 24, 2020.

92 -Elise Giuliano, "Who Supported Separatism in Donbas? Ethnicity and Popular Opinion at the Start of the Ukraine Crisis," Post- Soviet Affairs 34, no. 2–3 (May 4, 2018): 158–78, https://doi.org/10.1080/1060586X.2018.1447769; and Olexiy Haran, Maksym Yakovlyev, and Maria Zolkina, "Identity, War, and Peace: Public Attitudes in the Ukraine-Controlled Donbas," Eurasian Geography and Economics 60, no. 6 (November 2, 2019): 684–708, https://doi.org/10.1080/15387216.2019.1667845.

93 - Most infamously, on May 2, 2014, clashes in Odessa led to the death of forty-six anti-Maidan and two Maidan protesters.

94 - Email exchange with former OSCE adviser, January 22, 2021.

95 - Leonid Litra, Ivan Medynskyi, and Kateryna Zarembo, "Assessing the EU's Conflict Prevention and

Peacebuilding Interventions in Ukraine" (Institute of World Policy, 2017), 16–18.

96 - Mirimanova, "National Dialogue in Ukraine," 379.

97 - The Kremlin's ambitions for the conflict may have extended as far as dismembering Ukraine in favor of the creation of an expansive "Novorossiya" client state covering roughly a third of Ukraine's territory that, if created, would reduce Ukraine's population by half and cut the rump Ukrainian state off from the Black Sea. See Christian Caryl, "Novorossiya is Back From the Dead," Foreign Policy, April 17, 2014, https://foreignpolicy.com/2014/04/17/novorossiya-is-back-from-the-dead; or Adrian Basora and Aleksandr Fisher, "Putin's 'Greater Novorossiya'—The Dismemberment of Ukraine," Foreign Policy Research Institute, May 2, 2014, www.fpri.org/article/2014/05/putins-greater-novorossiya-the-dismemberment-of-ukraine.

98 - RIA Novosti, "Lavrov: Opposition Has Not Fulfilled Any of the Item from the Agreement with Yanukovych," March 3, 2014, https://ria.ru/20140303/997908490.html.

99 - Mirimanova, "National Dialogue in Ukraine," 359.

100 - Cristescu, "The Challenge of Inclusiveness," 4.

101 - George Lawson, "Revolution, Nonviolence, and the Arab Uprisings," Mobilization 20, no. 4 (December 2015): 453–70, https://doi.org/10.17813/1086-671X-20-4-453.

102 - Bloch and Schirch, Synergizing Nonviolent Action.

103 - The Inclusive Global Leadership Institute, a joint effort of USIP and the University of Denver, is one effort that seeks to further this goal.

104 - Erica Chenoweth, "Women's Participation and the Fate of Nonviolent Campaigns" (One Earth Future, September 30, 2019), https://doi.org/10.18289/OEF.2019.041.

Paroles d'intervenants civils de paix : repenser l'impartialité comme espace paradoxal

International Journal of Peace Studies, Volume 22, Number 1, Spring 2017

Cécile Dubernet
Unité de Recherche Religion, Culture et Société, EA7403,
Institut catholique de Paris, 75270 Paris Cedex.

Cécile Dubernet, « Paroles d'intervenants civils de paix : repenser l'impartialité comme espace paradoxal », Terrains/Théories [En ligne], 9 | 2018, mis en ligne le 11 décembre 2018, consulté le 02 mai 2022.
URL : http://journals.openedition.org/teth/1642 ; DOI : https://doi.org/10.4000/teth.1642
Licence: CC/BY/NC/ND

Résumé

Cet article interroge le concept d'impartialité dont se réclament la majorité des ONG internationales actives dans les zones de conflit. Par impartialité on entend l'absence de parti pris et la poursuite d'un mandat non-discriminant. Principe fondamental de l'action humanitaire, l'impartialité associe un fort engagement terrain à un rapport de précaution et d'équilibre envers les acteurs du conflit. Plus clair en théorie que celui de neutralité, le concept se décline néanmoins difficilement dans des zones complexes où se combinent urgence et danger. La question est particulièrement sensible pour les ONG spécialisées dans le travail de présence (observation, médiation, accompagnement, interposition, etc.), travail que l'on nomme aujourd'hui intervention civile de paix (ICP). Or peu d'études se penchent sur ces pratiques de protection civile dont le cœur de métier est la relation, et moins encore sur leur mise en œuvre de postures dites impartiales.

Construit sur l'expérience de l'auteure, formatrice en ICP et sur plusieurs entretiens approfondis d'intervenants de retour de mission, cet article identifie des tensions et contradictions qui émergent de terrains de conflit aussi variés que la Colombie, le Soudan du Sud, l'Irak, le Kosovo ou encore les Philippines. L'auteure y restitue et y analyse des paroles d'acteurs de terrain tant sur le concept lui-même, que sur sa mise en pratique. Ces témoignages sont également confrontés à quelques définitions et intuitions théoriques sur le concept. Sans se prétendre représentatif statistiquement, le texte identifie plusieurs enjeux liés à l'impartialité et formule une nouvelle hypothèse à offrir en test à la communauté scientifique : l'idée que les tensions mêmes soulevées par cette posture créent un espace paradoxal permettant de nouvelles options locales de transformation de conflit.

Introduction

Alors que les débats sur la neutralité humanitaire font rage depuis la fin de la guerre froide, la majorité des ONG internationales actives dans les zones de conflit se réclame toujours du principe d'impartialité1. Par ce dernier on entend l'absence de parti pris et la poursuite d'un mandat non-discriminant tel que l'observation, la médiation, la livraison d'aide humanitaire, etc. Principe fondamental de l'action humanitaire, l'impartialité associe un

engagement terrain fort à un rapport de précaution et d'équilibre envers les acteurs du conflit.

Si le concept juridique d'impartialité semble relativement clair2, sa mise en œuvre dans des zones de tension est néanmoins délicate. Sur des terrains complexes, rien n'est jamais acquis : la posture impartiale et la confiance qui en découle doivent se renouveler chaque jour3. De plus, tenir cette attitude est particulièrement difficile lorsque le mandat de l'organisation relève de l'immatériel. Par exemple une mission d'observation du respect des droits humains, le suivi d'une élection ou d'un procès se mesurent à l'aune de présences et d'absences, de déclarations et de silences, bref de regards et de mots toujours sujets à interprétations et rumeurs. Ce type de missions, que l'on nomme aujourd'hui 'Intervention civile de paix' (ICP, en anglais Unaire Civilisa Peacekeeping ou UCP) cumule les difficultés en matière d'impartialité.

L'ICP consiste en l'envoi d'équipes non-armées mais formées à l'accompagnement, la protection civile, l'observation internationale ou encore la médiation locale dans des zones de conflit4. Lorsqu'elle est pratiquée par des ONG, l'ICP se caractérise par une primauté donnée aux acteurs locaux. Or, à ce jour, peu d'études systématiques existent sur ce travail de terrain et sur ses déclinaisons du principe d'impartialité.

L'enquête présentée dans cet article a été initialement pensée pour une formation annuelle à laquelle l'auteure contribue depuis 2009. Mais, au-delà du cadre pédagogique, l'écoute et l'analyse de témoignages récents sur l'exigence d'impartialité peut enrichir nos conceptions théoriques. Tout en réflexivité, cet article ne se prétend pas une étude statistique représentative de l'ensemble des pratiques. Il s'agit plutôt de faire remonter quelques témoignages récents du terrain afin d'approfondir certaines hypothèses sur la réalité du principe d'impartialité, voire d'en formuler de nouvelles à offrir en test à la communauté scientifique. Les extraits choisis et présentés permettent d'éclairer l'idée de double-empathie5, de revisiter le lien entre équidistance et crédibilité6, ou encore la tension clarté-flexibilité7. Surtout, ils témoignent du rôle maïeutique d'une posture complexe. Ensemble, et éclairées du regard du philosophe François Jullien, ces paroles dessinent une nouvelle forme d'impartialité plus pragmatique. Une impartialité qui se joue par le bas ou de côté, dans la fragilité de l'accompagnement, dans l'incertain de la négociation et des traductions maladroites. Étonnement, c'est dans cet espace imparfait, paradoxal, qu'émergent parfois de nouvelles options de transformation du conflit.

I Impartialité et intervention civile de paix : comprendre les termes de l'équation

Depuis la fin de la guerre froide, le nombre d'acteurs intervenant dans les zones de conflit a fortement augmenté et leurs missions se sont démultipliées. Au-delà du soin médical donné aux victimes, de la fourniture de matériaux de première nécessité, certaines organisations s'engagent pour assurer une présence proactive auprès de populations civiles dans l'espoir de limiter les actes de violence à leur encontre. Ce travail de prévention de la violence a pour cœur de métier la relation aux acteurs du conflit, y compris aux acteurs armés et violents. La question de l'impartialité s'y pose donc de façon renouvelée. Afin de saisir ce qui se joue entre posture et réalité, il m'a semblé essentiel d'écouter les personnes qui reviennent de mission et qui, avec un peu de recul, réfléchissent à leur travail. Les paragraphes qui suivent présentent et articulent les enjeux d'une telle étude.

I-A Le défi : la protection non-armée de civils en zone de conflit

L'intervention civile de paix ou ICP est une forme relativement récente d'intervention dans

des conflits. Dans les années 1940, Gandhi avait imaginé l'organisation de volontaires formés à la non-violence, très disciplinés, pour s'interposer dans des zones de conflit. Cette idée d'armée de la paix, ou Shani Senna, s'est décliné de façon plus ou moins politique en Inde mais aussi à l'international à partir des années 19808. Lors de la guerre du Nicaragua, des citoyens américains et canadiens se positionnent physiquement et visiblement auprès de communautés nicaraguayennes rurales pour limiter les attaques des rebelles Contras, soutenus par le gouvernement américain. Jouant de leur nationalité, de leur réseau à l'international, ils s'offrent intelligemment en dissuasion9. L'organisation Peace Brigades International (PBI) naît de ce premier travail et, en lien avec d'autres organismes tels les Witness for Peace, les Christian Peace Makers Teams, développe et perfectionne des méthodologies de dissuasion non-armée dans plusieurs pays (Colombie, Guatemala, Indonésie, Haïti, Népal...)10. La fin de la guerre froide conduit nombre d'organismes inter-étatiques, l'OSCE, l'OAE, l'UE, à adopter, adapter, étendre ces outils. Se développent ainsi l'observation y compris l'observation électorale, l'accompagnement international, l'interposition, les systèmes d'alerte précoce, etc. Aujourd'hui l'ICP s'entend comme l'envoi d'équipes non- armées mais formées à la protection civile dans des zones de conflit11. Peu connues du grand public, ces opérations sont principalement financées par les institutions internationales12.

Si elles ont perdu l'exclusivité de leur innovation, les ONG restent néanmoins actives dans ce champ dans lequel elles sont reconnues parce qu'elles donnent la primauté aux acteurs locaux13. Depuis une dizaine d'années, des pionniers en ont même élargi les pratiques : l'organisation Nonviolent Peaceforce a montré qu'il était possible d'intervenir efficacement dans des contextes chaotiques tels le Soudan du Sud ou l'Irak en guerre. PBI intervient actuellement au nord du Mexique auprès de défenseurs des droits des migrants, dans un contexte de violence criminelle plutôt que politique, ce qui requiert des outils d'analyse et un positionnement remaniés14.

L'essence de l'ICP est la 'mise en relation' pour dissuader de l'usage de la violence, pour influencer les comportements et encourager les initiatives locales non-violentes. Cependant être impartial lorsque le mandat de l'organisation relève de l'immatériel génère des contraintes particulières : en effet, observer, suivre un processus électoral ou encore accompagner des défenseurs locaux menacés se concrétisent en circulations sur des terrains politiquement minés, en rapports plus ou moins confidentiels, en déclarations publiques et en silences, toujours sujets à interprétations et rumeurs.

Ces difficultés ne sont pas nouvelles. Différents groupes ont bataillé avec leur posture de terrain. Lisa Schirch note que lors du conflit le long de la frontière entre le Honduras et le Nicaragua, l'organisation Witness for Peace s'était progressivement alignée du côté des populations du Nicaragua attaquées par les Contras.

> « En étant présents avec eux, dans leurs villes, dans leur coopératives agricoles, les membres de l'équipe de Witness for Peace ont perdu l'apparence de leur impartialité. Néanmoins, ils ont maintenu une certaine impartialité en étant des étrangers, non-armés, qui maintenaient leurs distances par rapport au gouvernement sandiniste au pouvoir15. »

Outre la question du positionnement spatial, l'usage des termes, le choix des canaux de communication, la fréquence du contact avec les acteurs, restent des questions sensibles. La mesure de l'impartialité se cristallise donc souvent sur les dimensions les plus visibles du travail : la présence et la parole. Où sont les équipes ? Sont-elles des deux côtés du conflit? Agissent-elles de la même manière? Ont-elles des discours similaires? Cohérents? Mises à part celles d'Anderson and Olson (2003), de Schirch (2006), ou plus récemment de

Furnari (2016), peu d'études abordent systématiquement l'ICP, et moins encore ses déclinaisons terrain de l'impartialité. Celle de Patrick Coy néanmoins pose l'importance de la posture d'impartialité tant pour la sécurité des intervenants que pour l'efficacité de la mission16. J'ai décidé de sonder ce postulat.

I-B L'enquête : ressources pédagogiques et entretiens d'acteurs de terrain

L'enquête a pour objet de creuser le concept d'impartialité, en écoutant des acteurs de terrain. Elle repose sur deux sources majeures d'information : d'une part une documentation pédagogique accumulée depuis 2009 dans le cadre de formations organisées en France avec des organisations de terrain17, d'autre part des entretiens approfondis avec des intervenants. Ce travail constitue une synthèse de retours de terrain sur la question de l'impartialité et ne prétend pas représenter l'ensemble d'une position de la communauté ICP (elle-même en construction). Il s'agit plutôt d'identifier et d'illustrer quelques tensions que le terme induit dans les zones de conflit actuelles.
La recherche s'appuie sur la littérature grise des premières analyses d'impact de ce genre de mission (notamment les rapports d'évaluation d'opérations et des cas d'études fournis par les intervenants). En effet, formatrice de volontaires de l'ICP, l'auteure est constamment confrontée à la nécessité de fournir des illustrations de ce qu'agir impartialement signifie concrètement. L'information accumulée au cours des années est complétée par des entretiens approfondis d'intervenants en mission ou retour de mission. Compte tenu des thèmes dominants dans la littérature, la grille d'entretien est structurée autour de questions de définition, de formation et d'application du concept d'impartialité. Comme le montre l'encadré ci-dessous, les entretiens semi-structurés abordent le parcours de la personne, sa compréhension du concept d'impartialité (y compris la différence avec la neutralité), l'expérience terrain avec une attention particulière portée aux contradictions rencontrées.

Grille d'analyse des entretiens (français)
I Trajectoire professionnelle
Pouvez-vous décrire votre trajectoire professionnelle depuis vos études ? Quelles ont été les périodes de mission de type intervention civile de paix ? Que faisiez-vous concrètement lors de ces missions ?
II Définition et compréhension du concept d'impartialité
Où, dans quel contexte et/ou dans quelle formation avez-vous entendu parler d'impartialité ? La notion était-elle présentée distinctement de celle de neutralité ?
Comment définissez-vous chacune des deux notions aujourd'hui ? Diriez-vous que cette conception a évolué au fil des expériences ?
III Impartialité sur le terrain
Quand avez-vous été confronté(e) pour la première fois à une question d'impartialité au cours de votre carrière ?
Comment avez-vous réagi ?
Avez-vous été confronté à des incidents / tensions liés à des questions d'impartialité ? De manque d'impartialité ou de rigidité dans l'interprétation d'un mandat ?
Cette notion vous paraît-elle essentielle pour votre travail aujourd'hui ?
Comment expliquez-vous votre posture à votre entourage et à vos partenaires en mission ?
Souhaitez-vous partager une autre pensée/idée en lien avec cette question ?

Les entretiens ont été réalisés entre juillet et novembre 2017 dans le cadre de la préparation et du suivi d'une session de formation. En anglais ou en français, les échanges

restaient très libres et la prise de note manuelle. Les personnes interviewées ont eu la possibilité de réagir à la transcription de leurs interviews. Ce sont donc les formulations consolidées et approuvées de ces entretiens qui sont utilisées dans cet article. Si le nombre de personnes interrogées (8) reste modeste, la grande majorité des interlocuteurs a l'expérience de plusieurs terrains. Certains ont cumulé jusqu'à 20 ans de mission sur plusieurs continents. Le temps imparti à chaque entretien (environ 90 minutes pour 7 d'entre eux, 1 heure pour le dernier) a permis de comparer les missions, les postures adoptées et les difficultés rencontrées. Ces remontées récentes du terrain (notamment d'opérations d'un nouveau genre telle la contre-offensive contre Daesh) illustrent de nouvelles réalités et soulèvent des questions inédites. Elles ouvrent donc des pistes de réflexion quant à ce principe fondateur des engagements humanitaires et diplomatiques qu'est l'impartialité.

I-C Impartialité, clé d'un engagement crédible et efficace ?

Depuis plusieurs décennies, la distinction civil-militaire s'est obscurcie et les populations civiles sont au cœur des conflits (nettoyage ethnique, sièges de zones urbaines, trafics et contrôle des migrations, etc.). Peu d'acteurs humanitaires prétendent encore nourrir et protéger des civils sans impacter aucunement le rapport de force. Le mouvement de la Croix Rouge, de par son histoire, et le Comité International de la Croix Rouge (CICR) parce qu'il est le gardien du Droit International Humanitaire (DIH), continuent de se poser comme neutres dans la présentation de leur mandat18. Quasiment tous les autres intervenants en zones de conflit insistent plutôt sur leur impartialité. Par impartialité on entend l'absence de parti pris et la poursuite d'un mandat non-discriminant tel que l'observation, la médiation, la livraison d'aide humanitaire, etc.19. Comme le rappelle Françoise Boucher-Saulnier, l'impartialité n'est pas neutre.

> « L'impartialité ne doit pas être confondue avec une neutralité arithmétique de l'aide qui consisterait à donner des secours de façon égale à chaque partie en présence, sous prétexte de n'en favoriser aucune. L'impartialité exige que les secours soient donnés de façon prioritaire aux plus nécessiteux, quelle que soit leur appartenance20. »

Au-delà de la distribution des secours, la notion d'impartialité régit la parole publique des intervenants dans les zones de conflit. Ainsi, il est théoriquement possible pour une organisation observatrice d'un accord de cessez-le-feu, d'en dénoncer la violation par une seule des parties prenantes (si tel est le cas) sans pour autant être partiale. Dans cet exemple, l'observateur remplit son mandat : observation et rapport. De fait, la poursuite du mandat reste la ligne directrice de la prise de position, le cadre qui permet d'agir, de choisir, voire de critiquer sans prendre parti. Le mandat est donc une balise importante qui justifie la présence et encadre l'action. Il est souvent construit sur du droit (DIH, droit des réfugiés, droit local) et les intervenants s'y réfèrent souvent.

> « Toute la formation est élaborée sur cela : La neutralité et l'impartialité doivent être des critères pour orienter notre action, et ce dans le sens global ou le DIH l'entend. Le DIH est l'arbitre21. »

> « Le but essentiel est d'appliquer le mandat aux deux parties de façon égale ; y compris appliquer la force contre l'acteur qui agresse le mandat22. »

> « Notre mandat était clair ; nous faisions partie de la mission de monitorat du cessez-le-feu. Nous étions mentionnés dans l'accord de cessez-le-feu et nous avions une position claire. On travaillait avec les populations et nos interlocuteurs étaient le gouvernement et le MILF23. »

Si le concept juridique d'impartialité semble relativement clair, sa mise en œuvre dans des zones de tension reste néanmoins délicate, et ce pour plusieurs raisons. En premier lieu, neutralité et impartialité sont souvent confondues dans l'usage courant. Même les intervenants, à qui j'ai également demandé de définir la neutralité, formulent cette dernière de façon très variée.

> « La neutralité c'est l'idée de ne pas prendre parti pour l'un ou pour l'autre des protagonistes ; on est pour la paix24. »

> « La neutralité, c'est ne pas prendre parti ; en Yougoslavie, on a fait un peu trop de neutralité [...] Je pense que cela a évolué : c'est important d'avoir une certaine neutralité mais cela ne doit pas remettre en cause le mandat25. »

> « La neutralité, c'est d'arriver dans une zone de conflit avec l'esprit ouvert, et d'être vraiment prêt à aborder leurs problèmes avec leurs perspectives26. »

On note que ces trois extraits commencent sur le thème de l'absence de parti pris, puis enchaînent rapidement sur l'action, sur « pourquoi on est là » : la paix, le mandat, l'écoute. Le désir d'engagement fait donc surface. En même temps, ces témoignages illustrent le fait que la distinction neutralité/impartialité est difficile. J'ai aussi interrogé une jeune étudiante qui sortait d'une formation de préparation à une mission d'observation de checkpoints à Jérusalem. La question de l'impartialité y avait été largement débattue, mais elle a remarqué que si les formateurs parlaient d'impartialité, les étudiants eux utilisaient l'un ou l'autre mot sans claire distinction.

> « Je pense qu'il y avait souvent des confusions quand nous parlions. Nous utilisions les deux termes impartialité et neutralité de façon interchangeable27. »

Une autre intervenante, plus expérimentée, a exprimé la même idée en repensant à ses années d'études sur les conflits.

> « Je comprenais ce terme (impartialité) comme signifiant neutralité. En fait, je pense que j'utilisais les deux de façon interchangeable28. »

Cette confusion se comprend, car les deux principes partagent l'idée de ne pas prendre parti. De plus, elle s'entretient puisque certaines organisations et intervenants préfèrent le qualificatif de non-partisan à celui d'impartial (surtout dans le monde anglo-saxon).

> « Peace Brigades International n'utilise pas vraiment le mot impartialité, l'organisation se définit plutôt comme 'non-partisane'. Comment traduire ? Ce n'est pas facile. Mais en gros l'approche reprend les dimensions classiques de l'impartialité ; il s'agit d'agir sans préjugé et sans discrimination envers aucune des parties au conflit ; il faut être le plus objectif possible ; il faut s'abstenir d'émettre un jugement lorsqu'il y a des problèmes, des abus. PBI ne dénonce jamais personne : on peut exprimer des préoccupations aux responsables mais sans accuser personne[..] PBI ne dénonce jamais mais parle de faits29. »

Il est intéressant de noter que cette variation fait écho au travail de Jullien sur la sagesse dans la pensée chinoise. Pour lui, la non-partialité, mieux encore la 'non-partiélité', est marque du sage plus que l'impartialité à l'occidentale.

> « Car notre notion se restreint à l'idée d'une équitabilité du jugement, un camp face à l'autre, entre deux côtés (que l'enjeu soit la justice ou la vérité), alors que l'opposé chinois de la partialité est qu'on garde ouvert tous les possibles sans les laisser réduire d'aucun côté30. »

Nous reviendrons sur l'apport de la pensée de Jullien en deuxième partie de l'article. À ce stade, il convient juste de souligner que la multiplication de termes ajoute à la confusion. Pour clarifier le champ, neutralité et impartialité sont donc souvent représentées comme les faces négatives/positives de l'opération. La neutralité induirait un retrait, une distance alors que l'impartialité se jouerait dans l'engagement. Comme le précise cet intervenant « Quand nous parlons de neutralité, nous disons que nous ne prenons pas part au conflit ; pour l'impartialité, nous disons que nous travaillons avec les bénéficiaires partout31. » Ici c'est l'action qui distingue impartialité de neutralité. En théorie donc, l'impartialité associe un engagement terrain fort, impactant, à un rapport de précaution et d'équilibre envers les acteurs du conflit. Ceci-posé, les questions pratiques émergent immédiatement. Car, si la proactivité est la marque de l'impartialité, elle se décline de multiples façons, notamment dans son rapport aux protagonistes.

> « Certains affirment que l'impartialité signifie n'entretenir aucune relation avec aucun des groupes. On suppose alors que les intervenants extérieurs sont impartiaux parce qu'ils n'ont pas de relations avec les acteurs du conflit ou d'intérêts dans le résultat. On pense aussi souvent que les locaux ne peuvent être impartiaux. L'impartialité pourrait aussi signifier maintenir des relations équivalentes avec tous les groupes. Les intervenants ont besoin de crédibilité pour accéder au conflit32. »

Outre les deux formulations classiques de l'impartialité (pas de relations aux acteurs de conflit ou établissement de relations équivalentes), on remarquera ci-dessus l'insistance sur la notion de distance perçue comme sine quoi non d'une posture crédible. À priori, ne peut être impartial que celui qui vient de loin, de l'extérieur. Ce postulat sur la distance comme source d'impartialité (distance par rapport au conflit, équidistance par rapport aux acteurs), de même que la question de la crédibilité mentionnée par Schirch, sont des questions récurrentes que nous explorons en deuxième partie de cette étude.
Dans le monde humanitaire, l'impartialité reste donc présentée comme clé de crédibilité vis-à-vis des interlocuteurs armés33. Être perçu comme impartial dans un contexte chaotique rassure les parties prenantes, car elles anticipent mieux les réactions de l'intervenant. En théorie, le cadre d'impartialité est donc source de confiance, une donnée essentielle tant pour la sécurité des humanitaires ou diplomates que pour l'accès aux populations civiles. Pourtant plusieurs auteurs soulignent la fragilité de la posture d'impartialité qui dépend de la perception de populations locales sous pression et des vues (parfois manipulatrices) d'autorités locales34. La crédibilité se joue donc moins sur une posture décrétée que perçue et négociée sur le terrain dans la durée35. Et, pour compliquer le tout, le travail humanitaire se décline dans ces contextes changeants ou rien n'est jamais acquis.

> « Le postulat d'impartialité est bien pratique. Cependant, sur le terrain, les contextes et le travail changent très rapidement. Par exemple, au Sud Soudan, l'accord de paix ne mentionnait pas les conflits internes et locaux. Et pourtant ces derniers sont très

vite devenus le cœur du travail36. »

De même, on peut se trouver confronté(e) à des contextes non-anticipés malgré plusieurs missions exploratoires :

> « L'État Kényan a changé la loi pendant que nous étions là, obligeant chaque ONG à devenir une ONG locale, donc avec des Kényans dans le conseil d'administration. C'était déjà un problème d'intégrer des locaux dans l'organisation car c'est contraire à nos principes. Nous avons donc redéfini les choses et circonscrit leur rôle. Mais s'est ensuite posée la question ethnique : quelle répercussion pour la perception de notre impartialité et de notre neutralité si nous n'avons pas un équilibre dans notre répartition ethnique dans le Conseil d'Administration37 ? »

L'impartialité peut se décréter d'en haut, d'apriori, dans un mandat ou une déclaration. Mais elle n'est effective et crédible que dans la façon dont elle se décline sur le terrain, au jour le jour. C'est d'en bas que se construit la confiance, la crédibilité. Est-ce possible dans le cadre de l'ICP ? Est-ce faisable ? Si oui, comment ?

II L'impartialité en zone de conflit : un espace paradoxal ?

Les quelques citations mentionnées en première partie mettent en évidence l'importance que les intervenants ICP accordent à la posture d'impartialité inscrite dans leur mandat mais, déjà, certaines de ses ambiguïtés. En théorie la posture est comprise comme garante d'accès aux populations, de sécurité et d'efficacité de la mission. Cependant, les entretiens montrent que c'est une position souvent confuse à expliquer aux interlocuteurs et humainement difficile à tenir dans le temps. Lors des échanges, les intervenants sont revenus longuement sur trois thèmes porteurs de tensions : l'engagement (la décision d'y aller, d'y rester), la genèse de la crédibilité et de la confiance, enfin la question des limites.

II-A Repenser l'engagement : une présence à 200 %

Pour le philosophe Jean-Marie Muller, être impartial signifie prendre parti à 100 % pour chaque acteur du conflit.

> « Les membres d'une mission de paix qui vise sinon à la réconciliation, du moins à la conciliation des deux parties engagées dans un conflit n'ont pas pour mandat de ne prendre parti pour « aucun des deux » adversaires, mais de prendre parti pour « tous les deux ». Ils s'engagent aux côtés de l'un et de l'autre : ils s'engagent deux fois, ils prennent deux fois parti38. »

Cette idée de double empathie (ou multi-partialité) trouve écho chez les intervenants, dont la plupart soulignent l'importance de travailler avec tous ou, au moins, d'être perçu comme tel :

> « On était très clairs sur le fait [..] qu'on travaillait avec tout le monde, on avait des relations avec tous les acteurs de la communauté39. »

> « En tant qu'observateurs au début nous n'étions placés que du côté serbe ; j'ai décidé d'être représenté des deux autres côtés aussi (croate et bosniac)40. »

> « Pendant toute notre formation on nous a dit qu'il fallait aller dans Israël lorsque nous avions du temps libre. On nous a dit et répété qu'il était très important d'écouter les histoires des deux côtés. C'est fondamental pour comprendre ce qu'il s'y passe et pour ne pas juger trop rapidement41. »

> « L'Irak, c'est la première fois ou nous étions au milieu du conflit sans avoir accès à un côté (au Soudan du Sud, aux Philippines, au Sri Lanka, on était des deux côtés). [..] Le concept d'impartialité était déjà brouillé42. »

Au-delà des mots du mandat, la déclinaison spatiale de la présence est essentielle. D'où on parle/vient compte parfois plus que ce que l'on dit/fait. Et cela se comprend dans des contextes dans lesquels la confiance locale est au plus bas. Seule compte alors la cohérence d'une posture. Mais être présent des deux côtés suffit-il ? Encore faut-il s'engager authentiquement auprès des protagonistes, discerner, agir et surtout circuler comme le soulignent ces intervenants :

> « Certaines ONG de protection ont limité leur engagement [sur des sites contrôlés par des militaires] de peur de l'image qu'elles pourraient donner et parce que cela pourrait remettre en cause leur accès humanitaire ou irriter des acteurs de la sécurité. Elles préfèrent s'appuyer sur la présence onusienne.
>
> AUTEUR : Et cela marche ?
>
> INTERVENANT : Pas vraiment. Ou disons que c'est très lent43. »
>
> « C'était plus difficile de travailler dans le camp contrôlé par l'ONU que lorsque nous naviguions entre les différentes communautés ; pouvoir traverser les frontières permet plus facilement de rester impartial. On voit la souffrance des deux côtés. C'est mieux de ne pas être dans un camp [...] cela donne une chance plus grande de vraies conversations avec les communautés locales, plus d'espace pour construire des relations. Dans les camps, les locaux instrumentalisent des ONGs44. »

Ce qui est souligné ci-dessus est le risque de paralysie lorsque, au-delà du déploiement spatial, on ne trouve pas le « juste milieu », soit la posture intellectuelle que Jullien situe dans « l'égale possibilité des extrêmes45. » L'enjeu n'est donc pas simplement de faire acte de présence à gauche comme à droite, encore moins de s'accrocher à un milieu (médian, médiocre) mais plutôt de circuler, de mettre en acte une approche « permettant, par variation d'un pôle à l'autre [...], de déployer le réel dans toutes ses possibilités46. » Compréhension et crédibilité semblent en dépendre. Ceci-dit, l'exigence d'itinérance active, spatiale et intellectuelle, soulève immédiatement la question des ressources. S'étaler géographiquement engendre l'épuisement et peut nuire à la crédibilité des ONG. Ce risque est d'autant plus important que, contrairement à l'ONU ou l'OTAN, ces dernières n'ont pas d'autorité institutionnelle. Elles travaillent d'en bas en partant d'un capital confiance minimum. La construction et le maintien de la confiance sont donc des sujets constants de réflexion.

II-B Repenser l'équilibre distance-crédibilité, ou comment la confiance s'accorde

La littérature humanitaire pose la distance aux enjeux et l'équidistance aux acteurs comme sine qua non de la crédibilité et de la confiance. Par conséquent, au nom de l'impartialité,

certains opérateurs tendent à éviter/limiter le contact avec les locaux47. Au contraire, les intervenants ICP insiste sur le fait que le contact reste la priorité du travail, et clé de toute relation productive.

> « Un incident a montré notre différence avec les militaires. Les réfugiés revenaient escortés par des militaires [internationaux] et, en tant que responsable de l'opération de retour, j'ai dû imposer au commandant militaire de venir dans le bus avec les réfugiés pour gérer les questions de contact et de communication, etc. Le commandant militaire et les troupes auraient préféré rester le plus loin possible des réfugiés au nom de leur impartialité48. »

> « Ce qui compte ce n'est pas d'appliquer le règlement, mais de se positionner de façon crédible49. »

Ici, la nécessité d'interpréter le mandat de façon souple est évidente. On priorise le contact, si nécessaire au détriment de la procédure, au risque de brouiller les cartes de l'équidistance. Ces extraits illustrent une tension connue entre clarté du mandat et flexibilité dans son interprétation, deux 'bonne pratiques' de l'ICP50. En effet, une approche engagée est risquée car tout contact mal interprété peut devenir source de difficultés :

> « Alors que nous accompagnions une organisation proche des FARC [Colombie], nos accompagnateurs ont été interdits de zone par un autre groupe. Le travail des défenseurs a dû être stoppé ; il y a eu des alertes sur la sécurité des défenseurs. En fait nous étions perçus comme partisans et il y avait une demande d'accompagnement des deux côtés [...] Le problème a été résolu parce que les deux organisations nous ont demandé de travailler avec elles se sont regroupées [temporairement] dans une sorte de plate-forme51. »

Ce témoignage illustre plusieurs points d'importance : l'illusion de la distance, l'importance de la perception locale du travail de l'ONG, enfin le paradoxe : le fait qu'une situation tendue liée à une perception de partialité ait pu se transformer positivement via plus d'intervention (avec un ré-équilibrage de l'implication), plutôt qu'une sortie de zone (prise de distance) qui, au final, n'aurait arrangé personne. Au fond, c'est la difficulté même qui a créé les conditions d'une innovation.

On le voit, dans l'ICP, il s'agit de passer par-dessus la dimension top-down et narcissique de l'impartialité, au nom de laquelle peut s'ériger une bulle confortable d'inaction. Si la majorité des personnes interrogées reconnaît l'importance théorique de la distance, c'est autrement qu'elle la formule : la distance est vue comme fiction théorique. Plus important ici est le mouvement. C'est « aller vers » dans le respect des acteurs locaux (y compris armés) qui se paye en respect. Ceci implique, entre autres, de respecter l'autorité dominante d'une zone même si ce n'est pas toujours confortable. Un intervenant ayant travaillé avec le Danish Refugee Council au Kosovo, a souligné qu'il était illusoire de forcer des retours de population (en l'occurrence Serbes) au nom du droit au retour. Ces impositions s'étaient souvent soldées par des émeutes et des agressions de réfugiés provoquant de nouvelles vagues d'exil. Bien plus important pour la pérennité du retour fut la capacité des intervenants à écouter les acteurs locaux :

> « Nous avions des discussions interminables avec des représentants locaux ; on a beaucoup écouté, écouté leurs ressentis, comment ils percevaient les autres, comme des bandits etc. Et c'est seulement lorsque les ressentis avaient été exprimés, après beaucoup de temps, que nous pouvions identifier des zones ou les réfugiés pourraient

rentrer et être acceptés. La majorité albanaise a mis très longtemps à nous accepter comme intermédiaire [...] Mais c'est très important pour la sécurité à long terme des réfugiés52. »

« La façon dont nous travaillons avec le temps, comme notre matière première ; le temps et l'écoute, une écoute authentique des personnes [...] avant de construire quoi que ce soit, avant d'essayer d'imposer une solution. Je me rappelle quand je suis arrivée, j'étais une américaine excitée et extravertie, parlant toujours de comment aider. Mon responsable m'a juste dit : "arrête, écoute et essaie de comprendre"[...] Je pense que beaucoup d'ONG n'écoutent pas parce qu'elles sont trop stressées par leurs livrables. Elles ne prennent pas le temps de construire des relations53. »

Présence, cohérence, temps sont donc des « matières premières ». Paradoxalement, la fragilité des intervenants en est une autre : non-armés ils se savent vulnérables et ne peuvent prétendre apporter une protection par le haut (militaire). Ils abordent la sécurité des personnes (y compris la leur) en anticipant le danger, en développant un réseau de contacts toujours d'actualité : jour après jour, ils évaluent la sûreté de telle route de nuit, la possibilité de faire confiance à tel acteur, de négocier une évacuation de civils via un territoire hostile, etc. Ils travaillent constamment un réseau local, une toile permettant d'insérer les acteurs du conflit dans du relationnel.

« À la London School of Economics, j'ai étudié le management de l'aide humanitaire mais c'est dans la brousse que j'ai pu comprendre comment cela se combine avec le développement local. Être dans la brousse, travailler avec l'intervention civile de paix, construire des relations. Il y a quelque chose dans cette méthodologie qui connecte tout54. »

Ici on est loin d'une équidistance linéaire. On travaille une toile de relations invisibles ancrée sur des acteurs locaux, une toile fragile qui casse souvent comme le démontre l'exemple sur la Colombie. Étonnement l'incident lui-même a été source de nouveaux contacts. Dans le meilleur de leur pratique, les équipes ICP sont des « spider-humans » qui illustrent la notion de « proxemix » de John Paul Lederach, la juste distance permettant respect et émancipation55. Et, comme le souligne la dernière citation, c'est sur le terrain, et non à l'université que l'on peut expérimenter ces tensions créatrices. Un autre intervenant insiste même sur la nécessité de déconstruire le concept :

« L'impartialité donne un cadre commun aux occidentaux, un langage commun [...]. Mais il faut faire un gros travail avec les intervenants occidentaux lorsqu'ils arrivent sur le terrain [...] En utilisant le cadrage impartialité, il y a un risque de diminuer l'expérience vécue sur le terrain, il y a un risque de diminuer sa complexité [...] d'aborder le conflit dans un style missionnaire en voulant résoudre les problèmes avec des solutions toutes faites56. »

Ces extraits illustrent bien le travail horizontal sans imposition verticale du droit ou du mandat. La présence n'est pas surplombante mais accompagnante, diplomate de proximité, sage-femme. Le respect se forge dans l'écoute qui prend du temps. Dans le meilleur des cas, si la mission reste cohérente, si les limites sont claires, alors la confiance peut émerger.

« La confiance est liée à l'impartialité. Mais la confiance vient de la transparence et de

la consistance. Il est essentiel d'être ouvert sur ses limites. Je ne peux pas faire XYZ. Dans ce travail, on dit non constamment57. »

II-C Repenser les limites ou les habiter ?

Engagement à 200 %, travail multilatéral en réseau, gestion de l'urgence et du temps long, l'impartialité en ICP se décline en injonctions souvent contradictoires. La dernière section de cet article revient sur des limites du travail mais aussi sur des brèches ouvertes par la vulnérabilité, l'incompréhension ou l'épuisement.
La posture d'impartialité reste souvent un lieu de grandes tensions :

> « En pratique le concept d'impartialité manque d'une compréhension du pouvoir, c'est-à-dire de la position à adopter lorsqu'un groupe est clairement dominateur, marginalise et exploite un autre groupe ; en tant qu'intervenant civil de paix [...] Vous devez accepter leur autorité [il s'agit d'acteurs armés] et user de votre présence au mieux pour qu'ils fassent leur travail de façon plus humaine. Vous ne dites pas tout ce que vous pensez. Mais le fait de se taire plutôt que de dénoncer immédiatement des violations des droits humains ne signifie pas que vous ne pensez pas. C'est un compromis pour maintenir une relation aux acteurs de terrain58. »

La présence en quasi-silence peut devenir insoutenable. La fine ligne qu'il faut longer chaque jour entre compromis et compromission est moralement épuisante. Car tous les protagonistes du conflit cherchent à s'approprier l'intervenant et ses ressources.

> « À propos de « non ». Tout le monde vit un moment ou dire « non » devient difficile. Là, il faut partir, ou au moins faire une pause [..] Dire non 90 % de son temps est épuisant moralement, en particulier face à des personnes dans l'extrême besoin59. »

Certaines organisations partent, d'autres relâchent parfois cette tension et adoptent une position dite de solidarité avec des opprimés60. D'autres fois, la posture d'impartialité s'affiche comme un demi-mensonge, un terme juridique, rassurant par lequel, au fond, on justifie un travail de solidarité.

> « En fait c'est une façon différente de décrire une mission de solidarité afin que plus de personnes soutiennent et participent à ce travail. Nous avions des personnes plus âgées, des personnes qui s'étaient engagées via leurs groupes d'églises, des personnes qui n'auraient pas été très à l'aise avec une rhétorique sur la solidarité mais qui répondaient bien à des arguments légaux, juridiques ; le Droit International Humanitaire est monnaie courante61. »

Les personnes et organisations qui tentent de ne rien lâcher sont condamnées à la pédagogie : expliquer et ré-expliquer la nature complexe de la mission. Un collègue formateur raconte souvent que lors de son déploiement au Guatemala pendant une période électorale, les paysans qu'il accompagnait lui demandaient tous les jours pour qui il allait voter. La même incompréhension se retrouve sur d'autres terrains
« Au Soudan du Sud, les personnes avec qui nous étions ne pouvaient même pas imaginer que nous travaillions pour l'autre côté aussi. Nous devions constamment leur rappeler que nous avions des équipes partout, y compris avec les autres tribus62. »

> « Vous passez beaucoup de temps à expliquer et ré-expliquer ce qu'est votre organisation ce qu'est votre mandat, pas seulement aux acteurs locaux mais aussi aux autres organisations63. »

> « Il y a toujours cette peur de vous donner de l'information, peur que vous soyez des espions [...]. Quelqu'un de l'armée irakienne me l'a dit un jour : "Tout ce que vous voulez c'est de l'information"64. »

Confusion, soupçons d'espionnage, c'est précisément parce qu'elles doivent constamment se justifier que les équipes d'ICP sont connues dans les communautés. Ces temps d'éclaircissement répétés dessinent des routines et des lieux de rencontre, forgent du lien, parfois créent un 'espace pour la paix'65. Un intervenant le souligne :

> « On venait simplement et on disait que l'on voulait parler aux gens. Ils trouvaient cela parfois étrange mais, quelque part, cela rendait notre vie plus simple que de s'inquiéter d'avoir distribué (ou non) la même chose à chaque partie prenante66. »

Paradoxes : ne rien donner ouvre des espaces ; l'incompréhension peut être source d'échange. Même les tentatives fréquentes de manipulation peuvent conduire à de l'humour, voire de la complicité :

> « Un jour des Croates ont voulu me faire croire que des Serbes avaient tiré sur une église. Et quand nous y sommes arrivés, j'ai vu qu'il y avait un tank croate à côté de l'église. J'ai levé les yeux au ciel et il a compris67. »

Il est intéressant de noter ici que l'intervenant est resté silencieux. Cet exemple d'ailleurs fait écho à d'autres remarques déjà citées sur l'importance du silence. Celle-ci encore : « En tant qu'européen et en tant qu'étranger, cela vous fait du bien de rester et d'écouter68. » Car, comme le souligne Jullien, « dire interrompt »69 or « c'est en silence qu'on "réalise"70. » De fait, la combinaison entre l'espace de dialogue forgé par la présence et la retenue de l'intervenant interroge, suspend l'acte violent, encourage l'initiative locale. Au Soudan du Sud, lors de réunion de villages, des femmes réfugiées ont imaginé elles-mêmes la création de patrouilles féminines pour se protéger, patrouilles qu'elles ont ensuite organisées et qui s'avèrent plus pérennes que celles de l'ONU. À ma question sur l'origine de l'idée l'intervenante a répondu :

> « Vous savez, cette façon de s'asseoir et de parler ; comment on en est arrivés à ces patrouilles de femmes et à tout le travail sur l'alerte précoce ; on est venus et on a offert un espace et un temps pour parler de leurs questions de sécurité. Quelles étaient leurs inquiétudes ? On voulait comprendre, et ensuite cela s'est construit de discussion en discussion. Et ces équipes ne sont pas des équipes de notre organisation, ce sont leurs équipes71. »

Ne nous méprenons pas. La préparation et les efforts investis dans cette façon de s'asseoir, de boire le thé sont colossaux. Les extraits cités restent trop brefs pour donner la pleine mesure de la force nécessaire pour être au plus près des populations sans prendre parti, pour comprendre les enjeux sans donner de solutions. En bref, pour tenir ouvert l'espace paradoxal. Ce dernier est physique (lieux de rencontres, de croisement, canaux de

communication) et symbolique (protocoles d'interaction, règles du jeu, préalables, rituels, histoires). Il est paradoxal, car des adversaires, des contraintes et autres ultimatums contraires s'y croisent, s'y frottent.
Il faut donc activer cet espace/temps inédit sans garantie qu'une option viable ne surgisse. Il faut tenir dans le temps malgré les pressions des directeurs et sponsors de programme. Tout en portant le poids des injonctions contradictoires : expliquer/être discret sur ce que l'on voit/vit ; aller vers/laisser venir ; être patient dans l'urgence, calme dans le danger, écouter quand tout le monde hurle. L'impartialité de l'ICP, circulante, flexible et négociée reste ambiguë. Cependant, quand elle est tenue, même imparfaitement, elle « donne à penser » et peut devenir source de visions nouvelles : conscience de partager les mêmes paramètres de sécurité que les « autres » (Colombie), que l'on peut agir pour sa propre sécurité en tant que femme réfugiée (Soudan du Sud), qu'une fois la douleur et le ressenti exprimer, il y a de la place pour le retour de l'adversaire (Kosovo).
Tous les intervenants soulignent néanmoins que ces moments lumière restent fragiles, et surtout difficiles à reproduire. On peine à les ériger en « good practices » ou « lessons learned » car ils ne génèrent pas de vérité qui tienne au-delà des circonstances qui les font émerger. C'est un défi tant pour les praticiens qui rêvent de processus de paix en forme de recettes de cuisine que pour les analystes avides de connaissances stables. Et c'est là que l'éclairage de Jullien touche encore au plus juste. En effet, comme le sage, l'intervenant civil de paix n'offre rien de tangible. Il n'est lui-même que paradoxe : d'ailleurs et disponible, présent et en déplacement, signifiant et silencieux. S'il est vraiment sage, il saura « comprendre les différences, les tenir ensemble, en user selon le moment »72. Étonnement, alors que l'ICP et son impartialité sont des outils d'intervention fondamentalement occidentaux, ancrés dans du droit, axés sur du changement politique, leur force terrain se joue dans une posture proche de celle du sage confucéen. Une piste à creuser. Car, dans cette perspective, il devient moins important de résoudre le paradoxe, de le dépasser comme le voudrait la science politique (peut-être même la philosophie) que de le susciter et d'apprendre à le vivre.

Conclusion

> « L'impartialité c'est fondamental mais la théorie n'envisage pas tous les cas de figure. L'impartialité, c'est une notion toujours à interpréter et à ré-interpréter sur le terrain73. »

Les acteurs de l'humanitaire préfèrent parler d'impartialité que de neutralité, car la notion combine l'absence de parti pris et l'engagement physique dans la défense d'un mandat juridique. Elle offre donc un cadre solide et rassurant à de multiples formes d'intervention. Pourtant, les perspectives d'intervenants civils de paix recueillies dans ce texte nous invitent à questionner cette impartialité théorique, extérieure et supérieure ainsi que ces « éclairés qui interviennent tout en évitant de se mêler du problème74. » Le monde de l'intervention civile de paix, parce qu'il est du terrain, relève d'une impartialité d'accompagnateur, pragmatique, voire maïeutique. Toute son ambition semble tenir dans la création de micro-zones de sécurité encourageant des dynamiques de paix endogènes.
L'idée est belle, la réalité plus complexe. Les témoignages retracent des hauts et bas d'une telle ambition. Dans les zones de violence, l'impartialité, reconnue pourtant comme essentielle au travail d'ICP, reste une posture fondamentalement intenable. Elle génère des remises en cause permanentes, de l'incompréhension, de constants déplacements. Mais, paradoxalement, l'incongruité même de la posture, toute la tension dans laquelle l'ICP se situe, ouvre parfois des options locales de transformation du conflit. En ICP, l'injonction d'impartialité génère donc un espace paradoxal source de frictions, parfois de transcendance

et de sagesse. Un potentiel fragile où tout se joue dans un équilibre instable. Mais un potentiel réel encore à explorer.

Notes et références

Bibliographie

ANDERSON Mary, Do no harm : how aid can support peace -or war (1999), Boulder CO, Lynne Rienner Publisher, 1999.

ANDERSON Mary, OLSON LARA, Confronting War, Critical Lessons for Peace Practitioners, Cambridge (USA) The Collaborative for Development Action, 2003, 98 p.

AUTESSERRE Severine, Peaceland, New York, Cambridge University Press, 2014.

BOUCHER-SAULNIER Françoise, Dictionnaire pratique du droit humanitaire (2000), Paris, la Découverte, 2000.

CICR Comité International de la Croix Rouge, Les principes fondamentaux du mouvement international de la croix rouge et du croissant rouge, principes éthiques et outils de l'action humanitaire (2016), Genève : CICR, Ebook, Ref 0513, 2016.

COY Patrick, « Non-partisanship, interventionism and legality in accompaniment : comparative analyses of Peace Brigades International, Christian Peace Maker Teams and the International Solidarity Movement », The International Journal of Human Rights, Vol 16, Issue 7, 2012, p. 963-981.

DUBERNET Cécile, « Sans arme face à la violence : l'intervention civile de paix », Silence, n° 446, juin 2016, p. 5-7. EGUREN Enrique -PBI BEO, Protection Manual for Human Right Defenders (2005), Dublin, Front Line, 2005.

FURNARI Ellen (dir.), Wielding nonviolence in the midst of violence, case studies of good practices in Unarmed Civilian Protection, Nordestedt, BoD, 2016.

GOLDRICK Claudia, « The future of humanitarian action : an ICRC perspective », International Review of the Red Cross, 93, 2011, p. 965-991.

JULLIEN François, Un sage est sans idée ou l'autre de la philosophie, Paris, Seuil, 1998.

LEADER Nicholas, The Politics of Principle : The Principles of Humanitarian Action in Practice (2000), Londres, Overseas Development Institute.

LEDERACH John Paul, The moral imagination, the art and soul of building peace, Oxford, Oxford University Press, 2005.

MACAK Kubo, « A matter of principle(s) : the legal effects of impartiality and neutrality on states as humanitarian actors » International Review of the Red Cross, 97, 2016, p. 157-181.

MAHONY Liam, Proactive Presence : field strategies for civilian protection, Genève : Center for Humanitarian Dialogue, 2006.

MULLER Jean-Marie, Principes et méthodes de l'intervention civile, Paris : Desclée de Brouwer, 1997.

MULLER Jean-Marie, « La non-violence dans l'intervention civile de paix », Alternatives non-violentes, No 124, Automne 2002, p. 23-29.

Nonviolent Peaceforce et UNITAR, Unarmed Civilian Protection, Strengthening civilian capacities to protect civilians against violence, Manuel de formation, 2016, 286 p.

ONU, Uniting our Strengths for Peace Politics, Partnership and People, Report of the High Independent panel of Peace Operations, juin 2015, 111 p.

RIEFF David, A Bed for the Night, Humanitarianism in Crisis, New York : Simon and Schuster, 2002.

SCHIRCH Laura, Civilian Peacekeeping Preventing Violence and Making space for Democracy, Uppsala : Life and Peace Institute, 2006.

WALLENSTEEN Peter, Quality Peace, Peace Building Victory and World Order, New York : Oxford University Press, 2016.

WEBER Thomas, Gandhi's Peace Army : the Shanti Sena and Unarmed Peacekeeping, New York : Syracuse University Press, 1996.

WEISS Thomas, « Principles, Politics and Humanitarian Action », Ethics and International Affairs, Vol 13, No 1, 1999, p. 1-22.

Notes

1 - AUTESSERRE Severine, Peaceland, New York, Cambridge University Press, 2014. LEADER Nicholas, The Politics of Principle : The Principles of Humanitarian Action in Practice, Londres, Overseas Development Institute, 2000.

2 - GOLDRICK Claudia, « The future of humanitarian action : an ICRC perspective », International Review of the Red Cross, 93, 2011, p. 965-991. CICR Comité International de la Croix Rouge, Les principes fondamentaux du mouvement international de la croix rouge et du croissant rouge, principes éthiques et outils de l'action humanitaire, Genève : CICR, Ebook, Ref 0513, 2016.

3 - WEISS Thomas, « Principles, Politics and Humanitarian Action », Ethics and International Affairs, Vol 13, No 1, 1999, p. 1-22. RIEFF David, A Bed for the Night, Humanitarianism in Crisis, New York : Simon and Schuster, 2002.

4 - MULLER Jean-Marie, Principes et méthodes de l'intervention civile, Paris : Desclée de Brouwer, 1997.

5 - MULLER Jean-Marie, « La non-violence dans l'intervention civile de paix », Alternatives non-violentes, No 124, Automne 2002, p. 23-29.

6 - SCHIRCH Laura, Civilian Peacekeeping Preventing Violence and Making space for Democracy, Uppsala : Life and Peace Institute, 2006.

7 - FURNARI Ellen (dir.), Wielding nonviolence in the midst of violence, case studies of good practices in Unarmed Civilian Protection, Nordestedt, BoD, 2016, p. 256.

8 - WEBER Thomas, Gandhi's Peace Army : the Shanti Sena and Unarmed Peacekeeping, New York : Syracuse University Press, 1996.

9 - COY Patrick, « Non-partisanship, interventionism and legality in accompaniment : comparative analyses of Peace Brigades International », Christian Peace Maker Teams and the International Solidarity Movement », The International Journal of Human Rights, Vol 16, Issue 7, 2012, p. 963-981.

10 - Sur les méthodes voir MAHONY Liam, Proactive Presence : field strategies for civilian protection, Genève : Center for Humanitarian Dialogue, 2006, 169 p.

11 - DUBERNET Cécile, « Sans arme face à la violence : l'intervention civile de paix », Silence, n° 446, juin 2016, p. 5-7. EGUREN, Enrique -PBI BEO, Protection Manual for Human Right Defenders, Dublin, Front Line, 2005.

12 - ONU, Uniting our Strengths for Peace Politics, Partnership and People, Report of the High Independent panel of Peace Operations, juin 2015, 111 p. WALLENSTEEN Peter, Quality Peace, Peace Building Victory and World Order, New York : Oxford University Press, 2016.

13 - Nonviolent Peaceforce et UNITAR, Unarmed Civilian Protection, Strengthening civilian capacities to protect civilians against violence (2016) Manuel de formation, 286 p.

14 - La description des projets se trouve sur les sites des organisations : www.pbi.org et www.nonviolentpeaceforce.org. 15 SCHIRCH Laura, Civilian Peacekeeping Preventing Violence and Making space for Democracy , op. cit., p. 64.

16 - COY Patrick, « Non-partisanship, interventionism and legality in accompaniment : comparative analyses of Peace Brigades International », art. cit., p. 977.

17 - Formations organisées par le Comité Français pour l'Intervention Civile de Paix.

18 - Comité International de la Croix Rouge (CICR), The Fundamental Principles of the Red Cross : Commentary, https://www.icrc.org/eng/resources/documents/misc/fundamental-principles-commentary-010179.htm#a1

19 - Ibid. Voir également AUTESSERRE, Séverine, Peaceland, op. cit., p 234-238.

20 - BOUCHER-SAULNIER Françoise, Dictionnaire pratique du droit humanitaire, Paris, La découverte, 2000, p. 349. 21 Entretien numéro 8, 07/11/2017.

22 - Entretien numéro 2, 08/08/2017. La référence à l'usage de la force s'explique parce que la personne travaillait dans le contexte d'une opération de maintien de la paix onusienne.

23 - Entretien numéro 6, 10/10/2017. Le MILF est le mouvement indépendantiste Moro, aux Philippines. 24 Entretien numéro 3, 16/08/2017.

25 - Entretien numéro 2, 08/08/2017.

26 - Entretien numéro 4, 28/08/2017.

27 - Entretien numéro 8, 07/11/2017.

28 - Entretien numéro 7, 14/10/2017.

29 - Entretien numéro 3, 16/08/2017.

30 - JULLIEN François, Un sage est sans idée ou l'autre de la philosophie, Paris, Seuil, 1998, p. 24. Italiques dans l'original.

31 - Entretien numéro 6, 10/10/2017.

32 - SCHIRCH Laura, Civilian Peacekeeping Preventing Violence and Making space for Democracy, op. cit., p. 141. AUTESSERRE, Séverine, Peaceland, op. cit., p. 234-238.

33 - SCHIRCH Laura, Civilian Peacekeeping Preventing Violence and Making space for Democracy, op.cit, p. 63.

34 - COY Patrick, « Non-partisanship, interventionism and legality in accompaniment : comparative analyses of Peace Brigades International », art. cit., p. 977.

35 - LEDERACH John Paul, The Moral Imagination, the art and soul of building peace, Oxford, Oxford University Press, 2005, p. 51-63.

36 - Entretien numéro 1, 02/08/2017.

37 - Entretien numéro 3, 16/08/2017.

38 - MULLER, Jean-Marie, « La non-violence dans l'intervention civile de paix », Alternatives non-violentes, No 124, Automne 2002, p. 23-29.

39 - Entretien numéro 5, 25/09/2017.

40 - Entretien numéro 2, 08/08/0217.

41 - Entretien numéro 8, 07/11 :2017.

42 - Entretien numéro 5, 25/09/2017.

43 - Entretien numéro 7, 14/10/2017.

44 - Entretien numéro 1, 02/08/2017.

45 - JULLIEN François, Un sage est sans idée ou l'autre de la philosophie, op. cit., p. 29.

46 - JULLIEN François, Un sage est sans idée ou l'autre de la philosophie , ibid., p. 32.

47 - AUTESSERRE Séverine, Peaceland, op. cit., p. 237.

48 - Entretien numéro 4, 28/08/2017.

49 - Entretien numéro 2, 08/08/2017.

50 - FURNARI Ellen, Wielding nonviolence in the midst of violence, case studies of good practices in Unarmed Civilian Protection, op. cit., p. 256.

51 - Entretien numéro 3, 16/08/2017.

52 - Entretien numéro 4, 28/08/2017.

53 - Entretien numéro 7, 14/10/2017.

54 - Ibid.

55 - LEDERACH John Paul, The Moral Imagination, the art and soul of building peace, op. cit., p. 56. 56 Entretien numéro 1, 02/08/2017.

57 - Ibid.

58 - Ibid.

59 - Entretien numéro 6, 14/10/17.

60 - FURNARI Ellen, Wielding nonviolence in the midst of violence, case studies of good practices in Unarmed Civilian Protection, op. cit., p. 239-240.

61 - Entretien numéro 1, 02/08/2017.

62 - Entretien numéro 7, 14/10/2017.

63 - Entretien numéro 1, 02/08/2017.

64 - Entretien numéro 5, 25/09/2027.

65 - Motto des Brigades de Paix internationales. 66 Entretien numéro 1, 02/08/2017.

67 - Entretien numéro 2, 08/08/2017.

68 - Entretien numéro 1, 02/08/2017.

69 -JULLIEN François, Un sage est sans idée ou l'autre de la philosophie, op. cit., p. 102. 70 JULLIEN François, Un sage est sans idée ou l'autre de la philosophie, ibid.

71 - Entretien numéro 7, 14/10/2017.

72 - JULLIEN François, Un sage est sans idée ou l'autre de la philosophie, op. cit., p. 180. 73 Entretien numéro 3, 16/08/2017.

74 - Entretien numéro 1, 02/08/2017.

Multilatéralisme pour la paix

Guerre(s) Russie – Ukraine : premières réflexions rapides

Daniel Durand
Chercheur, Président de l'IDRP

La guerre déclenchée par la Russie contre l'Ukraine dure depuis plus d'un mois et nul ne peut prédire quelle sera sa durée, soit en « haute intensité » comme ce début avril ou éventuellement en « basse intensité » si les forces russes diminuaient leurs attaques. Nous assistons avec indignation à ces images de guerre insupportables. Il faut plus que jamais tout faire pour obtenir un cessez-le-feu, le retrait des troupes russes et un processus permettant d'obtenir rapidement un accord de paix. Dans un monument aux morts de mon département de la Loire figure l'inscription vengeresse « Maudite soit la guerre ! », je la partage complètement.
Il est encore bien tôt pour tirer des enseignements complets et définitifs de cette guerre, inédite sur le continent européen depuis 1945 puisqu'elle implique directement une puissance nucléaire, membre du Conseil de sécurité. Il est encore bien tôt pour analyser toutes les causes complexes ayant déclenché l'attaque voulue et décidée par Vladimir Poutine, mais il est quand même possible de dégager de premières observations ainsi qu'un faisceau de problématiques à approfondir par les chercheurs.

Les guerres dans la guerre

Le premier niveau de remarques et d'observation, indiscutable, est celui de la réalité brute. La Russie a agressé l'Ukraine en envahissant son territoire le 24 février 2022, commettant ainsi une atteinte au droit international « en violation du paragraphe 4 de l'Article 2 de la Charte des Nations Unies » (résolution de l'AG de l'ONU du 3 mars 2022)(1). Les troupes russes ont entamé une guerre classique et brutale, avec côté russe, l'utilisation de chars et de blindés, une maîtrise quasi totale du ciel avec des bombardements aériens importants, suivis par l'avancée de troupes au sol. Quelques armes modernes ont été employées comme des missiles hypersoniques, par contre, peu de drones de combat.

Une première constatation s'impose : les forces russes n'ont réussi que de faibles avancées sur le terrain alors que la disproportion des forces semblait énorme. Elles ont rencontré de nombreux problèmes de logistique (difficultés d'approvisionnement en carburant notamment)(2), des hésitations tactiques également. Cela amène une première question à creuser : et si l'armée russe n'était qu'un « tigre de papier », en dehors de la possession redoutable de l'arme nucléaire ?

Du côté ukrainien : l'armement a été fortement modernisé depuis 2014 et les accords de Minsk, avec l'aide militaire américaine substantielle(3), plus des livraisons d'armes depuis le début du conflit, notamment en missiles anti-chars et la fourniture intensive de drones américains et turcs(4). Les forces ukrainiennes ont pu maintenir leurs communications radio et internet grâce à l'aide du milliardaire américain (groupe Tesla) Elon Musk qui a déplacé au-dessus du territoire ukrainien son réseau satellitaire(5).
Ainsi, malgré sa supériorité matérielle de départ, l'armée russe n'a pas réussi à acquérir au bout d'un mois de combat un avantage décisif.

Cependant, au-delà de son caractère militaire tristement “classique” qui nous rappelle des jours sombres du XXe siècle, avec son cortège de destructions, de victimes civiles, de cortèges de réfugiés aux frontières, une évidence s’impose. Les quatre semaines de mars 2022 ont vu des phénomènes nouveaux apparaître, ceux de « guerres dans la guerre ». Le premier d’entre eux est celui-ci : l’agression russe a suscité une condamnation quasi unanime dans le monde au niveau des États (la résolution de l’ONU du 3 mars a recueilli 145 voix contre 5 seulement(6)) et au niveau des opinions publiques dans les pays industrialisés. Cette condamnation a été générale et globale : politique, morale et surtout, a suscité des réactions multiformes.

D’abord, il faut noter l’étrange passivité du Secrétaire général des Nations unies, le portugais, Antonio Guettes, au niveau des initiatives diplomatiques, tant pour la paix ou pour mettre en place des sanctions officielles : pas de déplacement dans les capitales, tant en Europe qu’à Moscou. Cette passivité tranche avec ce que nous avions vu en 2003 lors des préparatifs de la guerre d’Irak avec l’activisme du secrétaire de l’ONU d’alors, Kofi Annan, pour empêcher la guerre(7).

Sa seule action concrète a consisté en la réunion de l’Assemblée générale de l’ONU et l’adoption d’une résolution de condamnation de portée générale. Certes, l’Assemblée générale n’a pas de pouvoirs coercitifs, encore que, dans le cadre d’un constat de l’incapacité et de la paralysie du Conseil de sécurité à cause du veto russe, il aurait été possible d’appliquer la résolution de 1950 (dite « résolution Acheson »(8)) qui permet à l’Assemblée de préconiser exceptionnellement des mesures (certes non contraignantes) en matière de rétablissement de la paix, ce qui aurait fourni un cadre juridique aux actions des États. Il est clair que M. Guettes a laissé les grandes puissances occidentales « prendre la main » pour les mesures de rétorsion contre la Russie.

Les réactions internationales se sont développées autour de la mise en place de “sanctions” qui ont toutes pour caractéristique d’être prises hors des enceintes onusiennes, donc sans doute, si l’on suit de nombreux juristes, hors du droit international, puisqu’elles peuvent être classées dans le cadre des sanctions “unilatérales”(9). En effet, les décideurs ont été soit des pays seuls avec les USA comme leader, soit des groupes de pays dont l’Union européenne, le « club des pays riches », le G7. Les mesures prises ont été centrées sur les plans économiques et financiers.

On peut estimer que ces mesures étaient pleinement justifiées du fait de l’agression russe, mais cela n’empêche pas des réflexions de portée générale pour l’avenir. Ces “sanctions” ont été annoncées comme des moyens de pression pour obtenir la fin des combats mais comme elles ne se situent dans aucun cadre normatif juridique, leur champ d’application, leur durée dépendent du bon vouloir des pays ou groupes de pays concernés, avec toutes les tentations d’abus possibles. L’incertitude de leur statut les maintient sur un plan essentiellement “punitif”, domaine qui devrait relever d’une structure de justice internationale. Ce non-contrôle (en poussant la réflexion théorique et politique), peut laisser planer un doute : ces sanctions ne peuvent-elles pas être utilisées par un pays dominant dans tel ou tel secteur pour obtenir des avantages économiques ou commerciaux particuliers (voir le débat autour de la fourniture possible de gaz de schiste par les USA à l’UE(10), notamment la nécessité de construire des terminaux méthaniers en Allemagne(11)).

Finalement : est-on dans des "sanctions", donc une forme de justice ou dans une « guerre économique » qui ne voudrait pas dire son nom (voir la reculade à ce sujet du ministre des Finances français Lemaire, lorsqu'il utilisa une fois ce terme(12)). Mais à ce moment, remarquons qu'autant la guerre "classique" est très encadrée par le droit (droit de la guerre et droit dans la guerre), autant la guerre économique, même si elle est ancienne (voir le blocus continental mené en 1806 par la France de Napoléon contre le Royaume-Uni(13)) a des contours très flous.

Autre constatation nouvelle, cette « deuxième guerre » se double vite d'une « troisième guerre » qui est une « guerre sociétale ». À côté des entités étatiques, des entités non-étatiques se placent elles aussi sur le plan punitif des "sanctions" dont l'outil privilégié est le "boycott", ce sont les fédérations sportives, les organismes culturels qui appellent au boycott russe (interdiction de participation aux athlètes russes aux jeux para-olympiques, annulation de spectacles russes de chant, de danses). Même si le boycott a déjà été utilisé sur le plan sportif comme le boycott général des jeux olympiques d'été de 1976 à Montréal(14).

Là aussi, la problématique est complexe. La réaction peut être considérée comme justifiée et même marquer un engagement très positif des sociétés civiles dans la condamnation d'une guerre injustifiable mais là encore, se pose le problème de l'absence de cadre normatif, de buts clairs, de durée(15). Comment éviter que d'un boycott et d'une action justifiée contre la guerre, on ne glisse pas à des actions partisanes, à l'attisement de haines entre peuples, à la réactivation de vieux fantasmes culturels (ici le « méchant russe ») ?

Par contre, un côté positif de cet « engagement sociétal » dans le conflit a été le développement remarquable de la solidarité dans la population : générosité dans l'envoi de vivres et matériels, générosité dans l'accueil de réfugiés ukrainiens. Cet élan de solidarité s'explique par l'évidence de l'efficacité du geste. Efficacité qui est beaucoup moins visible dans la mise en œuvre d'une « solidarité politique », c'est-à-dire l'action pour la paix et contre la guerre, où la mobilisation s'est révélée beaucoup plus complexe.

Pour résumer mon propos, quelles répercussions possibles de ces « trois guerres en une », peut-on déjà pointer ?
Sur le plan militaire : le conflit a remis au centre le poids politique et stratégique de l'existence et de la possession des armes nucléaires par un acteur du conflit. Tous les acteurs avaient en tête le risque de déflagration mondiale terminale qui existait. À l'opposé de l'échelle des armements, l'usage d'armes nouvelles a été confirmée comme les drones capables de compenser en partie une non-maîtrise du ciel en avions classiques. Chacun a pu constater qu'aujourd'hui, une guerre qui se déroule sous les caméras de télévision ou les vidéos des smartphones amène de nouveaux acteurs sur le champ de bataille : les opinions publiques. Les USA ont dénoncé depuis le mois de janvier dans les médias l'imminence d'une attaque russe en Ukraine(16): le 24 février, Vladimir Poutine n'avait-il pas déjà perdu la guerre ? Du moins, celle de l'opinion ?

Sur le plan du multilatéralisme : l'absence d'initiatives de médiation au niveau onusien, laissée à des bonnes volontés régionales (Turquie, Israël), l'absence d'initiative remarquée et peu admissible des leaders de l'Union européenne (dont M. Macron) ont été remarquées. Ces ambiguïtés ont pu jouer sur un autre phénomène remarquable qui est la faiblesse des réactions populaires contre la guerre et pour la paix, en dehors peut-être de certaines

manifestations en l'Allemagne. À la différence de 2003, on a constaté les difficultés de coordination internationale, le peu de mouvements d'ampleur dans les grands pays industrialisés comme France, Royaume-Uni, USA où le débat renaissant sur l'interdiction des armes nucléaires s'est trouvé pris à contre-pied.

Ces faiblesses ont eu une conséquence : ce sont les puissances occidentales qui ont été maîtresses du jeu, on a assisté au retour du leadership des USA à la tête d'un nouveau « monde libre ». Des organismes non-onusiens comme le G7 ont repris du « poil de la bête ».
Sur le plan du droit international : la place prise par la question des sanctions et du boycott pose la question de remettre sur le chantier de meilleures définitions du droit de la guerre économique, de la guerre sociétale et celui de l'information de guerre et dans la guerre.
Sur le plan des idées : on peut parler d'une réhabilitation du « ci vis pacem, para bellum » qui se traduit par l'annonce de la hausse des budgets militaires dans presque tous les pays européens (que deviendront les dépenses nécessaires pour les ODD, les Objectifs de développement durable(17)) ? Des tabous culturels semblent tomber : il est sans doute exagéré de parler maintenant d'un nouveau « militarisme allemand » mais il y a eu des annonces préoccupantes (dépenses militaires en très forte hausse, installation d'un bouclier anti-missile, ré-ouverture possible du débat sur le nucléaire militaire). Enfin, j'ai mentionné précédemment la résurrection de l'Otan, sortie de sa « mort cérébrale ».

Au-delà de ces premières questions à pointer, existent d'autres champs d'études et de réflexions à creuser. Je citerai, sans ordre particulier, le débat nécessaire sur « l'information de guerre » ou « l'information dans la guerre » : ce sont de vieux problèmes mais qui se déploient dans des conditions nouvelles avec l'extension de l'information dans la mondialisation, le problème des sources (voir l'invraisemblable cacophonie autour des victimes sous le théâtre de Marioupol), le nouveau rôle des réseaux sociaux (les vidéos postées sur Tweeter comme source principale des agences de presse). Comment construire une information indépendante mondialisée ?

J'ai commencé d'évoquer la réflexion sur l'action des mouvements de paix : quelle intervention sur les nouveaux champs des guerres, en amont avant le conflit, quelle action sur les plans sociétaux, économiques, quelle place pour les idées de culture de paix ?

Il y aura aussi des débats rétro-actifs à approfondir. Il sera nécessaire, au-delà de l'analyse de l'immédiateté, de repasser au crible les années post-Guerre froide après 1990 et les problématiques de sécurité commune entre États européens : les espoirs puis l'étouffement de l'OSCE, l'élargissement de l'UE comme cheval de Troie de l'OTAN, l'aveuglement après la guerre de Crimée et la complaisance des États européens, des Nations unies envers le non-respect des accords de Minsk par la Russie mais peut-être surtout par L'Ukraine. La guerre était-elle si « inattendue » que cela ?

Une guerre inattendue ?

L'invasion brutale de l'Ukraine le 24 février par les troupes russes, décidée par Vladimir Poutine a choqué des millions de personnes, ému les opinions devant la détresse des civils fuyant la guerre, émotion parfois un peu égoïste : « ce n'est pas possible aujourd'hui » et c'est « presque chez nous » « aux portes de l'Europe ». On oublie facilement devant son poste de télévision que se déroule une guerre encore plus sanglante au Yémen, qui a fait 377 000 morts depuis 2014 ; la majeure partie de ceux-ci étant due à la coalition dirigée par l'Arabie saoudite (qui comprend également le Qatar, qui va accueillir la Coupe du monde de

football), abondamment équipée grâce aux ventes d'armes françaises.

C'est cette "surprise" des citoyens européens devant l'attaque qui a justifié les décisions annoncées très vite par plusieurs gouvernements d'augmenter leur budget militaire devant cette « nouvelle menace russe ».

Des augmentations de dépenses militaires en réaction ?

Les titres de la presse sont parlants : « Pour faire front face à Vladimir Poutine, qui a ordonné une offensive des troupes russes en Ukraine, l'UE a adopté cette semaine des mesures sans précédent » (1/03/2022(18)), « Plusieurs pays voisins de la Russie renforcent leur défense. C'est notamment le cas de la Pologne, de la Norvège ou du Danemark » (23/03/2022(19)). Ces réactions apparaissent légitimes au premier abord, mais si on regarde de plus près l'évolution des budgets militaires de plusieurs pays européens (voir le Figaro du 23/03/2022(20)), on peut faire les observations suivantes : entre 2019 et 2021, les dépenses militaires du Royaume-Uni sont passées de 59,4 Mes de $ à 61,5 puis 71,6 – celles de la France 52,1 à 54,9 puis 59,3 – celles de l'Allemagne de 48,4 à 52,1 puis 56,1. Ces sommes sont à comparer au budget américain qui est de 754 Mes de $, aux dépenses de la Russie qui s'élèvent nominalement à 62,2 Mes $ (180 Mes de $ en pouvoir d'achat réel) et à celles de la Chine à 207 Mes de $ nominaux (307 Mes de $ en pouvoir d'achat).
Remarquons que l'UE consacre ainsi 200 milliards de dollars par an, soit 1,5 % de son PIB, pour la défense. « C'est trois ou quatre fois le budget de la Russie et autant que la Chine. Mais ce n'est pas assez », estime Josep Borrell, le responsable européen aux affaires extérieures(21).

Une opportunité pour l'OTAN ?

Ces chiffres montrent que les nouvelles augmentations de budgets militaires annoncées en mars 2022 ne sont pas vraiment des "virages" dus à une situation nouvelle mais s'inscrivent largement dans une trajectoire mise en place depuis trois ans, décidée après 2014 et l'invasion de la Crimée. La guerre d'Ukraine avait été plus ou moins anticipée dans la relance des militarisations. Si l'on ajoute à ces éléments le fait que le président US, Jo Biden, a annoncé, dès le 20 janvier 2022, l'imminence d'une invasion russe de l'Ukraine, une question se pose : quelles ont été les initiatives diplomatiques fortes pour désamorcer le risque de guerre, en dehors « d'effets de manches » sous la forme de menaces de sanctions, de « réactions fermes » ? Peut-on aller jusqu'à dire que les États-Unis notamment se sont accommodés par réalisme politique de l'inéluctabilité du déclenchement d'un conflit par Poutine ?

Il y a deux pistes à creuser autour de cette réflexion :
— le déroulement des rapports des puissances occidentales depuis 1990 avec la Russie
— l'examen des événements survenus depuis le 24 février, début de l'agression russe, vu du point de vue des intérêts US.

Première piste de réflexion : le débat porte sur cette question : l'OTAN a-t-elle rompu un accord passé à la fin de la Guerre froide prévoyant qu'elle n'étendrait pas ses frontières à l'Est ? La réponse est complexe. De nombreux documents dont certains publiés récemment par le journal Der Spiegel indiquent que cette question a été abordée à plusieurs reprises, mais de manière orale seulement, par les officiels occidentaux et soviétiques de l'époque. Mais aucun document écrit ne semble avoir été signé alors.

L'étude que le « factuel » de l'AFP consacre à cette question est intéressant(22). L'OTAN a beau jeu de déclarer « il n'y a jamais eu, de la part de l'Ouest, d'engagement politique ou juridiquement contraignant de ne pas élargir l'OTAN au-delà des frontières d'une Allemagne réunifiée »(23). « Juridiquement contraignant »; le diable est évidemment dans les détails, cela ne signifie pas qu'il n'y ait pas eu de promesses verbales...

Le premier élargissement de l'OTAN vers l'Est se fit donc lors de l'acceptation de l'ancienne RDA dans l'Alliance, en accord avec Moscou. Puis en 1999, la Pologne, la République tchèque et la Hongrie furent, elles aussi, admises au sein de l'Alliance nord-atlantique.
« Si les Russes avaient eu un traité formel qui interdisait à ce moment-là l'expansion de l'OTAN, on aurait eu des oppositions très fortes, et il n'y en a pas eu. Au contraire, la Russie négocie son rapprochement avec l'OTAN, puisqu'on a la signature de l'acte fondateur OTAN-Russie en 1997 puis en 2002 le conseil OTAN-Russie, une structure de partenariat inédite entre les deux », estime la chercheuse Amélie Zima(24).

En 2004, une nouvelle vague de pays rejoint les rangs de l'OTAN : la Bulgarie, l'Estonie, la Lettonie, la Lituanie, la Roumanie, la Slovaquie et la Slovénie. Dix pays de l'est de l'Europe ont ainsi rejoint l'Europe. En accusant l'OTAN de ne pas avoir respecté des promesses de non-élargissement, Vladimir Poutine cherche-t-il uniquement à justifier son annexion de la Crimée et aujourd'hui son invasion de l'Ukraine ? Pour une part certainement, et en même temps, depuis les années 2008, beaucoup de choses ont changé dans les rapports géopolitiques.

Les accords de partenariat entre OTAN et Russie ont été suspendus complètement depuis 2014, les illusions qui pouvaient exister de voir la Russie considérée comme un partenaire dans les affaires européennes envolées. Le concept stratégique adopté par l'OTAN en novembre 2010 entérine la volonté de l'alliance d'intervenir sur des théâtres d'opération extérieurs à ses frontières comme elle l'avait fait en Afghanistan(25). C'est dans ce nouveau contexte géopolitique que l'élargissement de l'OTAN à l'est de l'Europe peut être considéré comme un encerclement stratégique de fait. L'éventualité de l'entrée un jour de l'Ukraine et de la Géorgie dans l'OTAN, même si les processus n'étaient pas encore formalisés, aggravaient encore cette situation. Il n'est donc pas surprenant que le débat sur la neutralité éventuelle de l'Ukraine figure en bonne place dans les négociations de sortie de crise entre Russes et Ukrainiens.

Élément aggravant, cette dégradation continue des rapports entre Russes et occidentaux, matérialisée par l'extension de l'OTAN, s'est traduite progressivement également par la mise à l'écart et la perte de substance de l'OSCE (Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe) qui aurait pu constituer le cadre idéal de la construction d'une nouvelle sécurité commune entre tous les pays européens(26).
Ne pas accepter la brutalité et l'illégalité de la décision de Poutine d'envahir militairement un autre pays n'empêche pas d'être lucide sur le contexte géo-politique dans lequel s'est produite cette agression.

Quelle solution ? De fait, demain, tous les éléments pour reconstruire la confiance entre pays européens seront à reconstruire, l'hypothèse avancée par beaucoup d'une nouvelle Conférence européenne pourrait permettre de remettre sur la table tous ces problèmes, à condition qu'y soient associés, sous une forme adaptée, les divers composants des sociétés civiles européennes dont l'expérience et l'implication ont beaucoup grandi depuis

1975, date de la Conférence d'Helsinki(27), qui, dans un autre contexte, avait contribué à donner un élan à la coopération en Europe.

À qui profitent les crimes ?

Ma deuxième piste de réflexion relative à l'attitude des différents États avant et pendant le déroulement de la guerre d'invasion russe est de comprendre à qui, en dehors des absurdes et criminels fantasmes de puissance de la Russie, profite le chaos ainsi créé.

Il est clair que depuis 2014, la militarisation de la région a connu un essor extraordinaire. L'armée russe a réorganisé sa structuration et modernisé ses armements. Le complexe militaire-industriel russe a connu un développement rapide et représente en 2016, 50 % de la production brute de l'industrie manufacturière selon le chercheur Vladislav Inozemtsev (IFRI)(28). Malgré les obstacles provoqués par les sanctions économiques occidentales, notamment sur le plan technologique, les renouvellements de matériels militaires nécessaires pour compenser les pertes russes donneront encore un coup de fouet au secteur.
De l'autre côté, depuis 2014, l'Ukraine a reçu un fort soutien militaire occidental, l'ambassadeur américain à Kiev a affirmé que depuis 2014, les États-Unis ont fourni à l'Ukraine plus de 2,5 milliards de dollars d'aides pour renforcer sa sécurité(29).

Depuis le début de l'attaque russe, au moins seize pays de l'Otan, ainsi que deux habituellement neutres, selon un décompte du journal « Les Échos »(30), ont fourni des armes au gouvernement ukrainien. Washington a et va procurer 1400 missiles portables Stinger contre les hélicoptères, en sus des 500 fournis par l'Allemagne et de ceux promis par la Lettonie, la Lituanie, l'Italie et les Pays-Bas. Berlin a offert 2 700 missiles sol-air Strela des entrepôts de l'ex-RDA, Washington va aussi fournir 2.000 missiles Javelin, d'une portée de 2,5 km, en sus des 2.600 déjà acheminés contre les chars. Beaucoup de pays de l'Est offrent des stocks de matériels de l'ère-soviétique et réclament à l'OTAN, en échange, leur remplacement par des modèles dernier cri (mais qui coûtent beaucoup plus cher). Le complexe militaro-industriel, notamment américain, voit donc sans déplaisir le prolongement des hostilités qui viennent alimenter un secteur qui était en ralentissement économique.

Ce n'est pas être cynique ou "complotiste" d'évoquer cet aspect sinistre de la guerre, car il faut toujours avoir en mémoire la déclaration, pleine de lucidité du Président US Einsenhower après son mandat en 1961, « Dans les assemblées du gouvernement, nous devons donc nous garder de toute influence injustifiée, qu'elle ait ou non été sollicitée, exercée par le complexe militaro-industriel »(31).

La guerre profite toujours à des puissances quelles qu'elles soient : c'est évident sur les plans politique ou stratégique mais c'est vrai aussi sur le plan économique. Le resserrement politique autour de l'OTAN va se traduire probablement par de nouvelles commandes dans le domaine de l'aéronautique avec l'achat de nombreux chasseurs F35 par des pays européens tels l'Italie, la Belgique, l'Allemagne et les Pays-Bas – au détriment du Rafale de Dassault(32). Les discours sur l'indépendance énergétique des pays européens du Nord et de l'Allemagne vis-à-vis du gaz russe devraient se traduire par la percée des exportations américains de gaz de schiste (GNL) vers l'Europe. Un accord a été signé le 25 mars entre l'UE et les USA qui prévoit que les États-Unis livreront 15 milliards de mètres de cubes (Gm3) de gaz naturel liquéfié, importé par navires, en Europe, en 2022, en

sus des 25 Gm3 déjà prévus. L'objectif est de se passer des 155 Gm3 de gaz russe – dont 40 par l'Allemagne – qui fournissent 30 % de la consommation européenne(33).

Ce qui se passe sur le terrain donne ainsi raison à certains politologues qui estimaient avant le 24 février que les USA avaient intérêt à un affrontement avec la Russie pour l'affaiblir dans la compétition internationale, réouvrir de nouveaux marchés (gaz), empêcher la création d'un bloc solide Russie/Chine, renforcer un nouveau bloc du « monde libre ».

Ce n'est pas une des moindres contradictions à surmonter dans la lutte pour la paix : la priorité reste l'obtention de l'arrêt de l'agression militaire russe, la conclusion d'un cessez-le-feu et d'une solution politique ouvrant un chemin vers la paix, puisque le centre de toute action politique internationale reste la sécurité des populations civiles ukrainiennes.

En conclusion partielle, on peut donc observer que la guerre livrée par la Russie à l'Ukraine offre, derrière la condamnation sans équivoque de cette atteinte au droit international, un arrière-plan, beaucoup plus complexe où se mêlent considérations géo-politiques depuis trente ans, poursuite d'intérêts économiques et stratégiques, où la morale et les sentiments généreux n'ont que peu de choses à voir.
Ce n'est pas une caractéristique nouvelle pour ce conflit, il en est ainsi de toute guerre. Par contre, je reviendrai dans une troisième partie sur des aspects plus nouveaux de ce qu'on pourrait appeler une « 4e guerre dans la guerre », la « guerre de l'information », la "stratcom", bien éloignée des simples batailles de "propagande" des guerres d'autrefois, avec tous les nouveaux défis que cela pose dans la lutte pour la paix.

La « guerre informationnelle »

Dans mon premier chapitre, je parle de « trois guerres en une » pour qualifier la superposition à une guerre classique, employant la force brutale, celle de l'armée russe en l'occurrence, d'une deuxième guerre qui ne veut pas dire son nom mais en est une véritable, la « guerre économique », juxtaposée à une nouvelle forme d'engagement des sociétés civiles, d'une autre guerre qui serait "sociétale". Pour être complet, il faut aussi enrober cela d'une bataille ancienne, celle qu'on appelait autrefois la « guerre de propagande » mais qui prend de tels degrés de diversités et de sophistication aujourd'hui qu'elle devient nouvelle, c'est la « guerre de l'information », la « guerre informationnelle » ou encore la guerre de la "communication", la "stratcom", la « guerre d'influence » des militaires.

La propagande de guerre est bien connue : les historiens de la guerre de 14-18 l'ont étudiée. La période de la 2e Guerre mondiale a vu exploser cette propagande : les affiches caricaturent du juif, de la « 5e colonne » sont dans les mémoires. On se souvient de Radio-Londres répondant à Radio-Paris « Radio-Paris ment, Radio-Paris est allemand »(34).

La propagande repose sur la construction d'un "récit" servant d'appui, de justification aux actes. Ce récit repose toujours sur une vision binaire, « les gentils/les méchants », En France, trente ans après la fin de la guerre froide, les Russes sont toujours « les méchants » dans une majorité de l'opinion, tout comme ces mystérieux chinois.
Dans le cas de l'Ukraine, le pouvoir de Vladimir Poutine n'a pas lésiné sur les exagérations et les manipulations : la menace de "génocide" des populations russophones du Donbass, la nécessaire "dénazification" du pouvoir de Kiev(35), etc.

A-t-il été crédible ? j'en doute. La diffusion d'informations mensongères parfois grossières est efficace surtout sur les populations "captives" de l'information d'un pouvoir : en Russie, les plus sensibles sont les personnes âgées, les populations des villes moyennes et des zones rurales. Ce sont des populations où les sources d'information restent traditionnelles : journaux, télévision, radio. En Russie comme toujours dans l'histoire des guerres, cela passe par le contrôle des médias, voire l'interdiction des indociles et la censure. Les populations urbaines ou plus jeunes utilisent d'autres moyens d'information avec les réseaux sociaux. C'est pourquoi le pouvoir russe a fermé Facebook, mais d'autres réseaux cryptés comme Telegram permettent d'échapper pour une part à cette censure absolue. Nous avons hélas connu cela en France pendant la guerre d'Algérie : là aussi, le gouvernement français ne menait pas une "guerre" mais une « opération de pacification » et les journaux d'opposition comme l'Humanité, Combat étaient souvent interdits de parution ou paraissaient avec des grandes zones blanches à la place des articles censurés(36).

Cette propagande classique est utilisée par les deux pouvoirs, russes comme nous l'avons vu, comme ukrainien qui a, lui aussi, diffusé de fausses nouvelles (le pilote de chasse "fantôme", les 13 marins héroïques, etc.). Cette guerre de propagande a pris dans ce conflit des formes nouvelles, marquant une évolution commencée depuis les années 90(37).

Les sources d'information et les canaux de diffusion se sont aujourd'hui diversifiés et pour une part, individualisés. Les sources d'infos peuvent être des messages, des "posts" sur Facebook, assortis de vidéos sur Twitter ou Instagram. Ces messages relaient des images truquées, prises hors contexte (images de guerre construites à partir de jeux vidéos par ex). Les grands médias reconnaissent que les vidéos d'amateurs, prises par les smartphones, et qui circulent sur les réseaux sociaux, deviennent des sources qui vont alimenter ensuite médias classiques, télés et journaux papier.

Ces images, ces vidéos peuvent provenir de citoyens, qui peuvent être des témoins précieux, mais qui peuvent être aussi des militants d'une cause et qui vont essayer, en trichant, de peser sur l'interprétation de la réalité. De plus en plus, une partie importante de ces messages sont fournis par des salariés, véritables « soldats informationnels », chargés de peser sur la perception des événements par l'opinion publique au travers des réseaux sociaux, et cela tant du côté russe qu'ukrainien(38).

La question de la vérification des informations véhiculées par les réseaux sociaux (le fact-check, « examen des faits ») devient donc une question centrale.

Il faut reconnaître que cette question a traversé beaucoup de rédactions de presse et interrogé beaucoup de journalistes : les uns pour des exigences déontologiques, les autres par souci de garder une crédibilité nécessaire pour conserver la confiance des lecteurs.
Ces réflexions ont abouti à la construction d'une plateforme sur internet qui réunit des fact-checks de médias français de référence – l'AFP, 20 Minutes, Libération, Les Surligneurs, Franceinfo – ainsi que des tutoriels, des analyses et des outils pour aider enseignants, chercheurs et grand public à décrypter les fake news.

La plateforme française, membre du collectif international EDMO, s'appelle DE FACTO. Elle est portée par Sciences Po, l'AFP, le CLEMI – Centre pour l'éducation aux médias et à l'information, et XWiki SAS : https://defacto-observatoire.fr/Main/#

De nombreux journaux ont aussi leur page spéciale de checknews. en voici une liste non-exhaustive :
https://c.leprogres.fr/societe/desinfox
https://www.liberation.fr/checknews/
https://www.lemonde.fr/les-decodeurs/article/2022/03/04/guerre-en-ukraine-notre-guide-pour-detecter-les-infox-et-les-fausses-images_6116197_4355770.html
https://factuel.afp.com/
https://factuel.afp.com/fact-checking-search-results?keywords=ukraine
L'association Acrimed a monté également un site de critique des médias : https://www.acrimed.org/

Dans les mois précédant le conflit, beaucoup d'articles circulaient sur la capacité des Russes à manipuler ainsi l'opinion. A-t-il été crédible ? j'en doute. En règle générale, la diffusion d'informations mensongères parfois grossières est efficace surtout sur les populations "captives" de l'information d'un pouvoir : en Russie, les plus sensibles sont les personnes âgées, les populations des villes moyennes et des zones rurales. Ce sont des populations où les sources d'information restent traditionnelles : journaux, télévision, radio. En Russie comme toujours dans l'histoire des guerres, cela passe par le contrôle des médias, voire l'interdiction des indociles et la censure. Les populations urbaines ou plus jeunes utilisent d'autres moyens d'information avec les réseaux sociaux. C'est pourquoi le pouvoir russe a fermé Facebook, mais d'autres réseaux cryptés comme Telegram permettent d'échapper pour une part à cette censure absolue. À l'extérieur, il faut constater un relatif échec de la propagande russe sur le plan international, qui fait penser que, tout comme sur le plan militaire, la Russie est peut-être plus un « tigre de papier » que la menace épouvantable dont on a tant agité l'épouvantail.

Depuis le début de la guerre, on constate que la partie ukrainienne a reçu le renfort de nombreuses sociétés ou groupes anglo-saxons qui font que, de plus en plus, c'est le "récit" ukrainien qui domine sur tous les canaux d'information(39). Participe de cette « guerre informationnelle » l'engagement médiatique sans précédent des dirigeants politiques occidentaux, notamment du trio, Jo Biden, Boris Johnson, Emmanuel Macron, dont l'empressement à trouver des formules choc pour faire le "buzz", a pu conduire à des déclarations hasardeuses, "limites" sur le plan diplomatique par Jo Biden (« le boucher », « remplacer Poutine »).

Il s'agit bien, en fait, d'une véritable guerre qui a aussi des côtés matériels avec la cyberguerre, l'utilisation d'informaticiens, de "hackers", pour lancer des attaques virales contre des institutions, des systèmes de gestion bancaires, des installations industrielles ou étatiques ; une guerre qui suppose de disposer des outils pour répercuter ces "informations". C'est ainsi que le soutien du milliardaire Elon Musk et de son réseau de satellites a été décisif pour Smolensk, pour conserver le contrôle de ses communications(40).

Il y a ainsi un déplacement du champ de bataille, celui-ci n'est plus seulement sur terre avec les chars et lance-missiles, ni dans le ciel avec les chasseurs-bombardiers, il est dans les esprits et donc, dans les opinions publiques.
Seuls les spécialistes ont prêté attention aux interventions du général Thierry Burkhard, nouveau chef d'État-major français à l'automne dernier, qui, en parlant du nouveau « concept stratégique français », a déclaré qu'il fallait aujourd'hui : « gagner la guerre avant

la guerre »(41)!

"Avant, les conflits s'inscrivaient dans un schéma paix / crise / guerre". Désormais, c'est plutôt un triptyque compétition / contestation / affrontement. [...] La compétition est devenue l'état normal, que ce soit dans le champ économique, militaire, culturel ou politique, et les conflits dits périphériques appartiennent à cette compétition. On a vécu vingt ans durant lesquels la logique était l'engagement sur le terrain, mais aujourd'hui ce n'est plus l'unique solution », a ainsi développé le général Burkhard devant la presse.
Voyons donc que, dans cette logique, l'état de paix n'existe plus mais est remplacé par une compétition « pacifico-guerrière » permanente ! Il y a là un nouveau sujet de réflexion pour les militants pour la paix et les organisations internationales ! Que deviennent des notions comme le « maintien de la paix », le « rétablissement de la paix », etc. ?

Quelles premières conclusions en tirer ?
Nous vivons actuellement, même dans notre pays, un régime « d'information de guerre », même s'il est différent de celui des pays impliqués à fond dans le conflit. Cela appelle beaucoup de vigilance, de la lucidité nécessaire. Par exemple, malgré les efforts de recherches d'informations objectives, les médias français ont une tendance quasi naturelle à privilégier les informations venant du côté des victimes, ici le côté ukrainien. Certaines informations sont ainsi reprises telles quelles pendant plusieurs heures avant que les vérifications soient effectuées, et les rectificatifs, alors que certains sont nécessaires passent beaucoup plus inaperçus.

Il faut donc un effort permanent pour aller vérifier toutes les informations importantes publiées, par exemple sur les sites de checknews.
Une boussole permanente doit nous guider, juger toutes les décisions politiques et actions internationales à l'aune du droit international. J'avais ainsi fait part de mes réserves dans un précédent article sur la multiplication de sanctions internationales unilatérales hors de toutes normes claires de droit. Les évolutions récentes de celles-ci, s'appuyant sur les images révoltantes du massacre de Bourcha, aggravent ces distorsions. Cela m'amène à penser qu'on ne combat pas le comportement condamnable d'un dirigeant comme Vladimir Poutine par des méthodes qui seraient aussi condamnables, notamment sur le plan du droit international. Cela risque d'avoir des conséquences dommageables pour la vie internationale de demain. Ce n'est pas ainsi qu'on renforcera la justice internationale.

Conclusion :

Cette étude est réalisée à chaud et ne prétend pas prendre en compte tous les aspects de la guerre russo-ukrainienne, des réactions de la communauté internationale, des conséquences de certaines décisions tant sur le plan économique que militaire.
Il semble certain que derrière un classique conflit de puissance et de zone d'influence le fait que le conflit se déroule sur le sol européen en impliquant directement une des cinq puissances nucléaires et membre permanent du Conseil de sécurité pose des questions nouvelles. La rapidité des réactions de certains pays occidentaux, la reconstitution apparente d'un « bloc occidental », peuvent-elles préfigurer les nouveaux conflits du 21e siècle ? Le caractère hybride de cette guerre avec un aspect militaire conventionnel classique, des dimensions économiques inconnues jusqu'alors, un volet de « guerre informationnelle » impliquant complètement les nouveaux moyens d'informations : smartphones, réseaux sociaux, généralisation des fake news modifie la donne, pour les gouvernements, les opposants à la guerre. Nul doute que d'autres travaux seront

nécessaires pour tirer tous les enseignements de cette période.

Notes et références

1 - https://news.un.org/fr/story/2022/03/1115472 consultée le 12 avril 2022

2 - Guerre en Ukraine : l'armée russe fait face à des difficultés – France Info, https://www.francetvinfo.fr/monde/europe/manifestations-en-ukraine/guerre-en-ukraine-larmee-russe-fait-face-a-des-difficultes_4991626.html consultée le 12 avril 2022

3 - Guerre en Ukraine : le soutien militaire des États-Unis à l'Ukraine, constant mais prudent depuis 2014 – Le Monde – https://www.lemonde.fr/international/article/2022/03/03/le-soutien-militaire-americain-a-l-ukraine-constant-mais-prudent-depuis-2014_6115979_3210.html consultée le 12 avril 2022

4 - Comment les drones s'imposent dans la guerre en Ukraine – Nice-Matin, https://www.nicematin.com/conflits/comment-les-drones-simposent-dans-la-guerre-en-ukraine-755504 consultée le 12 avril 2022

5 - Elon Musk vient en aide à l'Ukraine avec ses satellites internet – TOM, https://www.tom.travel/2022/02/28/elon-musk-vient-en-aide-a-lukraine-avec-ses-satellites-internet/ consultée le 12 avril 2022

6 - ONU, ibidem

7 - Kofi Annan, un parcours de plus de 40 ans au sein de l'ONU – Chloé Maurel – Cahiers d'Histoire, 2019 https://journals.openedition.org/chrhc/10806?lang=en consultée le 12 avril 2022

8 - « Résolution Acheson » ou « Union pour le maintien de la paix » – https://fr.wikipedia.org/wiki/Union_pour_le_maintien_de_la_paix consultée le 12 avril 2022

9 - « §3. L'applicabilité ratione temporis. L'évolution de la réaction à l'illicite dans la société internationale », in Les sanctions des Nations unies et leurs effets secondaires par Djacoba Liva Tehindrazanarivelo, https://books.openedition.org/iheid/1526?lang=fr consultée le 12 avril 2022

10 - CheckNews – En voulant moins dépendre de la Russie, l'UE va-t-elle importer plus de gaz de schiste, comme le craint Jean-Luc Mélenchon ? – Libération – https://www.liberation.fr/checknews/en-voulant-moins-dependre-de-la-russie-lue-va-t-elle-importer-plus-de-gaz-de-schiste-comme-le-craint-jean-luc-melenchon-20220329_WPHZA52DGZEBZMDSGWDSGJGKAM/ consultée le 12 avril 2022

11 - La tribune - https://www.latribune.fr/entreprises-finance/industrie/energie-environnement/tensions-en-ukraine-comment-l-europe-peut-se-passer-du-gaz-russe-cet-hiver-904193.html consultée le 13 avril 2022

12 - « Guerre économique » contre la Russie : Bruno Le Maire revient sur sa déclaration et regrette un terme "inapproprié" – France Info – https://www.francetvinfo.fr/monde/europe/manifestations-en-ukraine/guerre-economique-contre-la-russie-bruno-le-maire-revient-sur-sa-declaration-et-regrette-un-terme-inapproprie_4987809.html – consultée le 12 avril 2022

13 - Blocus continental https://fr.wikipedia.org/wiki/Blocus_continental consultée le 13 avril 2022

14 - https://fr.wikipedia.org/wiki/Jeux_olympiques_d%27%C3%A9t%C3%A9_de_1976 consultée le 13 avril 2022

15 - Boycott sportif : la Russie hors-jeu – Franck Latty – https://blog.leclubdesjuristes.com/boycott-sportif-la-russie-hors-jeu/ – consultée le 12 avril 2022

16 - Joe Biden met la Russie en garde contre de « lourdes » pertes humaines si elle attaque l'Ukraine – https://www.leparisien.fr/international/joe-biden-met-la-russie-en-garde-contre-de-lourdes-pertes-humaines-si-elle-attaque-lukraine-19-01-2022-U5Y5LOHLTRCUBBGTOIT4BTOJSI.php – Le Parisien – consultée le 12 avril 2022

17 - Objectifs de développement durable – ONU – https://www.un.org/sustainabledevelopment/fr/objectifs-de-developpement-durable/ consultée le 12 avril 2022

18 - Francetvinfo – https://www.francetvinfo.fr/monde/europe/manifestations-en-ukraine/guerre-en-ukraine-livraisons-d-armes-budget-militaire-sanctions-l-union-europeenne-prend-elle-un-tournant-historique_4986078.html consultée le 13 avril 2022

19 - Francetvinfo – https://www.francetvinfo.fr/replay-radio/le-club-des-correspondants/guerre-en-ukraine-la-pologne-et-la-norvege-augmentent-leur-budget-militaire-le-vatican-s-inquiete-d-une-menace-nucleaire_4998927.html consultée le 13 avril 2022

20 - https://www.lefigaro.fr/international/la-crainte-d-un-conflit-majeur-fait-flamber-les-depenses-militaires-20220323

21 - Le Progrès – https://c.leprogres.fr/defense-guerre-conflit/2022/03/21/force-de-5000-soldats-hausse-des-budgets-l-europe-muscle-sa-defense consultée le 13 avril 2022

22 - AFP – https://factuel.afp.com/doc.afp.com.324B4H4 consultée le 13 avril 2022

23 - Revue de l'OTAN – https://www.nato.int/docu/review/fr/articles/2014/07/01/l-elargissement-de-l-otan-et-la-russie-mythes-et-realites/index.html – consultée le 13 avril 2022

24 - AFP – ibidem

25 - Délégation française – https://otan.delegfrance.org/Le-concept-strategique, 1176 – consultée le 13 avril 2022

26 - https://fr.wikipedia.org/wiki/Organisation_pour_la_s%C3 %A9curit%C3 %A9_et_la_coop%C3 %A9ration_en_Europe consultée le 13 avril 2022

27 - https://fr.wikipedia.org/wiki/Conf%C3 %A9rence_sur_la_s%C3 %A9curit%C3 %A9_et_la_coop%C3 %A9ration_en_Europe – consultée le 13 avril 2022

28 - https://fr.wikipedia.org/wiki/Complexe_militaro-industriel_de_la_Russie – consultée le 13 avril 2022

29 - https://www.aa.com.tr/fr/monde/l-ukraine-recoit-le-quatri%C3 %A8me-lot-de-l-aide-militaire-am%C3 %A9ricaine/2421088 consultée le 13 avril 2022

30 - L'Occident multiplie les livraisons d'armes à l'Ukraine - Les Échos – https://www.lesechos.fr/monde/enjeux-internationaux/loccident-multiplie-les-livraisons-darmes-a-lukraine-1394442 consultée le 13 avril 2022

31 - Discours de fin de mandat de Dwight D. Eisenhower – https://fr.wikipedia.org/wiki/Discours_de_fin_de_mandat_de_Dwight_D._Eisenhower consultée le 13 avril 2022

32 - https://www.leparisien.fr/international/lallemagne-compte-acheter-jusqua-35-avions-de-combat-f-35-americains-14-03-2022-WIN4HHHPYNAYHL67MRW4GYQPI4.php consultée le 13 avril 2022

33 - https://www.liberation.fr/checknews/en-voulant-moins-dependre-de-la-russie-lue-va-t-elle-importer-plus-de-gaz-de-schiste-comme-le-craint-jean-luc-melenchon-20220329_WPHZA52DGZEBZMDSGWDSGJGKAM/ consultée le 13 avril 2022

34 - https://enseignants.lumni.fr/fiche-media/00000000277/bbc-radio-paris-ment-et-messages-personnels-audio.html consultée le 13 avril 2022

35 - BFMTV https://www.bfmtv.com/international/asie/russie/c-est-une-guerre-de-desinformation-pourquoi-poutine-parle-t-il-de-denazification-de-l-ukraine_AN-202202240571.html consultée le 13 avril 2022

36 - Radio-Canada https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1867652/desenformation-propagande-russie-medias-etat-allies-occident-laboratoire-biologique consultée le 13 avril 2022

37 - « L'important dans une guerre informationnelle est d'avoir la main sur les opinions publiques » – INA https://larevuedesmedias.ina.fr/guerre-information-propagande-influence-russie-ukraine-medias-narratif-opinion-publique consultée le 13 avril 2022

38 - https://www.francetvinfo.fr/monde/europe/manifestations-en-ukraine/video-guerre-en-ukraine-comment-des-internautes-analystes-en-sources-ouvertes-decryptent-la-propagande-sur-les-reseaux-sociaux_5060692.html consultée le 13 avril 2022

39 - La guerre de l'information, façon – Radio Cnada – https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1866800/analyse-guerre-information-facon-ukrainienne consultée le 13 avril 2022

40 - https://www.latribune.fr/technos-medias/internet/ukraine-elon-musk-active-ses-satellites-starlink-pour-apporter-internet-aux-zones-frappees-par-les-assauts-de-l-armee-russe-905117.html consultée le 13 avril 2022

41 - http://www.opex360.com/2021/10/05/le-general-burkhard-veut-gagner-la-guerre-avant-la-guerre/ consultée le 13 avril 2022

Les crimes commis en Ukraine pourront-ils un jour faire l'objet d'un procès ?

Laurent Sermet
Professeur d'université, agrégé de droit public,
compétences en Droit international, anthropologie du droit,
Sciences Po Aix. UMR ADES 7268, Aix-Marseille Université (AMU)

Publié le 14 avril 2022 sur le site THE CONVERSATION
https://theconversation.com/les-crimes-commis-en-ukraine-pourront-ils-un-jour-faire-lobjet-dun-proces-international-181021
Licence: CC/BY/ND

La Cour pénale internationale(1) ne peut conduire un procès sur les crimes commis en Ukraine depuis le début de l'invasion russe, le 24 février dernier, que sous réserve de l'accomplissement d'un certain nombre de conditions.

La première d'entre elles concerne les incriminations en cause. Le Statut de la Cour(2) en reconnaît quatre : crimes de guerre, crime de génocide (ou crime d'extermination), crimes contre l'humanité, crime d'agression (crimes politiques).

La deuxième repose sur la réunion des preuves : Iryna Venediktova, procureure générale d'Ukraine, entre autres, s'y emploie(3) à l'aide des forces de police nationale – une situation remarquable sur la permanence de la justice en temps de guerre.

La troisième exige que la compétence de la Cour soit admise par les parties concernées, sachant que ni l'Ukraine, ni la Fédération de Russie, ne sont Parties au Statut de la Cour. Ces deux États ont validé le texte, en le signant, mais ils n'ont pas souhaité être engagés par lui. En 2016, la Russie a officiellement annoncé(4) qu'elle n'envisageait pas d'être liée par le Statut. Comment, dans ces conditions, la Cour serait-elle compétente ? Ce point est central et, tout regrettable qu'il soit, contraint la Cour dans l'exercice de sa compétence.

Un tribunal spécial est-il possible ?

Une récente tribune(5) signée par l'ancien premier ministre britannique Gordon Brown et d'éminents juristes appelle, faisant ouvertement référence au précédent du tribunal de Nuremberg, à créer par traité un tribunal ad hoc dont la Russie serait exclue, afin de juger Vladimir Poutine. Or une telle procédure serait immanquablement perçue comme l'instauration d'une justice internationale aux mains de l'Occident.
L'idée d'un tribunal pénal spécial, hors les clous de la CPI, paraît en l'état des relations internationales inadéquate politiquement et délicate juridiquement à mettre en œuvre. Il reste que, en 2014, à la suite de l'annexion de la Crimée par la Russie et du soutien accordé par Moscou aux séparatistes du Donbass, l'Ukraine avait fait deux déclarations consécutives pour reconnaître , sans être partie au Statut, la compétence de la Cour pour les crimes commis sur l'ensemble de son territoire.

Il doit être relevé que cette ouverture de compétence, exceptionnelle et dérogatoire,

n'avait reçu depuis huit ans aucune suite. Pour Karim Khan, Procureur de la Cour depuis juin 2021, et pour ses prédécesseurs, la situation en Ukraine ne paraissait pas, pour le moins, prioritaire. Sa décision « tonitruante » d'ouvrir une enquête, annoncée le 28 février 2022(7), est bien tardive. Sur cette base, toutefois, le Procureur pourra conduire des investigations et contraindre la Cour à apprécier les éléments de preuve qu'il lui présentera sur les crimes de guerre commis sur le territoire de l'Ukraine.

Encore faut-il que les auteurs des faits allégués lui soient présentés car il n'y a pas, devant la Cour, de procès in abstentia. Cette hypothèse de jugement international est de surcroît réduite par le fait que l'Ukraine, en tant qu'État souverain, reste en priorité compétente pour juger des crimes commis sur son propre territoire. Les investigations actuelles conduites par la Procureure générale vont en ce sens.

En outre, la déclaration de compétence de la CPI par l'Ukraine(8) doit s'interpréter au regard des termes utilisés par l'État déclarant. Ceux-ci visent les « hauts fonctionnaires » de la Fédération de Russie (senior officials selon les termes anglais) et les leaders des « organisations terroristes » DNR et LNR. L'actuelle reconnaissance de compétence, si elle n'est pas renouvelée, est restrictive et place la Cour devant certaines difficultés. Celle-ci se gardera de ne juger que les crimes des uns et pas ceux des autres afin d'éviter un reproche de la partialité. Pour le dire autrement, dès lors qu'il n'y a pas de guerre sans crime de guerre, les crimes des troupes ukrainiennes ne pourront pas être lavés par les crimes des troupes russes.

Poutine peut-il être jugé pour crimes de guerre ?

« He's a butcher » a dit de lui Joe Biden. Vladimir Poutine pourrait-il être poursuivi pour crimes de guerre ?
Ressortissent de cette qualification les atteintes graves au droit de Genève(9) (le droit des victimes de la guerre, dont la première Convention remonte à 1864) et au droit de La Haye(10) (le droit des méthodes et moyens de combat).

Le premier texte international sur les armes de guerre interdites, en raison des souffrances excessives et des morts inévitables qu'elles causaient, fut initié par… la Russie, avec la déclaration de Saint-Pétersbourg(11) en 1868. Avec le recul, la préoccupation d'une guerre « plus humaine » semble s'être perdue dans les dédales de l'histoire et du pouvoir. Sur ces bases, le droit international humanitaire suppose de ne pas prendre pour cibles les non-combattants, civils ou ex-combattants, malades, blessés ou prisonniers de guerre. Le principe de proportionnalité implique de recourir au moindre mal pour obtenir la victoire. Le principe de précaution exige de ne porter atteinte aux civils que de façon non intentionnelle et en tant que dommage collatéral.

Dans les rapports de guerre entre belligérants, aussi, les règles de guerre limitent la façon d'opérer. La Russie affirme qu'elle mène en Ukraine une « opération militaire spéciale ». D'après Moscou, il n'y a pas de guerre, et il ne peut donc y avoir de crimes de guerre. Cet argument ne résistera pas à l'examen de la situation factuelle et au droit humanitaire, qui a substitué à la notion classique de « guerre déclarée » la qualification de « conflit armé international » fondée sur des actes d'hostilités armées entre États. La logique sous-jacente au droit des méthodes et moyens de combat est louable mais, aussi, détestable car elle légalise l'inacceptable : le droit de tuer et l'interdiction de distinguer entre les causes, justes ou mauvaises. Les soldats russes et ukrainiens sont placés à égalité sur l'autel de la

justice humanitaire. Encore faudrait-il qu'ils soient ou jugés en Ukraine (compétence territoriale) ou transférés par celle-ci à la Cour (compétence internationale). Voire jugés par un État tiers, sur la base de sa compétence universelle et de leur présence sur le territoire de celui-ci.
Sur ces bases, le chef de l'État russe pourrait être poursuivi pour crimes de guerre, mais de façon indirecte. Non pas en raison de sa qualité politique, qui n'entre dans aucune des exceptions recevables dans le Statut de Rome, mais parce qu'il faudrait établir que le président est, dans la chaîne de commandement, à l'origine directe des violations des lois et coutumes de guerre codifiées à l'article 8 du Statut de la Cour. Mais comment serait-il jugé en Ukraine ou livré à la Cour ?

... et pour crimes contre l'humanité ?

Un deuxième terrain de réflexion doit être envisagé : les crimes contre l'humanité(12) commis en Ukraine. Ceux-ci se définissent comme un plan généralisé et systémique d'atteinte à la population civile, ici ukrainienne. Cette hypothèse nous semble particulièrement significative, même si les preuves doivent être rassemblées pour en valider l'existence. Les crimes contre l'humanité apparaissent comme étant le but ultime de cette guerre et les crimes de guerre comme son instrumentum. Vladimir Poutine ne s'en est jamais caché : il suffit pour s'en convaincre de relire son essai sur l'unité historique des Russes et Ukrainiens(13).

Quelle que soit la réalité historique de cette analyse, il est essentiel d'établir si elle a, ou non, présidé à l'attaque. Cette situation rappelle l'hypothèse de la guerre du Péloponnèse où Sparte, l'« autoritaire », avait déclenché préventivement(14) une guerre contre Athènes, la « démocratique », pour des motifs idéologiques. Il apparaît que, de même, la Russie mène une guerre idéologique en Ukraine et que le président russe se comporte en chef d'Empire non en chef d'État respectant les frontières, la souveraineté et l'indépendance politique de son voisin.

Les crimes contre l'humanité semblent, a priori, davantage correspondre à la situation actuelle que le crime de génocide(15), invoqué dernièrement par Joe Biden(16). En effet, ce dernier crime prévoit une volonté d'extermination, ce qui ne semble pas pour l'instant être le cas. Quoi qu'il en soit, pour que Vladimir Poutine et les auteurs de ce plan systématique soient inquiétés, il faudrait qu'ils quittent la Russie et se rendent dans des pays qui ont reconnu la compétence de la Cour et/ou la compétence universelle. À l'intérieur des frontières russes, dans des pays non liés par le Statut de la Cour ou dans des pays où la compétence universelle n'est pas admise, ils ne craignent rien.

L'option de l'imputation du crime d'agression

Un dernier axe de réflexion s'impose : le crime d'agression(17).
Il convient parfaitement à la situation pour désigner les agissements du président russe, agresseur au regard de la définition donnée par l'article 8 bis du Statut. La rhétorique chiche selon laquelle la Russie serait agressée(18) et agirait au titre de sa légitime défense, inversant la cause et la conséquence, ne résistera pas. Le droit international fait obligation aux États de régler pacifiquement leurs différends (article 2 § 4 de la Charte(19)). Mais la compétence de la Cour dépend de conditions spéciales qui exigent l'accord préalable de la Russie ou du Conseil de Sécurité (art. 15 bis et 15 ter du Statut), outre la coopération de ses autorités, pour livrer le président. Ces conditions ne sont – à ce stade, en tout cas – pas

remplies.
Au-delà de l'analyse juridique, ces crimes et leur méthodologie retracent à la fois l'histoire de cette guerre et une résilience ukrainienne remarquable en raison de l'instantanéité de leur instruction.

Notes et références

1 - https://www.icc-cpi.int/fr

2 - https://www.icc-cpi.int/sites/default/files/NR/rdonlyres/ADD16852-AEE9-4757-ABE7-9CDC7CF02886/283948/RomeStatuteFra1.pdf

3 - https://www.huffingtonpost.fr/entry/lukraine-a-ouvert-5600-enquetes-pour-crimes-de-guerre-russes_fr_6252d837e4b066ecde0756a4

4 - https://treaties.un.org/pages/ViewDetails.aspx?src=TREATY&mtdsg_no=XVIII-10&chapter=18&clang=_fr

5 - https://www.lemonde.fr/idees/article/2022/03/04/gordon-brown-et-philippe-sands-creons-un-tribunal-penal-special-pour-juger-le-crime-d-agression-commis-contre-l-ukraine_6116144_3232.html

6 - https://www.icc-cpi.int/fr/news/lukraine-accepte-la-competence-de-la-cpi-sur-les-crimes-qui-auraient-ete-commis-depuis-le-20

7 - https://www.icc-cpi.int/Pages/item.aspx?name=20220228-prosecutor-statement-ukraine&ln=fr

8 - https://www.icc-cpi.int/iccdocs/other/Ukraine_Art_12-3_declaration_08092015.pdf#search=ukraine

9 - https://www.icrc.org/fr/guerre-et-droit/traites-et-droit-coutumier/conventions-de-geneve

10 - https://www.persee.fr/doc/afdi_0066-3085_1978_num_24_1_2088

11 - https://ihl-databases.icrc.org/dih-traites/INTRO/130?OpenDocument

12 - https://www.cairn.info/revue-les-cahiers-de-la-justice-2011-1-page-45.htm

13 - https://fr.wikipedia.org/wiki/De_l%27unit%C3%A9_historique_des_Russes_et_des_Ukrainiens

14 - https://journals.openedition.org/temporalites/2970

15 - https://www.un.org/en/genocideprevention/documents/Appeal-Ratification-Genocide-FactSheet-FR.PDF

16 - https://www.lemonde.fr/international/video/2022/04/13/selon-biden-les-preuves-de-genocide-en-ukraine-s-accumulent_6121966_3210.html

17 - https://www.cairn.info/pas-de-paix-sans-justice--9782724612332-page-233.htm

18 - https://www.euronews.com/2022/04/13/russia-had-no-other-choice-putin-vows-to-win-the-war-in-ukraine

19 - https://www.un.org/fr/about-us/un-charter/full-text-2021_1_128373.html

Libre expression

Liberté, ce mot tant galvaudé

Patrick Simon
Membre du bureau de l'IDRP

Dans le dernier numéro des Cahiers de l'IDRP, un article abordait la notion de liberté en y associant la notion des libertés. Et d'écrire que le concept de liberté a beaucoup varié en fonction des périodes de l'histoire. Faut-il croire que tout devient relatif ? A partir de la réalité de la pandémie Covid-19, s'interroger en mettant sur le même plan La liberté et Les libertés, c'est passer à l'entre-soi, au séparatisme identitaire, à la déconstruction ; et faire le jeu des obscurantismes. D'où la nécessaire clarification des sens sur ce thème de la liberté.

Quelques principes fondateurs :

La liberté n'est pas faire ce que l'on veut. « La liberté est à l'opposé philosophique du caprice. » écrivait justement Marc Halévy(1).
Il s'agit alors de rapprocher cette notion de liberté avec celles d'autres notions ; celle de puissance et de l'acte d'exister, par exemple.

Pour Plotin, le fait d'être en puissance consiste à être quelque chose et à devenir autre chose(2). Notre liberté est d'assumer nos actes, tenant ainsi en équilibre les droits et devoirs envers la société dans laquelle nous sommes. Cela signifie notamment un devoir de responsabilité morale ; ce qui dépend de nous uniquement, mais qui implique une vertu morale. Mais aussi, « la nécessité implique la liberté. » Cette précision est importante car la liberté absolu n'appartient pas aux hommes : « Plotin semble admettre, au moins à titre d'hypothèse, que les concepts de toute-puissance et de liberté absolue puissent convenir séparément à certains êtres, tandis que dans l'Un ils se réaliseraient ensemble. Bien plus, ne dit-il pas que nous devons oser chercher comment l'Un est libre, quoique nous lui reconnaissions la toute-puissance? »(3)

Ensuite à la notion de nécessité.
Gilles Deleuze, à propos des écrits de Spinoza, rappelait que « la nécessité est donc la troisième figure de l'univoque (univocité de la modalité, après univocité des attributs et de l'univocité de la cause. » (4)
L'homme n'est pas libre, mais il le devient. Pour cela, je continue de penser que prendre conscience de notre puissance passe par la reconnaissance que nous sommes dans un monde avec d'autres. Plus encore, nous somme dans un monde qui côtoie d'autres mondes : les mondes minéral, animal, végétal. Et de ces mondes, nous en avons la régence et non le pouvoir absolu. Il nous faut cohabiter avec ces différents mondes, là est notre vraie nécessité.

Elle renvoie forcément à notre relation à l'autre mais aussi à soi. Ainsi, la liberté de conscience que l'on retrouve dans la loi sur la laïcité est très claire et son cheminement tout autant.

Il y a 400 ans, les tenants de la religion réformée adressaient à leur souverain, Henri de Navarre, roi de France, une supplique : « Nous demandons à Votre Majesté un édit qui nous fasse jouir de tout ce qui est commun à tous vos sujets... ». En réponse, Henri IV promulguait l'Edit de Nantes en 1598 qui assurait la liberté de culte. C'était la première fois en France que l'Etat renonçait à imposer sa vision religieuse et s'engageait dans une voie qui devait bien des années plus tard, déboucher sur la laïcité.
La liberté de conscience reste à l'intérieur de soi, quoi qu'il arrive. Cependant la liberté en rapport aux autres renvoie nécessairement aux normes sociétales pour un vivre ensemble. A titre d'exemple, toujours concernant la pandémie, la liberté de se faire vacciner ou de ne pas se faire vacciner n'est pas une liberté mais un choix de vivre ensemble ou alors de ne penser qu'à son petit caprice, qu'à son nombrilisme au risque de contaminer les autres.
La liberté de conscience est éthique (du grec éthos, la manière d'être soi). La liberté morale relève du rapport aux autres. L'éthique est donc une boussole, la liberté une énergie pour réunir ce qui est épars.
Aujourd'hui, plus qu'hier, il devient nécessaire de joindre au principe de liberté les notions de droits et devoirs. Ces deux notions ne peuvent être séparées, au risque d'arriver à une relativité qui dénie toute valeur aux mots. Ainsi, la politique identitaire qui parle des libertés de chacun conduit immanquablement au ressentiment, à l'assignation. « Ce combat pour la diversité sert même parfois à masquer le renoncement au combat plus ambitieux pour l'égalité. »(5)

Enjeux d'aujourd'hui

La confusion entre ce qui nous est intérieur et ce qui nous relie à l'extérieur met en difficulté la laïcité telle que définie par la loi, ainsi que l'universalisme, seuls barrages aux intégrismes de tous bords et à l'obscurantisme.
Alors que certains mouvements de la société remettent en cause l'humanisme et l'universalisme vers un glissement de droits, des tentatives de parcellarisation : wokisme, décolonialité, cancel culture notamment. Ne faut-il pas s'interroger à partir de ce propos de Luc Ferry « Les indigénistes sont les collaborateurs de l'islamisme et les saboteurs de la laïcité. Ils enrobent leur idéologie différentialiste dans des concepts universitaires creux, faits de pseudoscience et de compétition victimaire »(6). Et donc de se méfier d'une tentation totalitaire. Il convient plutôt de se rappeler que « le possible est plus riche que le réel, et le réel n'est qu'une réalisation parmi d'autres des possibles. »(7)
Ainsi, la pensée décoloniale a bien entendu fait l'objet de nombreuses critiques, en particulier venant de femmes victimes du fondamentalisme, à l'image de Zineb El Rhazoui, cette jeune journaliste rescapée de l'attentat contre Charlie Hebdo qui publia un livre intitulé Détruire le fascisme islamique (Éd. Ring, 2016) pour dire leur vérité à ceux qu'elle considère comme les nouveaux totalitaires de notre temps et, aussi paradoxal que ce soit, comme les seuls à réintroduire dans nos démocraties la notion de race. « La pensée décoloniale bafoue la devise républicaine 'Liberté, Égalité, Fraternité' en classifiant les humains par segments raciaux éternellement victimes ou coupables, écrit-elle.

Alors que « l'avancée ou le recul de l'universalisme dépend de la façon dont on lutte contre les discriminations. »(8) Le point d'équilibre passe par la reconnaissance des devoirs autant que des droits dans la société humaine. « L'espace public est un espace partagé, où l'esprit de responsabilité s'impose. »(9) La culture de la paix a besoin de cet équilibre. Il s'agit de construire ensemble et non de déconstruire et de s'arrêter à cette déconstruction. Pourquoi rester sur des principes en termes de rupture ? N'est-il pas temps d'aller sur de nouveaux concepts. Nous pouvons redéfinir une liberté une et indivisible dans le seul but de construire une nouvelle utopie, comme l'on fait les penseurs de la Renaissance.(10) « Imaginer de nouvelles formes de «

vivre ensemble » fécondé par la philia chère aux grecs. »

Notes et références

1 - Marc Halévy, Une spiritualité pour notre siècle, Oxus, 2017

2 - Plotin, Traité 25. Page 132, GF Flammarion, 2004

3 - Henry Paul. Le problème de la liberté chez Plotin (suite). Revue néo-scolastique de philosophie. 33ème année, Deuxième série, n°30, 1931. pp. 180-215

4 - Gilles Deleuze, Spinoza philosophie pratique, page 117. Les éditions de Minuit, 2015.

5 - Caroline Fourest, Génération offensée – de la police de la culture à la police de la pensée, Grasset, 2020.

6 - Luc Ferry, L'information immobilière n° 135, 20 mai 2021

7 - Arnaud Spire, La pensée-Prigogine, page 57. Desclée de Brouwer, 1999

8 - Caroline Fourest, La dernière utopie – menaces sur l'universalisme, grasset, 2009

9 - Ibidem

10 - Karine Safa, Pourquoi la renaissance peut sauver le monde, Plon, 2022.

Médias, livres et événements

Lecture : Recherches internationales n°121, Juillet-sept 2021 – Les problèmes contemporains de l'Afrique saharienne

Jérôme Devillard
Ecrivain et essayiste

« Recherches internationales » nous offre ici un très beau dossier, coordonné par Raphaël Porteïlla, sur « Les problèmes contemporains de l'Afrique subsaharienne ».

Le continent africain et plus précisément l'Afrique subsaharienne sont relativement peu connus du public, en tout cas ce n'est pas sous l'angle présenté dans ce dossier que les médias nous donnent à les connaître. Même si l'Afrique est, ainsi que l'affirme Raphaël Porteilla, « de retour dans l'actualité récente », les travaux présentés dans ce dossier y contribuent grandement et nous la font découvrir et mieux connaitre.

La revue ne nous présente pas une synthèse de la situation africaine et c'est tant mieux. Elle expose tout au contraire différent problèmes, différentes vues, qui, par leur diversité, nous donnent à penser l'Afrique autrement. Au long des dix articles, de chercheurs et chercheuses, nous suivons des réflexions à l'échelle locale, comme celles abordant le Centrafrique, et d'autres à l'échelle du continent cette fois-ci et touchant l'Afrique subsaharienne tout entière. C'est cette variété qui nous permet de tenter de mieux saisir les problèmes rencontrés par l'Afrique subsaharienne et mieux saisir l'Afrique elle-même.

Même si les questions consacrés à la vie politique et institutionnelle constitue l'axe privilégié de ce dossier, c'est là encore une vision plus globale qui s'égrène au fil des différents articles avec des domaines de réflexions touchant tout aussi bien la pensée stratégique africaine que « l'exceptionnalisme » sud-africain. Ce tour d'horizon, large et éclairant, donne à réfléchir et nous incite à vouloir poursuivre cette réflexion avec les auteurs et autrices.

Toutefois, il me semble que ce numéro va plus loin que son objectif affiché de nous parler de l'Afrique subsaharienne. Il nous parle plus largement du monde entier. Ainsi, lorsque Munda Simamba Baruti évoque les crises politico-sécuritaires et les élections en Centrafrique, les questions qu'il pose sur l'évaluation des stratégies et des politiques m'apparaissent entrer en résonnance avec l'article de Véronique Dudounet sur l'action non-violente et les transitions démocratiques [1] dans le monde. Cette interrogation au travers du mot « démocratie » se poursuit sur notre système politique actuel que l'on devrait qualifier pour le moins de démocratie représentative, si ce n'est plus justement de gouvernement représentatif. Sur un autre plan, bien que

pas si éloigné que cela, les interrogations de Thierry Amougou sur le « développement réel » me paraissent faire écho au développement de l'humanité, au-delà même de l'Afrique ou de l'occident. Enfin, pareillement, le point fait par Pierre Paul Dika Elokan sur le développement énergétique de l'Afrique appelle, avec les énergies renouvelables, à un questionnement plus mondial sur l'utilisation de ces énergies de demain et leur part encore faible dans le mix énergétique mondial.

Ce constat me semble valable à divers niveaux pour tous les articles. Ainsi, cette réflexion africaine, éclairante sur la situation de l'Afrique subsaharienne, m'apparait également nous interroger en creux sur notre monde et sur l'indéniable lien qui unit toute l'humanité et traverse tous les continents. Finalement, ce dossier n'affirme-t-il pas également que l'avenir de l'humanité n'est pas occidental, asiatique ou africain mais qu'il est irrémédiablement mondial.

1 - Véronique Dudounet et Jonathan Pinckney.Nonviolent Action and Transitions to democracy - the impact of inclu sive dialogue and negotiation, Peacework, juillet 2021, n°174 – Article traduit et republié dans ce numéro, Action non-violente et transitions vers la démocratie - L'impact du dialogue inclusif et de la négociation, Cahier de l'IDRP, juin 2022

Evènement :
La conférence de Stockholm a 50 ans !

Jérôme Devillard
Ecrivain et essayiste

Voici 50 ans déjà qu'a eu lieu la conférence de Stockholm. Cette conférence des Nations Unies s'est tenue entre le 5 et le 16 juin 1972 à Stockholm. Il s'agissait de la première conférence mondiale portant sur l'environnement et plaçant les questions écologiques au rang de préoccupation internationale.

Vous pouvez retrouver la déclaration de Stockholm et le plan d'action pour l'environnement sur le site des Nations Unis :

https://www.un.org/fr/conferences/environment/stockholm1972

Un article, en français, « Stockholm, la naissance de la diplomatie environnementale », que vous trouverez sur le site de l'IISD (International Institute for Sustainable Development), relate plus en détails l'émergence et l'impact de cette conférence.

https://www.iisd.org/fr/articles/stockholm-et-la-naissance-de-la-diplomatie-environnementale

Après Stockholm, il faudra attendre 20 ans et Rio de Janeiro pour voir une nouvelle conférence internationale de cette importance sur ce sujet. Cette conférence a eu lieu du 3 au 14 juin 1992 et nous fêtons par la même occasion ses 30 ans.

Espérons que ces deux anniversaires nous rappellent l'importance de l'environnement et l'urgence, en particulier climatique, dans laquelle nous nous trouvons pour répondre aux problèmes que nous avons créés. La COP 27 (Conférence des parties) sur le climat aura lieu du 7 au 18 novembre 2022 à Sharm El-Sheikh en Egypte. Nous verrons à ce moment-là si ces anniversaires auront été inspirants.

News :
Les dépenses militaires mondiales dépassent les 2 000 milliards de dollars pour la première fois

Extrait du communiqué de presse
Stockholm Internationnal Peace Research Institute
25 avril 2022

(Stockholm, 25 avril 2022) – Le total des dépenses militaires mondiales a augmenté de 0,7 % en termes réels en 2021, pour atteindre 2 113 milliards de dollars. Les cinq plus grands États en matière de dépenses militaires en 2021 - États-Unis, Chine, Inde, Royaume-Uni et Russie - concentrent 62 % des dépenses militaires mondiales, selon les nouvelles données sur les dépenses militaires mondiales publiées aujourd'hui par le Stockholm International Peace Research Institute (SIPRI).

Niveau record des dépenses militaires en cette deuxième année de pandémie
Les dépenses militaires mondiales ont continué d'augmenter en 2021, atteignant un niveau record de 2113 milliards de dollars. C'est la septième année consécutive d'augmentation des dépenses.
« En plein retombées économiques de la pandémie de Covid-19, les dépenses militaires mondiales ont atteint des niveaux records », explique Dr Diego Lopes da Silva, chercheur principal au programme Dépenses militaires et Production d'armes du SIPRI. « En termes réels, il y a eu un ralentissement du taux de croissance en raison de l'inflation. Cependant, en valeurs nominales, les dépenses militaires ont augmenté de 6,1 % ».
À la suite de la forte reprise économique en 2021, le fardeau militaire mondial – dépenses militaires mondiales en pourcentage du produit intérieur brut (PIB) mondial - a diminué de 0,1 point de pourcentage, passant de 2,3 % en 2020 à 2,2 % en 2021.

Etat-unis, Russie, Chine où encore Inde, Allemagne, Nigéria, Quatar... ce communiqué de presse fait un rapide point sur ces pays et l'évolution de leurs dépenses militaires. Vous pouvez le retrouver complet sur le site du SIRPI.

https://sipri.org/media/press-release/2022/world-military-expenditure-passes-2-trillion-first-time

News : L'assemblée générale de l'IDRP valide nos évolutions

Daniel Durand
Président de l'IDRP

Dix collègues ont participé depuis tous les coins de France (Paris, Sarthe, Bordeaux, Marseille, Saint-Étienne, Lyon) à l'AG de l'IDRP le 12 mars en visio-conférence.

LE RAPPORT D'ACTIVITÉS, envoyé auparavant par mail, a été commenté par Daniel Durand et a été adopté à l'unanimité.
Celui-ci rappelle le travail fait sur les Cahiers de l'IDRP dont la création d'un comité de lecture élargi, afin de pouvoir relire les articles, aider les auteurs et se partager ce travail à plusieurs, Le recentrage des Cahiers autour de deux cahiers, l'un sur « la culture de la paix et de la non-violence », l'autre sur « le multilatéralisme et la paix », et d'une rubrique d'actualité (évènements, lecture etc.).
À noter aussi le rappel des entrevues avec divers potentiels partenaires de l'IDRP, une fois par mois : ont été rencontrés l'IPP (l'Institut pour la paix), l'AFCDRP-Maires pour la Paix, branche française de Mayors for peace, l'IRNC (Institut pour la résolution non-violente des conflits.

Un appel au soutien financier de l'IDRP a été décidé soit forme de COTISATIONS OU DE DONS. Vous pourrez le faire dorénavant sur la plateforme internet HELLOASSO à:

https://www.helloasso.com/associations/idrp

Attention, le versement est gratuit, HelloAsso vous propose de faire un petit versement d'aide à la plate-forme mais vous n'êtes pas obligé, il suffit de supprimer la somme demandée en mettant 0 €

ÉLECTION DU COMITÉ DIRECTEUR
Celui-ci a été renouvelé et a la compositon suivante :
Raoul Alonso, Obey Ament, Nils Andersson, Dominique Belougne, Arlette Cavillon, Arielle Denis, Jérôme Devillard, Pierre-Paul Dika, Marc Druesnes, Daniel Durand, Gérard Halie, Daniel Lagot, Hugues Latron, Jacques Obriet, Raphaël Porteilla, Liliane Rébhy, Michel Rogalski, Alain Rouy, Claude Ruelland, Patrick Simon, Patrick Staat Jacques Trelin, Raphaël Vahé

BUREAU DE L'IDRP
Il a été élu à l'unanimité :
Président : Daniel Durand, - Vice-présidents / Directeurs-adjoints : Patrick Simon, Raphaël Vahé,
Secrétaire : Jérôme Devillard, secrétaire-adjoint : Raphaël Porteilla, - Trésorière : Arlette Cavillon

PROJETS 2022-2023

Pour renforcer la place de l'IDRP dans le débat sur la paix et la culture de la paix, Daniel Durand a proposé que notre travail s'organise autour de deux pôles :

- 1er pôle prioritaire, la rénovation des Cahiers de l'IDRP sous l'animation de Jérôme avec une équipe à créer, dont Raphaël Porteilla et d'autres
- 2e pôle, les initiatives publiques, table-rondes ou colloque sous l'animation de Daniel Durand avec une équipe à créer dont Dominique Belougne et d'autres

Ces propositions ont été adoptées par consensus.

Les Cahiers de l'IDRP - Printemps 2022

Publication semestrielle de l'Institut de Documentation et de Recherche sur la paix.

Les Cahiers de l'IDRP publient des articles de documentation et de recherche sur la paix. Nos axes de recherches sont placés sous l'angle des recherches sur la paix avec deux approches : l'approfondissement et la popularisation des thèmes de la culture de la paix et de la non-violence, et sur le plan des relations internationales, l'étude et la promotion d'un multilatéralisme pour la paix, notamment autour des études liées au système onusien et ses valeurs.
Les textes publiés dans les Cahiers de l'IDRP reflètent l'opinion propre de chaque contributeur et non celle de l'IDRP en tant que tel.

Directeur de publication : Daniel Durand

Prochain numéro des cahiers à l'automne 2022

IDRP - Siège de l'ARAC, 2 place du méridien - 94807 Villejuif Cedex
Site web : https://www. idrp-institut.org
Courriel : secretariat_idrp@idrp-institut.fr
Contact : 06.60.57.07.76